

RAPPORT ANNUEL 2016



2 Pourquoi investir dans la Banque Laurentienne ?	12 Nos réalisations et priorités
3 Qui nous sommes	13 Notre performance en 2016
4 Faits saillants	14 Rapport de gestion
5 Cibles de performance et de croissance à moyen terme – progression	63 États financiers consolidés
6 Message de la présidente du conseil d'administration	125 Rétrospective cinq ans
7 Membres du conseil d'administration	127 Faits saillants trimestriels
8 Message du président et chef de la direction	128 Régie d'entreprise
9 Équipe exécutive	130 Filiales et sociétés affiliées
10 Nous avons une mission à mener	131 Glossaire des termes financiers
	133 Renseignements aux actionnaires

FAÇON DE PENSER

**Nous pensons intelligemment,
rêvons grand, restons humbles
et simples, et exécutons
avec succès.**



POURQUOI INVESTIR DANS LA BANQUE LAURENTIENNE ?

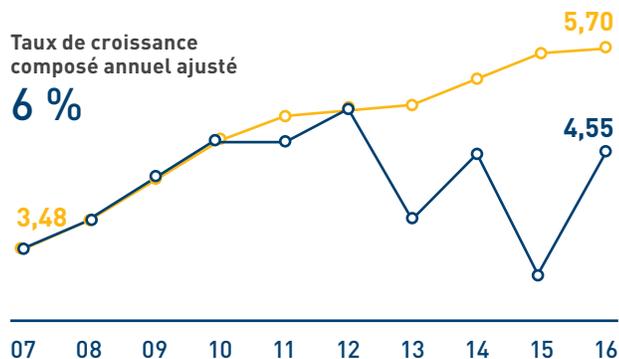
Ayant une valeur au marché de plus de 1,7 milliard \$ en date du 31 octobre 2016, nous sommes une institution financière à faible capitalisation boursière qui choisit d'investir dans des sphères d'activités spécifiques qui ont un fort potentiel de croissance.

- Nous visons à générer une croissance durable et continue de notre rentabilité.
- Nous désirons récompenser nos actionnaires en augmentant régulièrement les dividendes.
- Notre action procure un rendement attrayant.
- Notre réputation d'organisation à valeur sûre repose sur notre historique en matière de bonne qualité du crédit.
- Nous nous consacrons à 100 % à une clientèle canadienne.

Notre plan stratégique place la Banque Laurentienne sur la voie du succès. Il assurera un rendement et des gains à long terme pour nos actionnaires.

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION^{1,2}

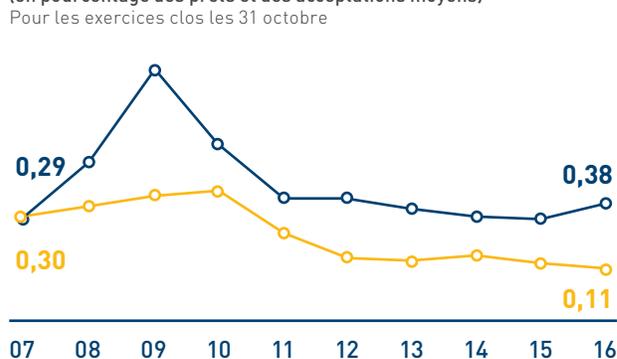
Pour les exercices clos les 31 octobre (en dollars)



○ RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ
○ RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES^{1,2}

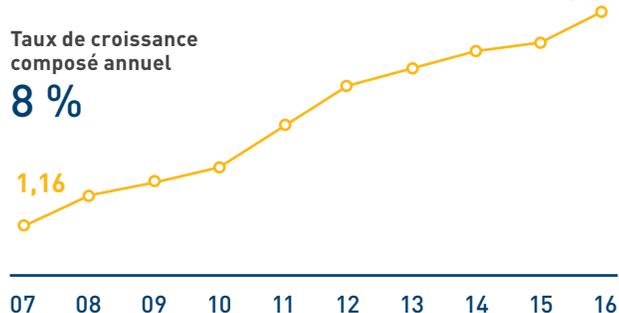
(en pourcentage des prêts et des acceptations moyens)



○ BANQUE LAURENTIENNE
○ INDUSTRIE BANCAIRE CANADIENNE (6 GRANDES BANQUES) – POUR UNE PÉRIODE DE 9 MOIS EN 2016

DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE

Pour les exercices clos les 31 octobre (en dollars)



RENDEMENT TOTAL DES CAPITAUX PROPRES SUR 10 ANS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016



* XFN : iShares S&P/TSX capped financials index ETF

1 Les chiffres comparatifs antérieurs à 2011 sont conformes aux PCGR du Canada antérieurs.

2 Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption de la norme IFRS modifiée relative aux avantages du personnel.

QUI NOUS SOMMES

87 %

du résultat net ajusté est
généralisé par nos activités
à travers le pays en 2016

La diversification
géographique
est au cœur de
nos stratégies

BANQUE LAURENTIENNE

Services aux entreprises



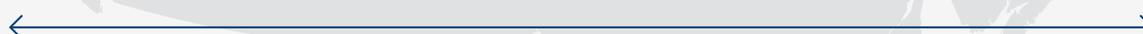
Services aux particuliers



B2B BANQUE



VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE



BANQUE LAURENTIENNE

Services aux entreprises

- Services bancaires pour entreprises et financement d'équipement
- Financement immobilier

Services aux particuliers

- Gamme complète de services financiers pour les particuliers

B2B BANQUE

- Produits et services offerts par le biais de courtiers et conseillers indépendants pour les aider à bâtir le patrimoine de leurs clients

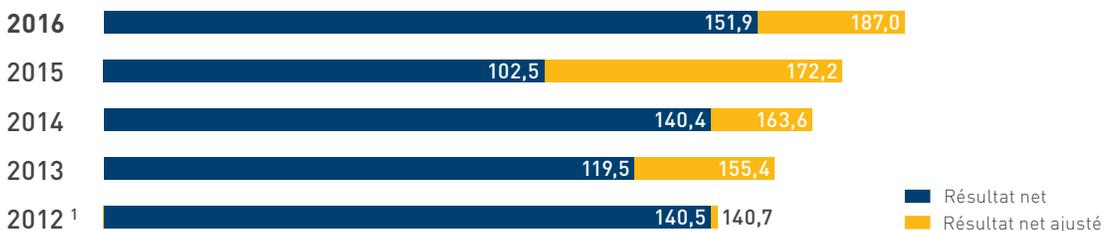
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE

- Marchés des capitaux
- Courtier de plein exercice offrant un éventail complet de produits d'investissement

FAITS SAILLANTS

RÉSULTAT NET

En millions de dollars



REVENU TOTAL

En millions de dollars

2016

915,5 \$

2012	2013	2014	2015
796,6	865,3	874,1	897,1

DÉPÔTS

En milliards de dollars

2016

27,6 \$

2012	2013	2014	2015
24,0	23,9	24,5	26,6

Nous avons établi d'ambitieuses cibles de croissance et avons réalisé de bons progrès dans des secteurs clés de l'organisation.

PRÊTS ET ACCEPTATIONS

En milliards de dollars

2016

33,4 \$

2012	2013	2014	2015
26,8	27,2	27,4	30,1

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

En pourcentage des prêts et des acceptations moyens

2016

0,11 %

2012	2013	2014	2015
0,14	0,13	0,15	0,12

¹ Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption de la norme IFRS modifiée relative aux avantages du personnel.

CIBLES DE PERFORMANCE ET DE CROISSANCE À MOYEN TERME – PROGRESSION

PERFORMANCE

Rendement des capitaux propres ajusté

12,0 %

Réduire l'écart à 300 points de base d'ici 2019¹

Ratio d'efficacité ajusté

69,6 %

< 68 % d'ici 2019

Résultat dilué par action ajusté

5,70 \$

Croissance de 5 % à 10 % annuellement

Levier d'exploitation ajusté

2,5 %

Positif

CROISSANCE²

Prêts à la clientèle commerciale

Croissance de plus de 60 % pour atteindre 13 G\$ d'ici 2019



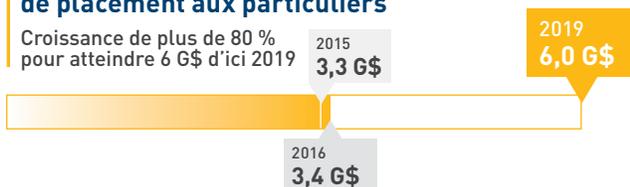
Prêts hypothécaires par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants

Croissance de plus de 50 % pour atteindre 9 G\$ d'ici 2019



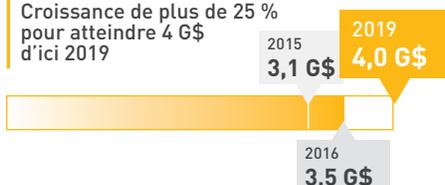
Fonds communs de placement aux particuliers

Croissance de plus de 80 % pour atteindre 6 G\$ d'ici 2019



Actifs sous gestion chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne

Croissance de plus de 25 % pour atteindre 4 G\$ d'ici 2019



¹ Comparativement aux principales banques canadiennes et atteindre un rendement des capitaux propres comparable d'ici 2022.

² Ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Madame Courville est présidente du conseil d'administration de la Banque Laurentienne depuis 2013 et y siège depuis 2007. Ingénieure et avocate de formation, madame Courville a présidé successivement, de 2007 à 2013, les divisions TransÉnergie et Distribution d'Hydro-Québec. Avant de se joindre à la société d'État, elle a notamment occupé les postes de présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada et de présidente et chef de la direction du Groupe Bell Nordiq entre 2001 et 2006.

L'année 2016 a été déterminante tant au niveau des réalisations permettant de créer de la valeur pour nos actionnaires que des initiatives mises en place pour assurer notre croissance future.

Durant le dernier exercice, la nouvelle équipe de direction de la Banque, sous le leadership de son président et chef de la direction, François Desjardins, a démarré avec détermination les éléments prévus à la première année du plan stratégique de transformation. Le Conseil a accompagné la haute direction à cet effet en procédant au suivi des principales initiatives, ainsi qu'à la revue et à l'approbation des projets majeurs, dont l'acquisition des activités canadiennes de financement d'équipement et de financement corporatif du groupe CIT (CIT Canada). Il a de plus entériné un cadre d'appétit des risques actualisé tenant compte du nouveau plan stratégique de même que des exigences réglementaires. Le Conseil est satisfait des progrès réalisés au cours des derniers mois et a confiance que la Banque mènera à bien la transformation qui assurera son succès à long terme.

Les administrateurs ont complété un exercice exhaustif dans le but d'améliorer les pratiques de gouvernance de la Banque. Nous croyons qu'un leadership affirmé en la matière est essentiel

afin de répondre efficacement au nombre, à la complexité et à la variété des enjeux qui composent le paysage financier canadien. Pour cette raison, nous nous fixons des objectifs annuels d'amélioration de la gouvernance en fonction de l'évolution de notre industrie, des intérêts et des attentes des différentes parties prenantes de la Banque.

Cette année, le Conseil a formalisé son engagement envers la diversité et a adopté une politique à cet effet. Dorénavant, l'examen des candidatures tiendra compte de la complémentarité des compétences et des expertises, de la provenance régionale et d'industrie, du genre et de l'origine ethnique des futurs administrateurs. Cette diversité de profils permet d'enrichir les discussions au Conseil et, par conséquent, d'améliorer son efficacité globale ainsi que celle de ses différents comités.

Depuis plusieurs années, le Conseil recourt à un processus d'évaluation rigoureux de la contribution de ses administrateurs pour maximiser sa performance. Cette année, nous avons également adopté une pratique d'encadrement de la durée des mandats des administrateurs, des présidents de comité et du président du Conseil. Ceci stimulera le rendement du Conseil en permettant notamment de disposer des compétences requises au moment opportun et assurera le maintien de l'indépendance nécessaire à l'efficacité du processus décisionnel.

Nous avons aussi adopté un programme de rémunération incitative spécial à l'intention des membres de la haute direction pour soutenir la réalisation du plan de transformation. Ce programme permet d'aligner les mesures de performance et les orientations stratégiques de l'organisation.

Puis, au nom de mes collègues, j'aimerais remercier messieurs Jean Bazin et Pierre Genest qui ont quitté leur poste d'administrateur cette année. Nous avons également accueilli une nouvelle administratrice, madame Sonia Baxendale, qui s'est jointe au comité d'audit. Elle mettra à contribution sa riche expérience acquise au sein de Saatchi & Saatchi, de la Banque Amex du Canada et pendant plus de vingt ans au sein de la Banque CIBC.

Je salue mes collègues administrateurs pour leur apport précieux à nos travaux durant la dernière année et, en leur nom, je tiens à saluer le travail de l'équipe de direction dont l'expertise et le leadership permettent à la Banque de maintenir le cap sur nos orientations créatrices de valeur. Je tiens à remercier nos employés qui, au quotidien, contribuent à améliorer la santé financière de nos clients. Enfin, je veux exprimer toute ma reconnaissance envers nos actionnaires et nos clients pour la fidélité qu'ils nous témoignent.

ISABELLE COURVILLE
Présidente du conseil d'administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISE BASTARACHE

Économiste et administratrice
de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis mars 2006

Membre du comité d'audit

SONIA BAXENDALE

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis août 2016

Membre du comité d'audit

RICHARD BÉLANGER, FCPA, FCA

Président de Groupe Toryvel inc.

Membre du conseil d'administration
depuis mars 2003

Membre du comité des ressources
humaines et de régie d'entreprise

MICHAEL T. BOYCHUK, FCPA, FCA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis août 2013

Président du comité d'audit et membre
du comité de gestion des risques

FRANÇOIS DESJARDINS

Président et chef de la direction
de la Banque

Membre du conseil d'administration
depuis novembre 2015

M. Desjardins ne siège sur aucun
comité du conseil de la Banque

MICHEL LABONTÉ

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis mars 2009

Président du comité de gestion des risques
et membre du comité des ressources
humaines et de régie d'entreprise

A. MICHEL LAVIGNE, FCPA, FCA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis mars 2013

Membre du comité de gestion des risques
et membre du comité des ressources
humaines et de régie d'entreprise

JACQUELINE C. ORANGE

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis mars 2008

Membre du comité d'audit

MICHELLE R. SAVOY

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis mars 2012

Présidente du comité des ressources
humaines et de régie d'entreprise

JONATHAN I. WENER, C.M.

Président du conseil et chef de
la direction, Société de portefeuille
Canderel inc.

Membre du conseil d'administration
depuis janvier 1998

Membre du comité de gestion
des risques

SUSAN WOLBURGH JENAH

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis décembre 2014

Membre du comité de gestion
des risques

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



François Desjardins a gravi tous les échelons depuis son arrivée à la Banque en 1991 avant d'être nommé président et chef de la direction de la Banque Laurentienne le 1^{er} novembre 2015. Gestionnaire aguerrri, il a notamment été nommé président et chef de la direction de B2B Banque en 2004 et est devenu vice-président exécutif de la Banque Laurentienne en 2006.

Il y a un an, la Banque Laurentienne annonçait son plan de transformation échelonné sur 7 ans, dont les objectifs à réaliser d'ici 2022 sont clairs : atteindre un rendement des capitaux propres comparable à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne, doubler la taille de notre organisation et bâtir de solides bases stratégiques.

Après 12 mois, nous sommes bien engagés sur la voie du succès. Le travail accompli par l'équipe jusqu'à maintenant est impressionnant.

PLACER LE CLIENT À L'AVANT-PLAN

Les changements de comportement des consommateurs constituent pour nous une promesse d'avenir. De plus en plus, ils adoptent un mode de vie numérique, tant pour leurs affaires personnelles que pour leurs entreprises. En demeurant fidèles à notre proposition de valeur, basée sur les besoins de nos clients, nous resterons pertinents et concurrentiels.

BÂTIR L'ÉQUIPE QUI NOUS Y CONDUIRA

Pour que nos équipes livrent des résultats efficacement, leurs efforts, objectifs, aspirations et priorités doivent être alignés. À cette fin, nous avons redessiné l'équipe exécutive, optimisé notre processus décisionnel et recruté des gens de talent pour remplir les postes clés. Nous avons également ajusté les objectifs individuels de performance et le programme de rémunération incitative, en plus de partager nos valeurs, mission et objectifs stratégiques avec tous les membres des équipes en tenant des rencontres partout au Canada. Il en résultera des équipes encore plus motivées à atteindre leurs objectifs.

METTRE EN ŒUVRE LES INITIATIVES FONDAMENTALES

Notre plan de transformation nous permet de regrouper nos efforts, d'amenuiser le risque d'exécution, d'éliminer la redondance et de produire des résultats concrets. En début d'année, nous avons démarré les initiatives fondamentales suivantes :

- L'implantation de notre système bancaire central – qui sera l'épine dorsale de notre offre numérique.
- La migration vers l'approche fondée sur les notations internes avancée – élément clé d'un cadre de gestion du risque de crédit plus robuste.
- La réduction des dépenses liées aux fonctions corporatives – essentielle à l'atteinte d'un meilleur ratio d'efficacité.

ASSURER CROISSANCE ET PERFORMANCE DANS DES CONDITIONS MOINS QU'IDÉALES

Les environnements économique et réglementaire continuent de présenter des défis, mais le test le plus significatif pour notre industrie est de réussir à augmenter les revenus malgré la pression sur les marges.

Nous avons établi d'ambitieuses cibles de croissance et avons réalisé de bons progrès en ce sens dans des secteurs clés de l'organisation. En y ajoutant la réduction de nos dépenses et nos faibles pertes sur prêts, nous avons maintenu un rendement des capitaux propres ajusté de 12 %, tandis que celui de l'industrie bancaire canadienne a chuté en moyenne de 2 %, le ramenant à 15 %. Ainsi, cette réduction de l'écart devient notre nouvelle mesure de succès.

L'acquisition de CIT Canada a représenté pour nous une belle occasion à saisir. L'ajout de nouveaux clients, de processus solides et d'une équipe réputée au sein de nos Services aux entreprises complète notre équipe déjà en place et accélérera la croissance de notre secteur de financement d'équipement.

MAINTENIR LE CAP EN 2017

Nous accomplirons les activités liées à nos initiatives fondamentales démarrées en 2016 dans le but de les terminer selon le plan et le budget. Je suis confiant que nous y arriverons, car les équipes en place sont déterminées à y parvenir. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur travail acharné, leur dévouement et leur confiance.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez pourquoi vous devriez vous intéresser à notre organisation : ce en quoi nous croyons, ce que nous voulons devenir et comment nous planifions y arriver.

Je vous invite à vous joindre à nous alors que nous bâtissons la prochaine grande institution financière canadienne.

FRANÇOIS DESJARDINS
Président et chef de la direction

ÉQUIPE EXÉCUTIVE



SUSAN KUDZMAN, FSA, FICA, CERA

Vice-présidente exécutive, chef de la gestion des risques et des affaires corporatives

Depuis 2015, Susan Kudzman est responsable de la gestion des risques, de la gestion du crédit, des affaires juridiques et des ressources humaines corporatives. Actuaire et forte de ses 30 ans d'expérience, Susan Kudzman est spécialiste en gestion des risques et en ressources humaines. Auparavant, elle a assuré le poste de chef de la direction des risques à la Caisse de dépôt et placement du Québec et a tenu des postes de direction dans de grandes entreprises. Elle siège sur les conseils d'administration de Transat et de Pages Jaunes.



FRANÇOIS LAURIN, FCPA, FCA, CFA

Vice-président exécutif, chef de la direction financière

François Laurin est responsable depuis 2015 des activités de la Banque Laurentienne liées aux finances, à la comptabilité, à la trésorerie, à la fiscalité, aux relations avec les investisseurs, aux fusions et acquisitions et à l'audit interne. Cumulant plus de 30 années d'expérience en financement d'entreprise et en comptabilité financière, François Laurin a œuvré auprès de grandes organisations, notamment dans les secteurs financier, minier et des télécommunications.



DEBORAH ROSE

Présidente et chef de la direction de B2B Banque, vice-présidente exécutive, Services aux intermédiaires et chef de la direction informatique, Banque Laurentienne

Deborah Rose a rejoint l'équipe de B2B Banque en 2011. En 2015, elle est devenue présidente et chef de la direction de B2B Banque et assume l'entière direction de cette ligne d'affaires. À titre de chef de la direction informatique, elle est responsable du développement et de la gestion des technologies de l'information. Avant de rejoindre les rangs de B2B Banque, Deborah Rose a occupé le poste de vice-présidente exécutive, opérations financières, au sein de la firme International Financial Data Services. Sa carrière dans l'industrie des services financiers s'étend sur plus de 20 ans.



STÉPHANE THERRIEN

Vice-président exécutif, Services aux entreprises et aux particuliers et président et chef de la direction de BLC Services financiers

Stéphane Therrien assume depuis 2015 la direction des Services aux particuliers, en plus de son rôle de dirigeant des Services aux entreprises qu'il occupe depuis 2012, année où il a rejoint la Banque Laurentienne. Gestionnaire chevronné, il possède près de 30 années d'expérience dans le domaine financier. Auparavant, il a occupé des postes de direction chez GE Capital pendant 18 ans, dont sept années comme chef de la direction commerciale pour le Canada.



MICHEL TRUDEAU

Président et chef de la direction de Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL) et vice-président exécutif, Marchés des capitaux, Banque Laurentienne

Michel Trudeau s'est joint à Valeurs mobilières Banque Laurentienne en 1999 et en est président et chef de la direction depuis 2003. Depuis 2009, il est également responsable des activités liées aux marchés des capitaux. Michel Trudeau a auparavant œuvré pendant plus de 15 ans sur les marchés des secteurs de l'institutionnel et des revenus fixes, dont dix années chez Merrill Lynch où il a occupé successivement différents postes de haute direction.

NOUS AVONS UNE MISSION À MENER

PLACER LE CLIENT À L'AVANT-PLAN

Nos clients nous inspirent à bâtir la prochaine grande institution financière canadienne.



MISSION

Nous aidons nos clients à améliorer leur santé financière



VISION

Tout le monde devrait avoir accès à un professionnel de la finance

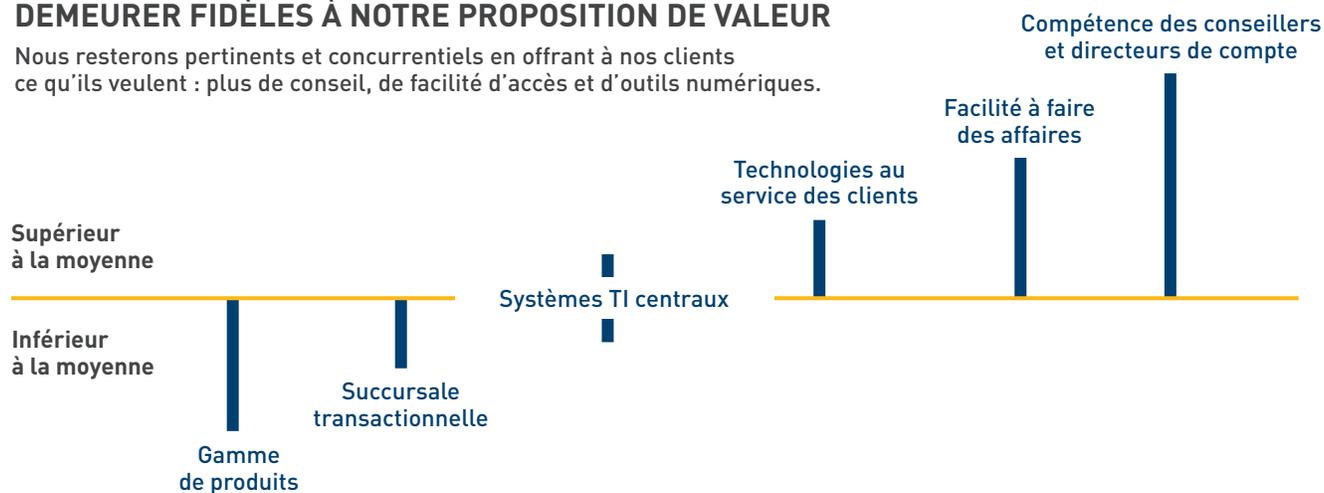


VALEURS

Proximité • Simplicité • Honnêteté

DEMEURER FIDÈLES À NOTRE PROPOSITION DE VALEUR

Nous resterons pertinents et concurrentiels en offrant à nos clients ce qu'ils veulent : plus de conseil, de facilité d'accès et d'outils numériques.



RÉALISER NOS OBJECTIFS STRATÉGIQUES D'ICI 2022



Performance

Atteindre un rendement des capitaux propres comparable à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne



Croissance*

Doubler la taille de notre organisation



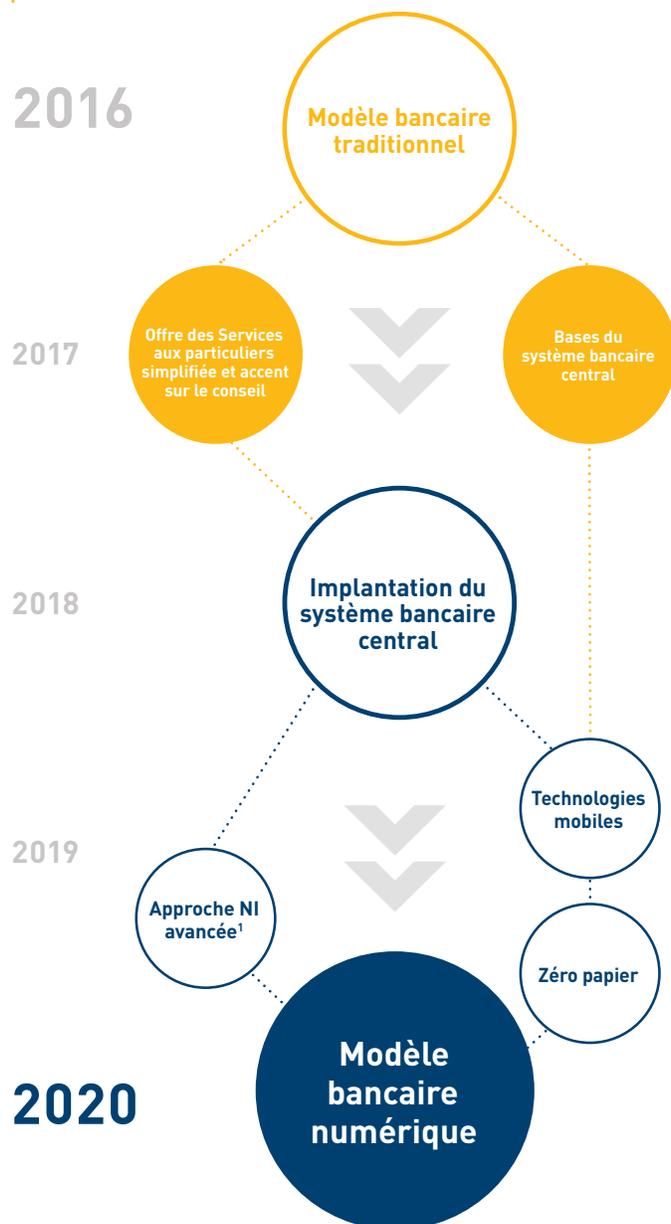
Bases

Bâtir de solides bases stratégiques

* Comparativement au 31 octobre 2015.

CHEMIN MENANT À NOTRE TRANSFORMATION

Nous comptons nous transformer en réalisant rigoureusement notre plan sur sept ans.



RAPPEL DE NOS CIBLES POUR 2019²

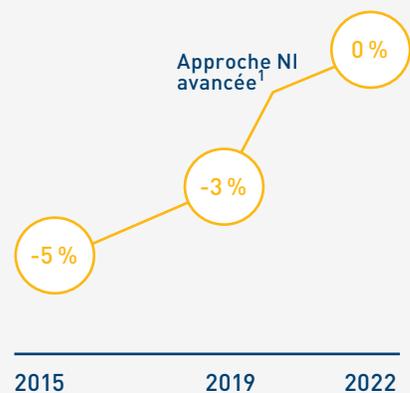
CROISSANCE*

1. Croissance des prêts à la clientèle commerciale de plus de 60 % pour atteindre 13 G\$
2. Croissance des prêt hypothécaires par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants de plus de 50 % pour atteindre 9 G\$
3. Croissance des fonds communs de placement aux particuliers de plus de 80 % pour atteindre 6 G\$
4. Croissance des actifs sous gestion chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne de plus de 25 % pour atteindre 4 G\$

* Comparativement au 31 octobre 2015

PERFORMANCE

Objectif d'écart du rendement des capitaux propres ajusté³



1 Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée). Selon l'interprétation de la Banque des exigences réglementaires actuelles.
 2 Ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts.
 3 Comparativement aux principales banques canadiennes.

NOS RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

NOS RÉALISATIONS EN 2016

NOS PRIORITÉS POUR 2017

PERFORMANCE



- Engagement ferme envers l'optimisation des activités des Services aux particuliers
- Progrès en vue de réduire les dépenses corporatives
 - Entente avec IBM Canada afin de gérer les activités liées à l'infrastructure technologique et de stockage
- Optimisation de notre financement par l'entremise de la titrisation

- Optimiser les activités des Services aux particuliers en fusionnant des succursales, en simplifiant la gamme de produits et en augmentant la taille et l'efficacité de notre équipe de conseillers
- Compléter l'intégration de CIT Canada dans LBC Capital
- Réorganiser l'offre de produits destinée aux courtiers et conseillers indépendants
- Continuer à améliorer l'efficacité en réduisant les dépenses

CROISSANCE



- Croissance des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants en hausse de 23 % d'un exercice à l'autre
- Croissance des prêts à la clientèle commerciale en hausse de 25 % d'un exercice à l'autre
- Acquisition des activités de CIT Canada pour augmenter notre empreinte commerciale et étendre notre présence à la grandeur du pays

- Continuer à appliquer une approche ciblée du marché générant une croissance forte et profitable
- Mettre l'accent sur le conseil financier et la vente de fonds communs de placement dans les Services aux particuliers
- Poursuivre une croissance rentable et augmenter les actifs sous gestion chez VMBL

BASES



- Nouveau système bancaire central
 - Entente avec Temenos
- Reprise des activités en vue de migrer vers l'approche fondée sur les notations internes avancée
- Signature du bail pour centraliser les bureaux corporatifs à Montréal et ainsi réaliser des synergies de coûts et promouvoir une culture basée sur la performance

- Continuer de réaliser le développement :
 - de la plateforme bancaire centrale
 - d'un cadre de gestion du risque de crédit plus robuste, tout en poursuivant la migration vers l'approche fondée sur les notations internes avancée
 - d'espaces collaboratifs pour les nouveaux locaux des secteurs corporatifs à Montréal

NOTRE PERFORMANCE EN 2016

Aux et pour les exercices clos les 31 octobre
(en milliers de dollars, sauf les données par action et les pourcentages)

	2016	2015	2014
MESURES FINANCIÈRES AJUSTÉES¹			
Résultat net ajusté	187 013 \$	172 199 \$	163 582 \$
Résultat dilué par action ajusté	5,70 \$	5,62 \$	5,31 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,0 %	12,0 %	11,9 %
Ratio d'efficacité ajusté	69,6 %	71,3 %	71,0 %
Levier d'exploitation ajusté	2,5 %	(0,4) %	2,4 %
Ratio du dividende versé ajusté	42,4 %	39,2 %	38,7 %
MESURES FINANCIÈRES			
Revenu total	915 451 \$	897 126 \$	874 065 \$
Résultat net	151 910 \$	102 470 \$	140 365 \$
Résultat dilué par action	4,55 \$	3,21 \$	4,50 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ¹	9,6 %	6,8 %	10,1 %
Ratio d'efficacité ¹	74,2 %	80,6 %	73,4 %
Levier d'exploitation ¹	8,0 %	(10,1) %	5,9 %
Ratio du dividende versé	53,1 %	68,6 %	45,7 %
PAR ACTION ORDINAIRE			
Cours de l'action – Clôture	49,57 \$	52,97 \$	49,58 \$
Valeur comptable	47,92 \$	46,33 \$	45,89 \$
Dividendes déclarés	2,36 \$	2,20 \$	2,06 \$
Rendement de l'action	4,8 %	4,2 %	4,2 %
SITUATION FINANCIÈRE			
Actif au bilan	43 006 340 \$	39 659 504 \$	36 482 785 \$
Prêts et acceptations	33 378 723 \$	30 092 545 \$	27 429 579 \$
Dépôts	27 573 345 \$	26 604 304 \$	24 523 026 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	1 621 557 \$	1 341 637 \$	1 328 187 \$
QUALITÉ DE L'ACTIF			
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations moyens	0,11 %	0,12 %	0,15 %
RATIO DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES SELON BÂLE III – BASE « TOUT COMPRIS »			
Catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (selon l'approche standard)	8,0 %	7,6 %	7,9 %

1 Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2016

Le présent rapport de gestion présente une analyse, par la direction, de la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada au 31 octobre 2016, ainsi que de sa performance au cours de l'exercice clos à cette date. Le présent rapport de gestion, daté du 6 décembre 2016, doit être lu avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et présentées dans le *Manuel de CPA Canada*.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), y compris la notice annuelle pour l'exercice

clos le 31 octobre 2016, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Mode de présentation

L'information pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015 est présentée sur la même base que les états financiers consolidés annuels audités préparés selon les IFRS. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des résultats financiers.....	15	Arrangements hors bilan	33
Modifications à la présentation de l'information financière.....	16	Gestion du capital	35
Mesures financières non conformes aux PCGR	17	Profil de risque et cadre de gestion des risques	39
Perspectives	19	Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière.....	58
Acquisition de CIT Canada	21	Méthodes et estimations comptables critiques	58
Analyse des résultats consolidés	21	Modifications de méthodes comptables à venir	62
Analyse des résultats trimestriels	28		
Analyse de la situation financière	30		

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avèreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, budgétaire et économique

des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'évolution de l'environnement technologique. De plus, ces facteurs comportent la capacité de mettre en œuvre le plan de transformation de la Banque et, notamment, la réorganisation réussie des succursales de services aux particuliers, la modernisation du système bancaire de base et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

En ce qui a trait aux avantages prévus de l'acquisition des activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT Group Inc. (« CIT Canada ») et aux déclarations à l'effet que cette transaction permettra d'accroître les résultats, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la capacité de réaliser les synergies en temps opportun, la capacité d'intégrer rapidement et efficacement les activités, le risque lié à la réputation et la réaction des clients de la Banque et de CIT Canada à la transaction, et le temps consacré par la direction aux questions relatives à l'acquisition.

Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » à la page 39 du rapport de gestion du rapport annuel 2016 de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS DE 2016

- Solides résultats pour l'exercice, témoignant des progrès accomplis à plusieurs égards :
 - Résultat net ajusté de 187,0 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,70 \$, en hausse respectivement de 9 % et 1 % d'un exercice à l'autre. Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté de 12,0 %.
 - Résultat net comme présenté de 151,9 millions \$, ou 4,55 \$ par action, y compris des charges de dépréciation et de restructuration de 38,3 millions \$ (28,1 millions \$ après impôts), ou 0,92 \$ sur une base diluée par action, liées aux services aux particuliers. Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 9,6 %.
- Bonne qualité du crédit, les pertes sur créances s'étant établies à 33,4 millions \$, soit 4 % de moins qu'à l'exercice précédent
- Solide amélioration du ratio d'efficacité
- Solide croissance des prêts :
 - Prêts aux clients commerciaux en hausse de 25 % d'un exercice à l'autre
 - Prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants en hausse de 23 % d'un exercice à l'autre
- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 8,0 %
- Acquisition de CIT Canada

TABLEAU 1

FAITS SAILLANTS DE 2016

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2016	2015	2014	Variation 2016 / 2015
Comme présenté				
Résultat net	151,9 \$	102,5 \$	140,4 \$	48 %
Résultat dilué par action	4,55 \$	3,21 \$	4,50 \$	42 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9,6 %	6,8 %	10,1 %	
Ratio d'efficacité	74,2 %	80,6 %	73,4 %	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – base « tout compris »	8,0 %	7,6 %	7,9 %	
Base ajustée ⁽¹⁾				
Résultat net ajusté	187,0 \$	172,2 \$	163,6 \$	9 %
Résultat dilué par action ajusté	5,70 \$	5,62 \$	5,31 \$	1 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,0 %	12,0 %	11,9 %	
Ratio d'efficacité ajusté	69,6 %	71,3 %	71,0 %	

(1) Certaines analyses présentées dans ce document reposent sur les activités principales de la Banque et ne tiennent donc pas compte de charges désignées comme étant des éléments d'ajustement. Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

SURVOL DE L'EXERCICE 2016

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, le résultat net ajusté a totalisé 187,0 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,70 \$, une hausse respectivement de 9 % et 1 % par rapport au résultat net ajusté de 172,2 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,62 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 12,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, inchangé par rapport à celui de 2015.

Comme présenté, le résultat net s'est établi à 151,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,55 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comparativement à un résultat net de 102,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 3,21 \$, en 2015. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté a été de 9,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport à 6,8 % en 2015. Les résultats comme

présentés pour 2016 et 2015 tenaient compte d'éléments d'ajustement, y compris des charges de dépréciation et de restructuration engagées en 2016 et en 2015 relativement aux activités de détail. Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR » et « Frais autres que d'intérêt » aux pages 17 et 25 pour plus de précisions.

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a enregistré de solides résultats et a réalisé des progrès sur le plan de la mise en œuvre d'éléments clés de son plan de transformation. L'accent mis par la Banque sur ses cibles de croissance a donné des résultats réels, comme en témoigne la croissance considérable des prêts aux clients commerciaux et des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants.

L'acquisition de CIT Canada en octobre 2016 permettra également d'accélérer la mise en œuvre du plan visant l'amélioration de la position de la Banque sur le marché du financement d'équipement.

De plus, la Banque a amélioré sa situation financière en 2016, comme en témoigne l'augmentation de 40 points de base du ratio

des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires qui, selon l'approche standard, était de 8,0 % au 31 octobre 2016, soit bien au-delà des exigences réglementaires. Grâce à une saine gestion des liquidités et des fonds propres, la Banque se trouve en position avantageuse pour investir dans ses grandes initiatives et atteindre les objectifs de son plan.

TABLEAU 2

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	2016	2015	2014	Variation 2016 / 2015
Revenu net d'intérêt	589 644 \$	575 083 \$	560 980 \$	3 %
Autres revenus	325 807	322 043	313 085	1
Revenu total	915 451	897 126	874 065	2
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	5 190	5 999	9 653	(13)
Provisions pour pertes sur créances	33 350	34 900	42 000	(4)
Frais autres que d'intérêt ⁽¹⁾	679 549	722 824	641 309	(6)
Résultat avant impôts sur le résultat	197 362	133 403	181 103	48
Impôts sur le résultat	45 452	30 933	40 738	47
Résultat net	151 910	102 470	140 365	48
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	13 313	9 602	10 985	39
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	138 597 \$	92 868 \$	129 380 \$	49 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)				
de base	30 488	28 949	28 724	
dilué	30 488	28 955	28 732	
Résultat par action				
de base	4,55 \$	3,21 \$	4,50 \$	42 %
dilué	4,55 \$	3,21 \$	4,50 \$	42 %
Mesures financières ajustées				
Résultat net ajusté ⁽²⁾	187 013 \$	172 199 \$	163 582 \$	9 %
Résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾	5,70 \$	5,62 \$	5,31 \$	1 %

(1) Les frais autres que d'intérêt comprennent certains éléments d'ajustement. Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

MODIFICATIONS À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

INFORMATION SECTORIELLE

Depuis le 1^{er} novembre 2015, la Banque présente son information financière en tant qu'une seule entité commerciale et non en fonction de quatre secteurs isolables, comme elle le faisait par le passé. Cette façon de faire permet de mieux saisir l'essence du plan de transformation de la Banque, qui permettra d'intégrer davantage ses activités et d'accroître les synergies entre les secteurs d'activité.

RECLASSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SUR DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS À LOGEMENTS MULTIPLES

Le 1^{er} novembre 2015, les prêts hypothécaires sur des immeubles résidentiels à logements multiples, qui étaient auparavant présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels au bilan consolidé, ont été reclassés dans les prêts hypothécaires commerciaux pour mieux tenir compte de la nature de ces prêts et des risques connexes. Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré. Par conséquent, les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 1,2 milliard \$ au 31 octobre 2015, et les prêts hypothécaires résidentiels ont diminué de ce montant. Les provisions pour pertes sur créances, ainsi que les prêts douteux et les provisions cumulatives pour pertes sur créances, ont fait l'objet de reclassements correspondants.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux lecteurs des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance. Les mesures financières de la Banque non conformes aux PCGR sont définies comme suit :

Mesures financières ajustées

Certaines analyses présentées dans le présent document reposent sur les activités principales de la Banque et ne tiennent donc pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature ou de leur importance. La Banque présente les résultats ajustés pour faciliter la compréhension de la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. L'incidence des éléments d'ajustement sur les résultats comme présentés est présentée dans le tableau 3.

Éléments d'ajustement

Les éléments d'ajustement sont liés aux plans de restructuration, à une charge de rémunération spéciale liée à un départ à la retraite, ainsi qu'aux regroupements d'entreprises.

Les charges de dépréciation et de restructuration découlent d'un réaligement des priorités stratégiques des activités de détail de la Banque. Elles comprennent la dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, ainsi que des provisions liées aux contrats de location, des indemnités de départ et d'autres charges de dépréciation liées à des projets de TI. Ces charges ont été désignées comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature et de l'importance des montants.

La charge de rémunération liée à un départ à la retraite a trait à l'ajustement au contrat d'emploi d'un ancien membre de la haute direction. Cette charge a été désignée comme un élément d'ajustement en raison de sa nature et de l'importance du montant.

Les éléments liés aux regroupements d'entreprises ont trait à des profits et à des charges découlant des acquisitions. Le profit d'acquisition non récurrent attribuable à la réévaluation à la juste valeur des actifs nets acquis et l'amortissement connexe de la prime nette sur les instruments financiers acquis sont considérés comme des éléments d'ajustement puisqu'ils sont liés à un événement non récurrent et que la direction considère qu'ils représentent des ajustements importants sans effet de trésorerie. La réévaluation de la contrepartie éventuelle et les frais liés aux regroupements d'entreprises ont été désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature et de l'importance des montants. Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels pour plus de précisions.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le tableau 4 présente des renseignements additionnels sur le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Valeur comptable de l'action ordinaire

La valeur comptable de l'action ordinaire de la Banque est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Actif productif moyen

L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des provisions cumulatives, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation et un portefeuille de prêts personnels géré par le secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est le ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

La Banque utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total. La Banque utilise également le levier d'exploitation comme mesure d'efficacité. Le levier d'exploitation est l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Ratio du dividende versé

Le ratio du dividende versé est défini comme les dividendes déclarés par action ordinaire en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est défini comme le quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

TABLEAU 3

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT

Pour les trimestres et les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 OCTOBRE		POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 OCTOBRE		
	2016	2015	2016	2015	2014
Incidence sur le résultat net					
Résultat net (perte nette) comme présenté	18 383 \$	(18 719) \$	151 910 \$	102 470 \$	140 365 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Charges de dépréciation et de restructuration					
Dépréciation du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	16 178	57 245	16 178	57 245	—
Provisions liées aux contrats de location	8 675	358	8 675	358	—
Indemnités de départ	3 200	3 014	3 200	3 014	4 429
Autres charges de dépréciation liées aux projets de TI	—	1 153	—	1 153	1 162
	28 053	61 770	28 053	61 770	5 591
Charge de rémunération liée à un départ à la retraite ⁽¹⁾	—	—	—	3 550	—
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	868	1 076	3 812	4 409	4 079
Réévaluation de la contrepartie éventuelle	—	—	—	—	4 100
Frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽²⁾	3 238	—	3 238	—	9 447
	4 106	1 076	7 050	4 409	17 626
	32 159	62 846	35 103	69 729	23 217
Résultat net ajusté	50 542 \$	44 127 \$	187 013 \$	172 199 \$	163 582 \$
Incidence sur le résultat dilué par action					
Résultat dilué (perte diluée) par action comme présenté	0,45 \$	(0,73) \$	4,55 \$	3,21 \$	4,50 \$
Éléments d'ajustement					
Charges de dépréciation et de restructuration					
Charges de dépréciation et de restructuration	0,89	2,13	0,92	2,13	0,19
Charge de rémunération liée à un départ à la retraite					
Charge de rémunération liée à un départ à la retraite	—	—	—	0,12	—
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	0,13	0,04	0,23	0,15	0,62
	1,02	2,17	1,15	2,41	0,81
Résultat dilué par action ajusté ⁽³⁾	1,47 \$	1,44 \$	5,70 \$	5,62 \$	5,31 \$

(1) La charge de rémunération liée à un départ à la retraite est incluse dans les salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé.

(2) Frais liés à l'acquisition et à l'intégration de CIT Canada en 2016 et à l'intégration de la Fiducie AGF en 2014.

(3) L'incidence par action des éléments d'ajustement diffère en raison de l'arrondissement pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

TABLEAU 4

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015	2014
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires comme présenté	138 597 \$	92 868 \$	129 380 \$
Éléments d'ajustement	35 103	69 729	23 217
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	173 700 \$	162 597 \$	152 597 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	1 443 062 \$	1 355 991 \$	1 280 595 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9,6 %	6,8 %	10,1 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,0 %	12,0 %	11,9 %

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Le stress financier qui a suivi immédiatement le Brexit à l'échelle mondiale s'est presque entièrement résorbé, en dépit de la volatilité à court terme du marché attribuable au résultat des élections américaines. Cette situation témoigne de l'optimisme prudent qui prévaut à l'échelle mondiale, mais qui laisse toutefois entrevoir que la croissance mondiale pourrait continuer d'être modérée.

Du côté du Canada, l'ajustement de l'économie à la baisse des prix des produits de base et à la faiblesse du dollar canadien devrait se poursuivre en 2017. La croissance dans les secteurs axés sur les exportations autres que de produits de base a perdu de sa vigueur en raison des défis posés par la compétitivité, du ralentissement de l'activité commerciale capitalistique à l'échelle mondiale et de la baisse de la demande étrangère de produits canadiens. Les industries de services du centre du Canada ont conservé leur dynamisme, tandis que l'activité dans les secteurs axés sur les produits de base, surtout en Alberta et en Saskatchewan, semble avoir atteint un creux au cours des derniers mois.

Pour 2016, 2017 et 2018, le produit intérieur brut (PIB) réel du Canada devrait croître respectivement de 1,3 %, 1,8 % et 2,0 %, en raison des conditions financières expansionnistes, de la reprise des exportations autres que de produits de base, de la solidité accrue des dépenses en capital dans les secteurs non liés aux produits de base, de l'allègement fiscal fédéral en faveur de la classe moyenne et du remaniement du programme d'infrastructures du gouvernement fédéral.

Au Canada, les taux d'intérêt se sont relevés des creux atteints au cours de l'été sous l'effet des facteurs qui ont entraîné la hausse des taux à l'échelle mondiale. Par conséquent, la Banque du Canada pourrait devoir faire preuve d'encore plus de souplesse pour maintenir les conditions financières expansionnistes et soutenir la reprise de l'économie. Puisque le marché s'attend de plus en plus à ce que la politique monétaire des États-Unis et celle du Canada divergent et à ce que la volatilité des prix du pétrole brut se poursuive, le taux de change du dollar canadien avoisine maintenant 0,74 \$ US.

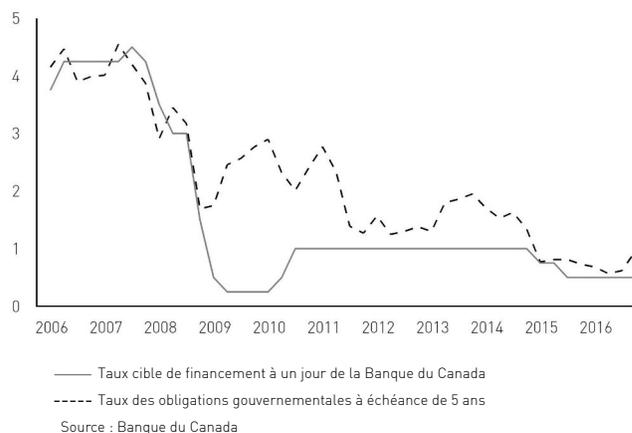
Les nouvelles règles hypothécaires instaurées par le gouvernement fédéral devraient restreindre légèrement la capacité des acheteurs potentiels de s'acheter un logement, et réduire le niveau de risque à long terme auquel s'exposent les emprunteurs et les prêteurs.

Compte tenu de la conjoncture économique, les objectifs de la Banque en matière d'accroissement de ses activités de Services

aux entreprises, ses efforts renouvelés pour rationaliser ses activités de détail et sa position de fonds propres solide devraient contribuer à la croissance en 2017 et au-delà.

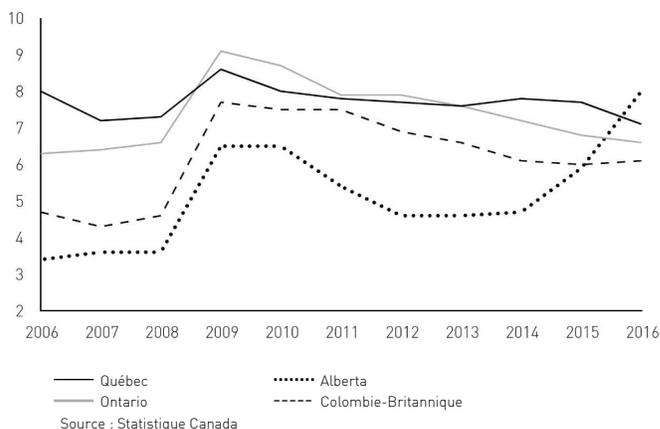
TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA

(données trimestrielles, fin de période, en pourcentage)



TAUX DE CHÔMAGE

(données annuelles, en pourcentage)



ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE

Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs de la Banque en matière de performance et de croissance, qui ont été présentés dans le rapport annuel 2015, et la performance de la Banque en 2016 sont divulgués dans le tableau 5. La Banque a réalisé des progrès considérables au chapitre de ses initiatives de contrôle des coûts en 2016 et est en voie d'atteindre ses objectifs en matière de ratio d'efficacité et de levier d'exploitation ajustés. La croissance dans les principaux secteurs d'activité est également demeurée vigoureuse tout au long de l'exercice, puisque les prêts aux clients commerciaux ont augmenté de 25 % et les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, de 23 % d'un exercice à l'autre.

Le résultat dilué par action ajusté a progressé de 1 %, et le résultat net, de 9 %. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté est demeuré inchangé à 12,0 % comparativement à celui de l'exercice 2015 malgré le resserrement des marges imputable au contexte de très bas taux d'intérêt, les conditions de marché difficiles du début de l'année et l'accroissement des exigences réglementaires. De plus, deux émissions d'actions ordinaires réalisées au cours de l'exercice ayant contribué au renforcement de la situation de fonds propres, ont eu une incidence sur ces mesures de rentabilité.

La croissance des souscriptions de fonds communs de placement par les particuliers a été freinée par la baisse de la demande découlant de la volatilité accrue des marchés au début de 2016. Au fil de l'amélioration des conditions du marché et de la conjoncture économique, la demande devrait reprendre et permettre davantage d'accroître les volumes.

Comme il a été mentionné dans le rapport annuel 2015, la direction continuera de se concentrer sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la Banque de doubler sa taille d'ici 2022 et d'atteindre un rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires comparable à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne, tout en bâtissant de solides bases stratégiques. Compte tenu de la croissance économique toujours faible et du contexte concurrentiel qui prévaut pour les banques

canadiennes, le rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires des institutions financières canadiennes a reculé au cours des 18 derniers mois. Sur une base relative, la Banque a donc déjà réduit l'écart avec le secteur, étant donné qu'elle a maintenu son rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté à 12,0 %, le même niveau qu'à l'exercice précédent, tout en renforçant ses fonds propres. Pour mieux refléter cet objectif, qui est d'enregistrer un rendement comparable à celui de l'industrie bancaire canadienne, la Banque le présentera dorénavant sous forme d'écart plutôt que sous forme de ratio cible absolu. L'objectif ultime continue d'être l'élimination de l'écart d'ici 2022, en incluant l'adoption, à l'exercice 2020, de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

TABLEAU 5

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME ET PERFORMANCE 2016

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliards de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	OBJECTIFS POUR 2019	2016	2015	Variation 2016 / 2015
Performance financière ajustée ⁽¹⁾				
Rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	Réduction de l'écart à 300 pb ⁽²⁾	12,0 %	12,0 %	Réduction de l'écart de 120 pb ⁽³⁾
Ratio d'efficacité ajusté	< 68 %	69,6 %	71,3 %	(1,7) %
Résultat dilué par action ajusté	Croissance de 5 % à 10 % annuellement	5,70 \$	5,62 \$	1 %
Levier d'exploitation ajusté	Positif	2,5 %	(0,4)%	3 %
Principaux inducteurs de croissance				
Prêts aux clients commerciaux	Croissance de plus de 60 % pour atteindre 13 G\$	10,0 \$	8,0 \$	25 %
Prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants	Croissance de plus de 50 % pour atteindre 9 G\$	7,0 \$	5,7 \$	23 %
Fonds communs de placement aux particuliers	Croissance de plus de 80 % pour atteindre 6 G\$	3,4 \$	3,3 \$	4 %
Actifs sous gestion chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Croissance de plus de 25 % pour atteindre 4 G\$	3,5 \$	3,1 \$	11 %

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Comparativement aux principales banques canadiennes et réaliser un rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires comparable d'ici 2022.

(3) Comparativement au rendement de l'exercice 2016 des principales banques canadiennes.

Hypothèses clés à la base des objectifs à moyen terme de la Banque

Les objectifs stratégiques et financiers de la Banque sont établis au moyen des hypothèses clés suivantes. Les objectifs de la Banque ne constituent pas des prévisions et sont fondés sur certaines hypothèses de planification clés. En raison d'autres facteurs qui sont décrits à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du rapport de gestion et à la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques », les résultats futurs pourraient différer substantiellement de ces objectifs.

Compte tenu de la conjoncture économique décrite précédemment, la direction est d'avis que ses perspectives financières à moyen terme dépendront des facteurs suivants :

- la poursuite de la solide croissance interne des prêts aux clients commerciaux et des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants;

- la stabilité relative des marges par rapport au niveau de 2016;
- la simplification de l'offre de services à l'intention des particuliers et l'augmentation de la proportion des Services aux entreprises dans la composition des services de la Banque;
- le maintien des provisions pour pertes sur prêts à des niveaux plus bas que ceux du secteur;
- le contrôle rigoureux des dépenses et la réduction de la taille et de l'étendue des fonctions corporatives;
- les investissements requis pour rebâtir une plateforme de gestion des comptes appropriée et pour adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée¹ à l'exercice 2020.

1 : D'après l'évaluation par la Banque des exigences réglementaires actuelles.

Optimisation des activités de détail

Le 28 septembre 2016, la Banque a annoncé son intention de fusionner 50 de ses succursales au cours des 18 prochains mois. Cette décision découlait de l'analyse stratégique commencée en 2015, ainsi que de l'évolution récente de la conjoncture économique. Le comportement des clients a changé et a, entre autres, entraîné la réduction du nombre de visites en succursale, une réalité qui touche l'ensemble du secteur. Compte tenu de cette réalité, le réseau de succursales doit être optimisé pour assurer l'efficacité de l'exploitation, tout en répondant aux demandes changeantes des clients. Comme il est mentionné à la section « Frais autres que d'intérêt » à la page 25, des charges de

ACQUISITION DE CIT CANADA

Le 29 juin 2016, la Banque et CIT Group Inc. (« CIT »), une société américaine, ont conclu une entente définitive en vertu de laquelle la Banque a convenu d'acquérir les activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT (« CIT Canada »). La transaction a été conclue le 1^{er} octobre 2016. Le prix d'achat provisoire, fondé sur la valeur comptable nette des actifs de CIT Canada à la date de clôture, est estimé à 985,4 millions \$ et demeure assujéti à des ajustements postclôture. Cette acquisition importante s'inscrit dans le plan de transformation en ce qu'elle accroît la proportion des prêts aux entreprises dans le portefeuille de prêts de la Banque, renforce la position de la Banque dans le marché du financement d'équipement et étend sa présence sur le territoire canadien.

À l'appui de cette transaction, la Banque a émis, le 20 juillet 2016, 3 247 600 reçus de souscription au prix de 47,85 \$ par reçu. Le produit a été déposé en main tierce jusqu'à l'acquisition de CIT Canada. Une fois l'acquisition conclue, le 1^{er} octobre 2016, les reçus de souscription ont été échangés contre 3 247 600 actions ordinaires de la Banque, pour un produit brut de 155,4 millions \$.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le résultat net s'est établi à 151,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,55 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport au résultat net de 102,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 3,21 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Le résultat net ajusté pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 a été de 187,0 millions \$, une hausse de 9 % par rapport au résultat net ajusté de 172,2 millions \$ en 2015, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est élevé à 5,70 \$, une augmentation de 1 % en comparaison de celui de 5,62 \$ en 2015.

REVENU TOTAL

Le revenu total a augmenté de 18,3 millions \$, pour atteindre 915,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport au revenu total de 897,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Le revenu net d'intérêt et les autres revenus ont contribué à cette augmentation d'un exercice à l'autre, comme il est précisé ci-après.

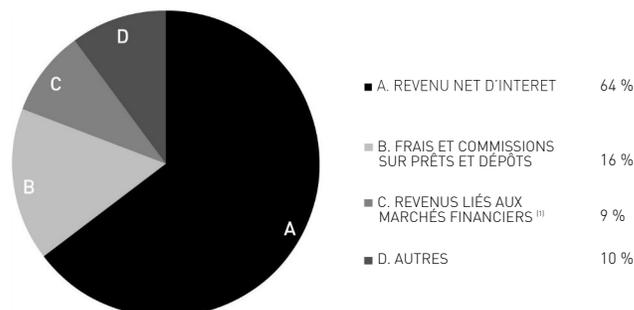
dépréciation, des provisions liées aux contrats de location et des indemnités de départ ont été comptabilisées au quatrième trimestre 2016. La restructuration donnera également lieu à des charges additionnelles de déménagement et de communications d'environ 6,0 millions \$ qui seront comptabilisées lorsqu'elles seront engagées au cours des six à douze prochains mois. Sur une base continue, la Banque s'attend à ce que la restructuration génère des économies de coûts substantielles. Comme les clients continueront d'être servis par des succursales qui sont généralement à proximité de chez eux, l'attrition devrait être modeste.

Le 1^{er} octobre 2016, par suite de l'acquisition, des portefeuilles de prêts commerciaux de 922,5 millions \$ et d'autres actifs nets de 62,9 millions \$, y compris le goodwill et d'autres immobilisations incorporelles de 30,7 millions \$, ont été inclus au bilan de la Banque. La répartition du prix d'achat de CIT Canada pourrait être ajustée une fois que la Banque aura terminé l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples renseignements sur cette acquisition.

L'intégration des activités de CIT Canada est en cours et devrait être presque terminée d'ici la fin de l'année civile 2017. Le total des frais de transaction et d'intégration devrait varier entre 25,0 millions \$ et 30,0 millions \$, ce qui comprend des frais de 4,4 millions \$ ayant été engagés en 2016. La contribution au résultat des activités principales pour l'exercice 2016 était minime. La transaction devrait permettre d'accroître le résultat dilué par action en 2018, lorsque l'intégration sera achevée.

COMPOSITION DU REVENU TOTAL

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en pourcentage)



(1) Incluant les revenus tirés des activités de courtage et les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a augmenté de 14,6 millions \$, ou 3 %, et a totalisé 589,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport à un revenu net d'intérêt de 575,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. L'augmentation découlait principalement de la croissance solide des volumes des portefeuilles de prêts, contrebalancée en partie par la compression des marges.

Comme il est indiqué dans le tableau 6, la marge nette d'intérêt s'est établie à 1,71 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 et a diminué de 13 points de base en comparaison de la marge nette d'intérêt de l'exercice clos le 31 octobre 2015. Cette diminution s'explique principalement par la proportion plus élevée de prêts hypothécaires résidentiels à rendement plus faible, la pression persistante exercée sur les taux de prêt et le niveau plus élevé de liquidités détenues au cours de l'exercice, notamment aux fins du financement de l'acquisition de CIT Canada le 1^{er} octobre 2016. La Banque modifie graduellement la composition de son portefeuille de prêts pour atténuer les pressions du marché, notamment grâce

à la croissance interne solide des prêts aux clients commerciaux et aux activités de financement d'équipement acquises récemment. Les marges d'intérêt devraient continuer de suivre une légère tendance à la baisse en 2017, étant donné que les taux et les écarts de crédit devraient se maintenir à des niveaux historiquement bas. Le tableau 7 présente un sommaire des variations du revenu net d'intérêt.

La Banque utilise des dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt associé à certains de ses portefeuilles de prêts et de dépôts. Selon les fluctuations des taux d'intérêt et selon la composition des portefeuilles sur le plan de l'échéance et des types de produits, le rendement réel des portefeuilles peut varier de manière substantielle. La Banque a recours à des modèles pour quantifier l'incidence potentielle de divers scénarios de taux sur les revenus futurs et sur les capitaux propres, comme il est décrit à la rubrique « Activités de gestion de l'actif et du passif » à la page 49 du présent rapport de gestion.

TABLEAU 6

REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

			2016		2015	
	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN
Actif						
Trésorerie et valeurs mobilières ⁽¹⁾	2 937 045 \$	37 005 \$	1,26 %	2 797 155 \$	40 937 \$	1,46 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente ⁽¹⁾	671 862	3 136	0,47	728 807	4 637	0,64
Prêts						
Personnels	6 506 368	298 136	4,58	6 307 812	308 009	4,88
Hypothécaires résidentiels	15 965 407	450 144	2,82	14 085 045	433 610	3,08
Hypothécaires commerciaux	4 382 829	172 859	3,94	4 010 579	164 316	4,10
Commerciaux et autres ⁽²⁾	3 994 561	141 970	3,55	3 318 105	123 545	3,72
Prêts totaux	30 849 165	1 063 109	3,45	27 721 541	1 029 480	3,71
Dérivés et autres	—	63 630	—	—	66 104	—
Actif total productif d'intérêt	34 458 072	1 166 880	3,39	31 247 503	1 141 158	3,65
Actif non-productif d'intérêt et actif lié aux activités de négociation ⁽¹⁾	6 438 698	—	—	6 574 347	—	—
Actif total	40 896 770 \$	1 166 880 \$	2,85 %	37 821 850 \$	1 141 158 \$	3,02 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts à vue et sur préavis	7 867 537 \$	47 862 \$	0,61 %	8 332 023 \$	68 536 \$	0,82 %
Dépôts à terme	19 399 973	407 000	2,10	16 876 397	366 997	2,17
Dettes liées aux activités de titrisation	6 180 400	114 346	1,85	5 185 686	113 102	2,18
Dettes subordonnées	200 409	6 433	3,21	448 487	16 094	3,59
Autres	—	1 595	—	—	1 346	—
Passif total portant intérêt	33 648 319	577 236	1,72	30 842 593	566 075	1,84
Acceptations	506 597	—	—	385 769	—	—
Passif ne portant pas intérêt et passif lié aux activités de négociation ⁽¹⁾	4 985 248	—	—	4 996 956	—	—
Passif total	39 140 164	577 236	1,47	36 225 318	566 075	1,56
Capitaux propres	1 756 606	—	—	1 596 532	—	—
Passif et capitaux propres totaux	40 896 770 \$	577 236 \$	1,41 %	37 821 850 \$	566 075 \$	1,50 %
Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt (en % de l'actif productif moyen)		589 644 \$	1,71 %		575 083 \$	1,84 %

(1) L'actif productif d'intérêt et le passif portant intérêt ne tiennent pas compte des volumes liés aux activités de négociation.

(2) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

TABLEAU 7

VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE
Actif productif d'intérêt	117 250 \$	(91 528) \$	25 722 \$
Passif portant intérêt	(51 495)	40 334	(11 161)
Revenu net d'intérêt	65 755 \$	(51 194) \$	14 561 \$

AUTRES REVENUS

Les autres revenus ont augmenté de 3,8 millions \$, ou 1 %, et ont totalisé 325,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport à 322,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Les **frais et commissions sur prêts et dépôts** ont augmenté pour s'établir à 145,7 millions \$ pour l'exercice 2016, par rapport à 141,6 millions \$ en 2015. L'augmentation des revenus tirés des services de cartes et la hausse des commissions sur prêts découlant de l'intensification de l'activité de souscription en 2016 ont été contrebalancées en partie par la diminution des frais de service sur les dépôts.

Les **revenus tirés des activités de courtage** ont augmenté de 13 % pour s'établir à 71,4 millions \$ au cours de l'exercice 2016, en comparaison de 63,3 millions \$ en 2015, la filiale de courtage de la Banque ayant tiré parti de la croissance des activités de souscription dans le marché des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation.

Les **revenus tirés de la vente de fonds communs de placement** ont augmenté de 4 %, s'établissant à 40,3 millions \$ pour l'exercice 2016, comparativement à 38,8 millions \$ en 2015. L'augmentation des ventes nettes au deuxième semestre de l'exercice a plus que contrebalancé la lenteur enregistrée au début du premier semestre de l'exercice. Les revenus d'honoraires additionnels provenant de l'atteinte des objectifs de vente en 2015 ont également contribué à cette augmentation. Depuis 2012, la Banque distribue une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie dans son réseau de succursales du Québec. Au cours des cinq années, ce partenariat s'est avéré fructueux et demeure conforme à l'accent mis sur les produits de placement.

Les **revenus liés aux comptes d'investissement** sont demeurés relativement inchangés, à 30,3 millions \$ pour l'exercice 2016, en comparaison de 30,2 millions \$ en 2015, étant donné que des revenus nets non récurrents de 3,1 millions \$ décrits ci-après ont été contrebalancés par la diminution des frais de transaction et des frais de service.

En novembre 2016, un client important de la Banque a décidé d'administrer en interne les comptes de ses clients et a mis fin à la convention de courtier chargé de comptes conclue avec B2B Banque Services de courtiers¹. Par conséquent, la Banque a comptabilisé, au quatrième trimestre 2016, des revenus non récurrents de 3,1 millions \$ dans les autres revenus, déduction faite des charges de dépréciation des immobilisations incorporelles connexes et des charges connexes.

Les **revenus d'assurance** sont générés principalement par les programmes d'assurance liés aux solutions de crédit et aux cartes offertes par la Banque. Les revenus d'assurance sont présentés déduction faite des réclamations et des frais. Les revenus nets ont augmenté légèrement, pour passer de 16,9 millions \$ en 2015 à 17,5 millions \$ à l'exercice 2016, du fait essentiellement d'une baisse des réclamations. Des renseignements additionnels sur les revenus d'assurance de la Banque sont présentés à la note 27 des états financiers consolidés annuels.

Les **revenus de trésorerie et de marchés financiers** ont diminué pour s'établir à 12,8 millions \$ pour l'exercice 2016, par rapport à 23,4 millions \$ en 2015. Cette diminution découlait principalement des conditions difficiles des marchés financiers au premier semestre 2016. Des pertes nettes de 3,0 millions \$ sur les valeurs mobilières ont été réalisées en 2016, tandis que des profits nets de 5,1 millions \$ avaient été comptabilisés en résultat net en 2015. Des renseignements additionnels sur le portefeuille de valeurs mobilières de la Banque figurent à la note 5 des états financiers consolidés annuels.

Les **autres revenus** ont légèrement diminué de 1 %, pour s'établir à 7,8 millions \$ pour l'exercice 2016, comparativement à 7,9 millions \$ en 2015.

¹ : B2B Banque Services de courtiers comprend trois sociétés : B2B Banque Services Financiers inc., B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. et B2B Banque Services aux intermédiaires inc.

TABLEAU 8

AUTRES REVENUS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015	2014	Variation 2016 / 2015
Frais et commissions sur prêts et dépôts				
Frais de service sur les dépôts	56 973 \$	59 723 \$	62 665 \$	(5) %
Commissions sur prêts	55 289	50 768	49 682	9
Revenus tirés des services de cartes	33 428	31 098	29 502	7
	145 690	141 589	141 849	3
Revenus tirés des activités de courtage	71 435	63 294	63 640	13
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	40 299	38 811	29 228	4
Revenus liés aux comptes d'investissement	30 271	30 202	31 658	—
Revenus d'assurance, montant net	17 527	16 903	19 246	4
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	12 782	23 365	16 138	(45)
Autres	7 803	7 879	11 326	(1)
	180 117	180 454	171 236	—
Autres revenus	325 807 \$	322 043 \$	313 085 \$	1 %

AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est élevé à 5,2 millions \$, une légère baisse par rapport à 6,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels.

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les provisions pour pertes sur créances ont diminué de 1,6 million \$ pour s'établir à 33,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport aux provisions de 34,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Le bas niveau de pertes sur créances continue de témoigner de la bonne qualité globale sous-jacente du crédit des portefeuilles de prêts de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, les pertes sur prêts personnels ont diminué de 5,8 millions \$ par rapport à celles de l'exercice précédent, du fait principalement de la baisse des radiations et, dans une moindre mesure, de l'incidence nette favorable de l'examen régulier des modèles de provisions cumulatives collectives au deuxième trimestre 2016.

Les pertes sur prêts hypothécaires résidentiels ont diminué de 1,6 million \$. Le niveau des pertes sur créances demeure bas et découle des conditions de crédit favorables et des critères de souscription rigoureux.

Les pertes sur prêts hypothécaires commerciaux et prêts commerciaux se sont établies à un montant combiné de 5,7 millions \$, par rapport à un montant négatif combiné de 0,1 million \$ pour la période correspondante de 2015. L'augmentation de 5,8 millions \$ d'un exercice à l'autre est attribuable au nombre moins élevé de règlements favorables et à l'amélioration moindre dans le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux par rapport à l'exercice précédent. Les pertes sur prêts de ces portefeuilles ont tendance à fluctuer davantage étant donné que ces portefeuilles peuvent être exposés, en partie, à de plus grands risques isolés.

Le niveau de pertes sur créances, en pourcentage des prêts moyens, s'est établi à 0,11 %, ce qui reflète la bonne condition du portefeuille de prêts. À moyen terme, le ratio de perte pourrait suivre une tendance graduelle à la hausse au fil de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts de la Banque.

Le tableau qui suit présente les provisions pour pertes sur créances entre 2014 et 2016. La rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion contient une analyse supplémentaire de la condition globale de crédit des portefeuilles de la Banque.

TABLEAU 9

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015	2014
Prêts personnels	23 903 \$	29 677 \$	25 062 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	3 723	5 324	5 220
Prêts hypothécaires commerciaux	(1 040)	(90)	4 217
Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	6 764	(11)	7 201
Provisions pour pertes sur créances	33 350 \$	34 900 \$	41 700 \$
En % du portefeuille moyen de prêts et d'acceptations	0,11 %	0,12 %	0,15 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont diminué pour atteindre 679,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comparativement à 722,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Les frais de 2016 et de 2015 ont subi l'incidence de charges de dépréciation et de restructuration respectivement de 38,3 millions \$ et 78,4 millions \$, comme il est mentionné ci-après. Les frais autres que d'intérêt ajustés sont demeurés largement sous contrôle et ont diminué pour s'établir à 636,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport à 639,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Les **salaires et avantages du personnel** ont été moins élevés de 7,4 millions \$, ou 2 %, pour s'établir à 334,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comparativement à ceux de 342,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. En 2015, les salaires comprenaient une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions \$ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi d'un ancien membre de la haute direction. Sur une base ajustée, les salaires et avantages du personnel ont baissé de 2,5 millions \$, par suite essentiellement de la réduction de l'effectif découlant des initiatives de restructuration au quatrième trimestre 2015 et de la diminution de la rémunération liée à la performance, contrebalancées en partie par la hausse régulière des salaires annuels.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont diminué de 10,1 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 octobre 2015, pour s'établir à 187,7 millions \$. La diminution découle surtout de la baisse de la charge d'amortissement par suite de la dépréciation des actifs comptabilisée en 2015. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une charge de 3,1 millions \$ engagée au troisième trimestre 2016 liée à la décision stratégique de résilier une entente de services informatiques et par la hausse des dépenses de projets.

Les **autres frais autres que d'intérêt** ont augmenté de 9,8 millions \$ pour s'établir à 114,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comparativement aux autres frais autres que d'intérêt de 104,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par suite essentiellement de la hausse annuelle des primes de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), ainsi que de l'augmentation des honoraires professionnels engagés en appui à la transformation de la Banque, des frais liés à la réglementation et des frais de publicité.

Les **charges de dépréciation et de restructuration** se sont établies à 38,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, en comparaison de 78,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Au quatrième trimestre 2016, la Banque a annoncé son intention d'optimiser ses activités de détail en fusionnant 50 succursales au cours des 18 prochains mois, un élément de son plan de transformation. Par conséquent, la valeur des actifs liés à l'Unité de détail a été passée en revue et des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Ces charges découlent de la dépréciation de 16,7 millions \$ des logiciels et de 5,4 millions \$ des immobilisations corporelles. Dans le cadre de la restructuration prévue, des provisions liées aux contrats de location de 11,9 millions \$ et des indemnités de départ de 4,4 millions \$ ont également été comptabilisées.

Au quatrième trimestre 2015, un examen stratégique complet des activités de détail de la Banque avait été réalisé et des charges de dépréciation de 72,2 millions \$ avaient été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Des indemnités de départ, des provisions liées aux contrats de location et d'autres charges de dépréciation liées à des projets de TI totalisant 6,2 millions \$ avaient également été comptabilisées en 2015 dans le cadre des initiatives de restructuration.

Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Les **frais liés aux regroupements d'entreprises** ont atteint 4,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 et comprenaient des frais d'acquisition ainsi que les salaires, les honoraires professionnels et d'autres charges liés à l'intégration des activités de CIT Canada.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 69,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, par rapport à 71,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Le levier d'exploitation ajusté a été positif d'un exercice à l'autre, surtout en raison de la croissance du revenu total. Le tableau 10 illustre les variations des frais autres que d'intérêt entre 2014 et 2016.

TABLEAU 10

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015	2014	Variation 2016 / 2015
Salaires et avantages du personnel				
Salaires ⁽¹⁾	212 663 \$	217 253 \$	212 113 \$	
Avantages du personnel	71 848	71 906	71 335	
Rémunération liée à la performance	50 392	53 110	50 893	
	334 903	342 269	334 341	(2) %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Frais de technologie	87 070	83 635	69 825	
Loyers et impôts fonciers	54 693	54 539	53 455	
Amortissement	36 777	50 875	53 712	
Entretien et réparation	7 064	6 893	6 124	
Services publics	1 579	1 601	1 591	
Autres	513	235	376	
	187 696	197 778	185 083	(5) %
Autres				
Publicité et développement des affaires	26 851	25 789	22 477	
Honoraires et commissions	26 601	24 358	24 143	
Communications et frais de déplacement	23 236	23 402	22 329	
Taxes et assurances	19 974	18 200	16 529	
Articles de bureau et publications	6 848	6 929	7 095	
Recrutement et formation	2 136	2 675	1 917	
Autres	8 551	3 015	6 893	
	114 197	104 368	101 383	9 %
Charges de dépréciation et de restructuration				
Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	22 113	72 226	—	
Provisions liées aux contrats de location	11 857	489	—	
Indemnités de départ	4 374	4 118	6 053	
Autres charges de dépréciation liées aux projets de TI	—	1 576	1 588	
	38 344	78 409	7 641	(51) %
Frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽²⁾	4 409	—	12 861	s. o.
Frais autres que d'intérêt	679 549 \$	722 824 \$	641 309 \$	(6) %
Ratio d'efficacité ⁽³⁾	74,2 %	80,6 %	73,4 %	
Levier d'exploitation ⁽³⁾	8,0 %	(10,1)%	5,9 %	
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽³⁾				
Salaires et avantages du personnel ajustés	334 903 \$	337 414 \$	334 341 \$	(1) %
Frais d'occupation de locaux et technologie ajustés	187 696	197 778	185 083	(5) %
Autres frais autres que d'intérêt ajustés	114 197	104 368	101 383	9 %
	636 796 \$	639 560 \$	620 807 \$	— %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽³⁾	69,6 %	71,3 %	71,0 %	
Levier d'exploitation ajusté ⁽³⁾	2,5 %	(0,4)%	2,4 %	

(1) En 2015, les salaires comprenaient une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions \$ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi d'un ancien membre de la haute direction désignée comme étant un élément d'ajustement (néant en 2016 et en 2014). Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » pour plus de précisions.

(2) Frais liés à la transaction et à l'intégration de CIT Canada en 2016 et à l'intégration de la Fiducie AGF en 2014.

(3) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 45,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 23,0 %. Ce taux moins élevé que le taux prévu par la loi s'explique principalement par l'imposition réduite des revenus tirés des activités d'assurance à l'étranger et les retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 30,9 millions \$ et le taux

d'imposition effectif s'est établi à 23,2 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découlait principalement des facteurs susmentionnés, contrebalancés en partie par le fait que la charge de dépréciation du goodwill comptabilisée en 2015 était majoritairement non déductible d'impôt.

La note 19 des états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat.

TABLEAU 11

RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET DU MONTANT DES IMPÔTS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016		2015	
Impôts sur le résultat selon le taux prévu par la loi	52 733 \$	26,7 %	35 625 \$	26,7 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat des activités d'assurance à l'étranger	(5 283)	(2,7)	(5 910)	(4,4)
Dividendes non imposables	(2 548)	(1,3)	(3 926)	(3,0)
Dépréciation du goodwill	—	—	4 347	3,3
Autres, montant net	550	0,3	797	0,6
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	45 452 \$	23,0 %	30 933 \$	23,2 %

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Banque consent des prêts à des parties liées, qui comprennent les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que leurs entités liées. Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif ou du conseil d'administration. Au 31 octobre 2016, ces prêts totalisaient 19,7 millions \$. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités contrôlées par les principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés au poste revenu d'intérêt de l'état du résultat consolidé.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2016, ces dépôts totalisaient 1,4 million \$. La Banque offre également à ses employés un escompte sur les frais annuels de carte de crédit. Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque a versé une charge locative de 2,2 millions \$ à une partie liée (2,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015).

Voir la note 21 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

SURVOL DE L'EXERCICE 2015

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net ajusté a totalisé 172,2 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,62 \$, soit une hausse respective de 5 % et 6 %, comparativement au résultat net ajusté de 163,6 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,31 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 12,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 11,9 % en 2014.

Comme présenté, le résultat net s'est établi à 102,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 3,21 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à un résultat net de 140,4 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,50 \$, en 2014. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté a été de 6,8 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 10,1 % en 2014. Les résultats comme présentés pour 2015 et 2014 tenaient compte d'éléments d'ajustement, y compris des charges de dépréciation et de restructuration relativement aux activités de détail comptabilisées à la suite d'un examen stratégique complet réalisé au quatrième trimestre 2015. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » à la page 17 pour plus de précisions.

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a généré une solide croissance du résultat des activités principales et a atteint ses objectifs de rentabilité. De plus, l'accent mis par la Banque sur ses activités prioritaires a généré des résultats concrets, le volume des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers ayant augmenté de 34 % et celui du portefeuille de prêts aux entreprises, de 18 %. L'excellente qualité du crédit des portefeuilles de prêts de la Banque a également contribué à sa performance financière robuste pour 2015.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2016

Le résultat net s'est établi à 18,4 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,45 \$, pour le quatrième trimestre 2016, comparativement à une perte de 18,7 millions \$, ou une perte diluée par action de 0,73 \$, pour le quatrième trimestre 2015. Comme mentionné précédemment, les résultats du quatrième trimestre 2016 ont subi l'incidence négative de charges de dépréciation et de restructuration de 38,3 millions \$ (28,1 millions \$ après impôts), ou 0,89 \$ sur une base diluée par action, et les résultats du quatrième trimestre 2015 comprenaient des charges de dépréciation et de restructuration de 78,4 millions \$ (61,8 millions \$ après impôts), ou 2,13 \$ sur une base diluée par action. Le résultat net ajusté a été de 50,5 millions \$ au quatrième trimestre 2016, en hausse de 15 % par rapport au résultat net ajusté de 44,1 millions \$ pour le quatrième trimestre 2015, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est établi à 1,47 \$, en hausse de 2 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 1,44 \$ au quatrième trimestre 2015.

Revenu total

Le revenu total a augmenté de 4,7 millions \$, ou 2 %, pour atteindre 236,4 millions \$ au quatrième trimestre 2016, comparativement à un revenu total de 231,6 millions \$ au quatrième trimestre 2015, du fait de la hausse des autres revenus.

Le **revenu net d'intérêt** a diminué de 1,9 million \$, ou 1 %, pour atteindre 148,7 millions \$ au quatrième trimestre 2016, comparativement à un revenu net d'intérêt de 150,7 millions \$ au quatrième trimestre 2015. La diminution découlait principalement du resserrement des marges attribuable au contexte de très bas taux d'intérêt et au niveau plus élevé de liquidités, contrebalancé en partie par la solide croissance des volumes dans les portefeuilles de prêts. La marge nette d'intérêt (en pourcentage de l'actif productif moyen) s'est établie à 1,67 % au quatrième trimestre 2016, une baisse de 17 points de base par rapport à celle du quatrième trimestre 2015 imputable aux pressions persistantes exercées sur les taux de prêt, au resserrement de l'écart entre le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires, à la proportion plus importante de prêts hypothécaires résidentiels à plus faible rendement et au niveau plus élevé de liquidités détenues pendant le trimestre.

Les **autres revenus** ont progressé de 6,7 millions \$, pour atteindre 87,6 millions \$ au quatrième trimestre 2016, comparativement à 81,0 millions \$ au quatrième trimestre 2015. Comme mentionné précédemment, au quatrième trimestre 2016, les revenus liés aux comptes d'investissement comprenaient des revenus nets non récurrents de 3,1 millions \$ liés à la résiliation d'une convention d'administration de comptes d'investissement. Par ailleurs, la hausse de 3,3 millions \$ des revenus tirés des activités de courtage et celle de 2,2 millions \$ des frais et commissions sur les prêts et dépôts ont été contrebalancées en partie par une baisse de 2,4 millions \$ des revenus de trésorerie et de marchés financiers.

Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis

Au quatrième trimestre 2016, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 1,2 million \$, par rapport à 1,5 million \$ au

quatrième trimestre 2015. Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté pour atteindre 10,3 millions \$ au quatrième trimestre 2016, par rapport à 9,4 millions \$ au quatrième trimestre 2015. Ce bas niveau de pertes sur créances continue de témoigner de la bonne qualité globale sous-jacente du crédit des portefeuilles de prêts. À moyen terme, les provisions pour pertes sur créances pourraient suivre une tendance graduelle à la hausse au fil de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts et de l'augmentation des volumes.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 202,0 millions \$ au quatrième trimestre 2016, une baisse de 40,3 millions \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2015. Les frais autres que d'intérêt du quatrième trimestre 2016 et du quatrième trimestre 2015 ont subi l'incidence de charges de dépréciation et de restructuration respectivement de 38,3 millions \$ et 78,4 millions \$, comme il est mentionné ci-après. Les frais autres que d'intérêt ajustés sont demeurés largement sous contrôle et ont diminué de 4,7 millions \$, ou 3 %, pour s'établir à 159,2 millions \$ au quatrième trimestre 2016, en comparaison de 163,9 millions \$ au quatrième trimestre 2015.

Les **salaires et les avantages du personnel** ont diminué de 3,3 millions \$, ou 4 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2015, pour se fixer à 82,4 millions \$ au quatrième trimestre 2016, notamment du fait de la réduction de l'effectif découlant de la restructuration de certaines activités au quatrième trimestre 2015, de la baisse de la rémunération liée à la performance et de la hausse des salaires capitalisés, étant donné que la Banque s'emploie activement à reconstruire sa plateforme de gestion de comptes. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation régulière des salaires annuels.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont diminué de 4,2 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2015, pour s'établir à 46,2 millions \$. La diminution découle surtout de la baisse de la charge d'amortissement par suite de la dépréciation des actifs comptabilisée au quatrième trimestre 2015 et des frais de technologie moins élevés, étant donné que la Banque optimise son architecture technologique.

Les **autres frais autres que d'intérêt** ont augmenté de 2,9 millions \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2015, pour s'établir à 30,7 millions \$, par suite essentiellement de l'accroissement annuel des primes de la SADC et de la hausse des honoraires professionnels engagés en appui à la transformation de la Banque.

Les **charges de dépréciation et de restructuration** du quatrième trimestre 2016 ont totalisé 38,3 millions \$, par rapport à des charges de restructuration de 78,4 millions \$ au quatrième trimestre 2015. Comme il a été mentionné précédemment, la valeur des actifs liés à l'Unité de détail a été passée en revue et des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ ont été comptabilisées au quatrième trimestre 2016. Des provisions liées aux contrats de location de 11,9 millions \$ et des indemnités de départ de 4,4 millions \$ ont également été comptabilisées au cours du trimestre par suite de l'annonce des fusions de succursales. Au quatrième trimestre 2015, des charges de

dépréciation de 72,2 millions \$ et des indemnités de départ, des provisions liées aux contrats de location et d'autres charges de dépréciation liées à des projets de TI totalisant 6,2 millions \$ avaient été comptabilisées. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Les **frais liés aux regroupements d'entreprises** ont totalisé 4,4 millions \$ au quatrième trimestre 2016 et comprenaient les frais liés à l'acquisition ainsi que les salaires, les honoraires professionnels et d'autres charges engagées aux fins de l'intégration des activités de CIT Canada.

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 67,4 % au quatrième trimestre 2016, par rapport à 70,8 % au quatrième trimestre 2015. Le levier d'exploitation ajusté a été positif d'un exercice à l'autre, surtout en raison de la croissance des revenus et du contrôle des dépenses.

Impôts sur le résultat

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2016, la charge d'impôts sur le résultat a été de 4,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 19,7 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables et de l'imposition réduite des revenus tirés des activités d'assurance, et reflète le niveau plus bas de bénéfices imposables au Canada imputable aux charges de dépréciation et de restructuration. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2015, le recouvrement d'impôts sur le résultat a été de 2,8 millions \$ et le

taux d'imposition effectif s'est établi à 13,2 %. Le taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi s'explique par les facteurs susmentionnés pour le quatrième trimestre 2016.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source relativement régulière de revenus, provenant d'importants volumes de prêts et de dépôts peu susceptibles de subir de fortes fluctuations à court terme. Par contre, les activités de trésorerie et certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner beaucoup de volatilité. De plus, les variations des taux d'intérêt du marché ou des marchés boursiers ainsi que des conditions de crédit peuvent se répercuter sur les résultats de la Banque. Par ailleurs, d'autres transactions, comme les acquisitions d'entreprises, des événements particuliers ou des changements apportés à la réglementation, sont également susceptibles d'avoir une incidence importante sur les revenus et les dépenses. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours (90 jours en 2016), comparativement à 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité est, en règle générale, plus faible pendant ce trimestre, surtout en raison de l'incidence de ce facteur sur le revenu net d'intérêt. Le tableau 12 présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2016 et 2015.

TABLEAU 12

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2016				2015			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Revenu net d'intérêt	148 727 \$	147 991 \$	143 428 \$	149 498 \$	150 667 \$	147 229 \$	137 691 \$	139 496 \$
Autres revenus	87 642	81 086	83 375	73 704	80 982	79 409	82 988	78 664
Revenu total	236 369	229 077	226 803	223 202	231 649	226 638	220 679	218 160
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	1 181	1 267	1 337	1 405	1 465	1 531	1 531	1 472
Provisions pour pertes sur créances	10 300	8 200	5 750	9 100	9 400	7 000	8 000	10 500
Frais autres que d'intérêt	201 998	160 474	160 066	157 011	242 340	161 037	158 750	160 697
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	22 890	59 136	59 650	55 686	(21 556)	57 070	52 398	45 491
Impôts sur le résultat (recouvrement)	4 507	13 999	13 936	13 010	(2 837)	12 904	11 210	9 656
Résultat net (perte nette)	18 383 \$	45 137 \$	45 714 \$	42 676 \$	(18 719) \$	44 166 \$	41 188 \$	35 835 \$
Résultat (perte) par action								
de base	0,45 \$	1,34 \$	1,43 \$	1,36 \$	(0,73) \$	1,44 \$	1,34 \$	1,16 \$
dilué(e)	0,45 \$	1,34 \$	1,43 \$	1,36 \$	(0,73) \$	1,44 \$	1,34 \$	1,15 \$
Marge nette d'intérêt ⁽¹⁾	1,67 %	1,69 %	1,71 %	1,78 %	1,84 %	1,85 %	1,84 %	1,83 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	3,7 %	11,2 %	12,5 %	11,6 %	(6,1) %	12,1 %	11,8 %	9,9 %
Mesures financières ajustées								
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	50 542 \$	46 067 \$	46 696 \$	43 708 \$	44 127 \$	45 291 \$	42 313 \$	40 468 \$
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	1,47 \$	1,37 \$	1,46 \$	1,39 \$	1,44 \$	1,48 \$	1,38 \$	1,32 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	12,1 %	11,4 %	12,8 %	11,9 %	12,1 %	12,4 %	12,1 %	11,3 %
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾	159 245 \$	160 474 \$	160 066 \$	157 011 \$	163 931 \$	161 037 \$	158 750 \$	155 842 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

Au cours des huit derniers trimestres, le résultat net a en général augmenté, sauf pour les quatrièmes trimestres, au cours desquels le résultat net a subi l'incidence des charges de dépréciation et de restructuration, comme il est mentionné ci-après. Le revenu net ajusté a généralement suivi une tendance à la hausse, par suite principalement de la bonne croissance des volumes des portefeuilles de prêts, de la qualité du crédit toujours solide et de la poursuite des efforts déployés pour contrôler les coûts.

D'autres facteurs précis, décrits ci-après, ont influé sur les résultats au cours des exercices 2016 et 2015.

2016

- Le revenu net d'intérêt a augmenté en 2016, étant donné que la croissance solide des prêts a continué de contribuer au résultat, tandis que les marges ont continué de subir des pressions.
- Au quatrième trimestre, les autres revenus comprenaient des revenus nets non récurrents de 3,1 millions \$ liés à la résiliation d'une convention d'administration de comptes d'investissement.
- Les provisions pour pertes sur créances sont demeurées basses au cours de l'exercice. Le résultat du deuxième trimestre comprenait un ajustement net favorable de 2,7 millions \$ attribuable à l'examen régulier des modèles de provisions cumulatives collectives, qui a contribué à la diminution des pertes sur créances.
- Les frais autres que d'intérêt du quatrième trimestre comprenaient des charges de dépréciation et de restructuration de 38,3 millions \$ découlant de l'annonce faite par la Banque de son intention de restructurer ses activités de détail et de fusionner 50 succursales au cours des 18 prochains mois. Les charges du quatrième trimestre comprenaient également des frais de 4,4 millions \$ liés à l'acquisition et à l'intégration de CIT Canada. Compte non tenu

de ces éléments, les frais autres que d'intérêt ajustés ont diminué en 2016, du fait essentiellement du contrôle continu des coûts ainsi que de la diminution des salaires et des avantages du personnel et de la baisse de la charge d'amortissement par suite des charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées en 2015.

2015

- En 2015, le revenu net d'intérêt a augmenté par rapport à celui de 2014, l'incidence de la bonne croissance des prêts au cours des derniers mois et la hausse des pénalités sur les remboursements anticipés de prêts hypothécaires résidentiels, notamment au troisième trimestre, ayant contribué positivement aux résultats. La marge nette d'intérêt a également subi l'incidence du contexte de bas taux d'intérêt.
- Les autres revenus ont augmenté en 2015, du fait surtout de la solidité des commissions sur la vente de fonds communs de placement et de la hausse des revenus de trésorerie et de marchés financiers.
- Les provisions pour pertes sur créances ont diminué en 2015 par rapport à celles de l'exercice précédent, signe de la qualité solide du portefeuille et des conditions de crédit favorables.
- Au premier trimestre, les frais autres que d'intérêt comprenaient une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions \$ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi d'un ancien membre de la haute direction. Les charges du quatrième trimestre englobaient également des charges de dépréciation et de restructuration de 78,4 millions \$ engagées dans le contexte de l'examen stratégique complet des activités de détail de la Banque. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont été légèrement plus élevés en 2015 qu'ils l'ont été en 2014, principalement en raison de la hausse des salaires et avantages du personnel et des frais de technologie.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La Banque a enregistré une croissance solide de son bilan au cours des trois derniers exercices, tant en interne qu'au moyen d'acquisitions, et des fonds propres robustes en appui à ses activités. La qualité de crédit globale de son portefeuille de prêts, combinée à une base de financement de détail saine, continue de servir d'assise à une croissance durable et à la mise en œuvre du plan de transformation.

Au 31 octobre 2016, l'actif total de la Banque s'élevait à 43,0 milliards \$, une augmentation de 8 % par rapport à l'actif total de 39,7 milliards \$ au 31 octobre 2015, comme l'indique le tableau 13. Ces changements sont analysés dans les rubriques qui suivent du rapport de gestion.

TABLEAU 13

ACTIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015	2014	Variation 2016 / 2015
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	187 099 \$	200 864 \$	248 855 \$	(7) %
Valeurs mobilières	5 660 432	4 487 357	4 880 460	26
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 879 986	3 911 439	3 196 781	(26)
Prêts				
Personnels	6 613 392	7 063 229	6 793 078	(6)
Hypothécaires résidentiels	16 749 387	14 998 867	13 707 489	12
Hypothécaires commerciaux	4 658 734	4 248 761	3 769 323	10
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	4 727 385	3 308 144	2 794 232	43
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	629 825	473 544	365 457	33
	33 378 723	30 092 545	27 429 579	11
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(105 009)	(111 153)	(119 371)	(6)
	33 273 714	29 981 392	27 310 208	11
Autres actifs	1 005 109	1 078 452	846 481	(7)
Actif au bilan	43 006 340 \$	39 659 504 \$	36 482 785 \$	8 %
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente en % de l'actif au bilan	20,3 %	21,7 %	22,8 %	

(1) Y compris les créances au titre des contrats de location-financement.

LIQUIDITÉS

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2016, ces actifs totalisaient 8,7 milliards \$, une hausse de 0,1 milliard \$ par rapport à 8,6 milliards \$ au 31 octobre 2015.

Au cours de l'exercice, la Banque a intensifié ses activités de titrisation pour améliorer la composition de son financement et a obtenu des dépôts auprès de courtiers pour répondre à ses besoins additionnels de liquidités, y compris en partie pour financer l'acquisition de CIT Canada qui a été conclue le 1^{er} octobre 2016. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Les liquidités représentaient 20 % des actifs totaux au 31 octobre 2016, comparativement à 22 % au 31 octobre 2015.

Au 31 octobre 2016, les valeurs mobilières utilisées dans les activités de courtage et de trésorerie totalisaient 5,7 milliards \$, y compris un portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente de 2,7 milliards \$. Au 31 octobre 2016, les profits latents nets de ce portefeuille, inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global (AÉRG), s'élevaient à 4,2 millions \$, en comparaison de pertes nettes latentes de 10,5 millions \$ au 31 octobre 2015, reflet de la performance relativement bonne du marché des actions privilégiées canadien au cours de l'année.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 51 du rapport de gestion.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des provisions cumulatives, se sont établis à 33,3 milliards \$ au 31 octobre 2016, en hausse de 3,3 milliards \$, ou 11 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2015. Cette hausse reflète l'acquisition des portefeuilles de prêts commerciaux de CIT Canada d'un montant net de 0,9 milliard \$, ainsi que la croissance interne toujours solide.

Les prêts personnels se sont établis à 6,6 milliards \$, une baisse de 0,4 milliard \$, ou 6 %, depuis le 31 octobre 2015, du fait essentiellement des remboursements nets dans le portefeuille de prêts à l'investissement, reflétant la réduction prévue.

Les prêts hypothécaires résidentiels se sont établis à 16,7 milliards \$ au 31 octobre 2016, une hausse de 1,8 milliard \$, ou 12 %, d'un exercice à l'autre. La hausse est attribuable principalement à la croissance continue des prêts hypothécaires résidentiels souscrits par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants.

Les prêts commerciaux, y compris les acceptations, ont été de 1,6 milliard \$, ou 42 %, plus élevés qu'au 31 octobre 2015, en raison essentiellement des portefeuilles de prêts commerciaux d'un montant net de 0,9 milliard \$ de CIT Canada, et de l'augmentation des volumes découlant des activités de syndication. Les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 0,4 milliard \$, ou 10 %, au cours de la même période. Combinés, ces prêts aux clients commerciaux totalisaient 10,0 milliards \$ au 31 octobre 2016, une augmentation de 25 % d'un exercice à l'autre.

Des renseignements additionnels sur les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques, ainsi que des renseignements détaillés sur les portefeuilles de prêts, figurent à la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques ».

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs ont diminué de 0,1 milliard \$, pour s'établir à 1,0 milliard \$ au 31 octobre 2016, du fait principalement d'une

baisse des chèques et autres effets en transit, contrebalancée en partie par l'ajout des actifs de CIT Canada au bilan de la Banque.

TABLEAU 14

PASSIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015	2014	Variation 2016 / 2015
Dépôts				
Particuliers	21 001 578 \$	19 377 716 \$	18 741 981 \$	8 %
Entreprises, banques et autres	6 571 767	7 226 588	5 781 045	(9)
	27 573 345	26 604 304	24 523 026	4
Autres passifs	6 013 890	5 524 930	5 103 778	9
Dette liée aux activités de titrisation	7 244 454	5 493 602	4 863 848	32
Dette subordonnée	199 824	449 641	447 523	(56)
Passif au bilan	41 031 513 \$	38 072 477 \$	34 938 175 \$	8 %
Dépôts de particuliers en % du total des dépôts	76,2 %	72,8 %	76,4 %	
Total des dépôts en % du passif au bilan	67,2 %	69,9 %	70,2 %	

DÉPÔTS

Les dépôts ont augmenté de 1,0 milliard \$, ou 4 %, pour s'établir à 27,6 milliards \$ au 31 octobre 2016, comparativement à 26,6 milliards \$ au 31 octobre 2015. Les dépôts de particuliers ont totalisé 21,0 milliards \$ au 31 octobre 2016, soit 1,6 milliard \$ de plus qu'au 31 octobre 2015, en raison surtout de l'augmentation des dépôts à terme obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants. Les dépôts d'entreprises et autres ont diminué de 0,7 milliard \$ au cours de la même période, pour s'établir à 6,6 milliards \$, ce qui s'explique surtout par la baisse des dépôts institutionnels. Les dépôts de particuliers représentaient 76 % du total des dépôts au 31 octobre 2016, par rapport à 73 % au 31 octobre 2015, et ont contribué à la bonne situation de la Banque en matière de liquidités.

Des renseignements additionnels sur les dépôts et sur les autres sources de financement sont présentés à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » à la page 51 du présent rapport de gestion.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ont augmenté pour atteindre 6,0 milliards \$ au 31 octobre 2016, en comparaison de 5,5 milliards \$ au 31 octobre 2015. L'augmentation d'un exercice à l'autre découlait surtout de la hausse des engagements au titre des valeurs acquises en vertu de conventions de revente, associés aux activités de négociation, ainsi que des acceptations.

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 1,8 milliard \$, ou 32 %, par rapport à celle au 31 octobre 2015, et s'est établie à 7,2 milliards \$ au 31 octobre 2016. Au cours de l'exercice, la Banque a continué d'optimiser cette source privilégiée de financement à terme des prêts hypothécaires résidentiels, à la lumière de la solide croissance de ce portefeuille. Au quatrième trimestre 2016, la Banque a également obtenu des fonds de 0,4 milliard \$ en titrisant les créances au titre de contrats de location-financement de LBC Capital par l'entremise d'un conduit à vendeurs multiples. De plus, en 2016, la Banque a mis en place un programme de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels assurés au moyen de l'émission de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH), qui ont été vendus à des investisseurs.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de titrisation de la Banque, se reporter aux notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels.

La dette subordonnée s'est élevée à 199,8 millions \$ au 31 octobre 2016, comparativement à 449,6 millions \$ au 31 octobre 2015. Au cours du premier trimestre 2016, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1 échéant en 2020, d'un montant nominal de référence de 250,0 millions \$. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se sont établis à 1 974,8 millions \$ au 31 octobre 2016, comparativement à 1 587,0 millions \$ au 31 octobre 2015. Cette augmentation de 387,8 millions \$ s'explique essentiellement par l'émission d'actions ordinaires de 155,4 millions \$ au quatrième trimestre 2016 pour financer l'acquisition de CIT Canada, l'émission d'actions privilégiées de 125,0 millions \$ au deuxième trimestre 2016 et le placement en actions ordinaires de 67,5 millions \$ réalisé au premier trimestre 2016. Le reste de l'augmentation découle de la contribution du résultat net pour l'exercice, déduction faite des dividendes déclarés. Pour plus d'information, voir l'état de la variation des capitaux propres consolidé.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque a augmenté et s'établissait à 47,92 \$ au 31 octobre 2016, comparativement à 46,33 \$ au 31 octobre 2015. Le tableau ci-après présente les éléments du capital-actions.

La rubrique « Gestion du capital » contient des renseignements supplémentaires sur les questions liées aux fonds propres.

TABLEAU 15

CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Au 30 novembre 2016 (en nombre d'actions/options)

Actions privilégiées	
Série 11	4 000 000
Série 13	5 000 000
Série 15	5 000 000
Actions ordinaires	33 842 487

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux arrangements qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque ou dont les montants comptabilisés diffèrent de leur montant nominal de référence. Plus particulièrement, la Banque gère ou administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les éléments hors bilan comprennent des dérivés ainsi que des engagements de crédit et des garanties.

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Les actifs administrés et les actifs sous gestion comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs, de même que des prêts hypothécaires commerciaux gérés pour des tiers. Par l'intermédiaire de sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne, la Banque gère également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 16 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés et des actifs sous gestion. Au 31 octobre 2016, ces éléments s'élevaient à 43,7 milliards \$, en hausse de 1,5 milliard \$, ou 3 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2015. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent considérablement à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 16

ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015	2014
Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés	36 323 405 \$	35 386 071 \$	35 484 148 \$
Actifs de courtage de clients	3 457 660	3 122 090	2 848 440
Fonds communs de placement	3 421 933	3 299 986	3 009 944
Prêts sous gestion	404 003	328 661	224 102
Actifs institutionnels	72 432	78 767	77 095
Autres	9 049	9 610	12 224
Actifs administrés et actifs sous gestion	43 688 482 \$	42 225 185 \$	41 655 953 \$

Les actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés de B2B Banque Services de courtiers et de BLC Services financiers ont augmenté de 0,9 milliard \$ d'un exercice à l'autre, signe de la hausse de la valeur des actifs sous-jacents attribuable au rendement du marché. B2B Banque Services de courtiers aide les Canadiens à bâtir et à gérer leur patrimoine et offre des services d'administration de compte, de compensation et de règlement, et de présentation de rapports à plus de 300 000 investisseurs, grâce à son association avec des courtiers

et conseillers financiers indépendants à l'échelle du Canada. BLC Services financiers est composée d'une équipe de représentants spécialisés en investissement qui accompagnent leurs clients dans la gestion de leurs portefeuilles et la constitution de leur patrimoine, par l'entremise principalement du réseau de succursales de la Banque.

Les actifs de courtage des clients ont augmenté de 335,6 millions \$, ou 11 %, en raison surtout de l'accélération de l'activité de courtage à escompte et de plein exercice.

Les actifs administrés de fonds communs de placement de BLC Services financiers ont augmenté de 121,9 millions \$, ou 4 %, au cours de l'exercice 2016, sous l'impulsion de l'offre exclusive d'une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie.

Les prêts sous gestion ont augmenté de 75,3 millions \$, par suite de l'intensification de l'activité commerciale et des volumes.

DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation. Ces contrats et engagements constituent des dérivés. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants nominaux de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De même, les montants nominaux de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants nominaux de référence des dérivés de la Banque totalisaient 25,0 milliards \$ au 31 octobre 2016, et avaient une juste valeur positive nette de 82,3 millions \$.

Les notes 22 à 25 des états financiers consolidés annuels fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

ACTIVITÉS DE TITRISATION

La Banque a recours à des entités ad hoc pour la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et des créances au titre des contrats de location-financement afin d'optimiser et de diversifier ses sources de financement et d'accroître ses liquidités.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, une entité cède des actifs à une entité ad hoc, généralement constituée sous forme de fiducie canadienne, contre de la trésorerie. L'entité ad hoc finance ces achats par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. Les ventes de créances s'accompagnent couramment d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient de meilleures notes de crédit.

Les comptes de réserve, les actifs excédentaires donnés en garantie et les garanties de liquidités constituent les principales formes de rehaussement de crédit. Les programmes de titrisation incluent généralement des contrats de swaps de titrisation afin de protéger les entités ad hoc contre certains risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant aux programmes mis en œuvre par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La Banque titrise également des prêts hypothécaires résidentiels et des créances au titre de contrats de location-financement par l'intermédiaire de conduits à vendeurs multiples mis sur pied par les grandes banques canadiennes. Comme la Banque conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit liés aux prêts hypothécaires et aux créances transférés, ces derniers ne sont pas décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation.

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment des facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

Les notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels donnent de plus amples renseignements sur ces transactions.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients et en tirer des frais. En raison de ces instruments, la Banque pourrait être exposée au risque d'illiquidité et au risque de crédit. Ils doivent donc faire l'objet d'une gestion du risque appropriée. Le tableau 22 présente le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait être tenue de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut également des ententes de garantie comme des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution à l'appui de ses clients. Le tableau 17 présente les garanties importantes.

La note 29 des états financiers consolidés annuels fournit de plus amples renseignements.

TABLEAU 17

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées ⁽¹⁾	4 315 251 \$	3 859 804 \$
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	143 881 \$	152 779 \$
Lettres de crédit documentaire	3 232 \$	3 344 \$

[1] Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,3 milliards \$ au 31 octobre 2016 [4,3 milliards \$ au 31 octobre 2015].

GESTION DU CAPITAL

GOUVERNANCE

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément au plan stratégique de la Banque et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires.

Pour atteindre cet objectif, la Banque s'appuie sur son cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir le niveau de capital approprié pour la Banque. L'adéquation des fonds propres dépend de divers facteurs internes et externes. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres évoluent avec le temps. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques liés à son exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers les mesures de protection qu'ils recherchent.

Parallèlement au PIEAFP, la Banque s'appuie également sur un programme intégré de simulations de crise afin d'évaluer l'incidence de divers scénarios économiques sur sa rentabilité et ses niveaux de fonds propres. Ce programme, auquel participent des experts de divers secteurs, notamment Recherche économique, Finances, Trésorerie et Gestion des risques, fournit des données d'entrée au PIEAFP et contribue à déterminer le niveau approprié de capital.

Divers organes au sein de l'organisation participent à l'optimisation des fonds propres de la Banque.

- Chaque année, le **conseil d'administration** approuve la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le plan de capital ainsi que le plan d'affaires et le plan financier triennal.
- Le **comité de gestion des risques du conseil d'administration** est responsable de l'examen et de l'approbation, chaque année, de plusieurs documents relatifs au capital, dont le PIEAFP et le programme intégré de simulations de crise. En outre, il examine l'adéquation globale des fonds propres de la Banque trimestriellement.

- Le **comité exécutif** surveille les ratios de fonds propres mensuellement par l'entremise du comité de gestion du risque d'entreprise.
- Le **secteur Gestion des risques** supervise le cadre de gestion du capital de la Banque sur une base continue. Il surveille, entre autres, les limites et l'adéquation des fonds propres, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme intégré de simulations de crise.
- Chaque année, le **secteur Finances** est responsable de l'élaboration du plan d'affaires et du plan financier triennal et du plan d'adéquation des fonds propres. Il est également responsable de la gestion régulière des fonds propres et de l'évaluation des ratios de fonds propres réglementaires.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, doivent être composés principalement d'actions ordinaires. Pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité, les fonds propres de catégorie 1 comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, de leurs risques opérationnels et, si elles exercent des activités internationales, de leur risque de marché.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 5,125 %, 6,625 % et 8,625 % pour 2016. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de certains

ajustements réglementaires pour la période jusqu'en 2019, comme il est précisé ci-après, et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période jusqu'en 2022 (la base « transitoire »). La ligne directrice prévoit également l'augmentation chaque année des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris des réserves de conservation des fonds propres de 2,5 %.

De plus, le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôts maintiennent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents aux ratios minimums des fonds propres de 2019 majorés de la réserve de conservation (la base « tout compris »), y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, comme il est précisé ci-après.

Certaines banques canadiennes ont également été désignées banques d'importance systémique intérieure (BISI) par le BSIF. Aux termes de cette désignation, ces banques seront tenues de détenir un supplément de 1 % de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'ici le 1^{er} janvier 2016. La Banque Laurentienne ne fait toutefois pas partie de ces banques désignées ainsi.

La ligne directrice du BSIF fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne sont plus entièrement admissibles comme fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2013. Les actions privilégiées, série 11 et les billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1 de la Banque sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et sont assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, depuis 2013. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1 de la Banque étaient considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et étaient assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, avant l'annonce, le 24 septembre 2015, de leur rachat le 2 novembre 2015. Les actions privilégiées, série 13 et série 15, sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires selon les exigences de Bâle III.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Banque comptabilise une charge au titre de l'exigence de fonds propres en regard des ajustements de l'évaluation du crédit (AEC). Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle d'autres pays, l'exigence de fonds propres en regard de l'AEC entrera en vigueur progressivement sur une période de cinq ans débutant en 2014 et se terminant le 31 décembre 2018. Comme le portefeuille de dérivés de la Banque demeure relativement restreint, cette ligne directrice n'a, ni ne devrait avoir, aucune incidence importante sur les ratios de fonds propres réglementaires.

Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

Révisions à la méthode standard

La Banque a recours à la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et au risque opérationnel. À l'heure actuelle, les exigences en matière de fonds propres de la Banque en fonction de son exposition au risque de crédit selon la méthode standard ne sont pas établies sur la même base que celles de ses pairs du secteur, étant donné que les institutions financières canadiennes de plus grande taille utilisent essentiellement l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit qui est plus favorable.

En décembre 2015, le CBCB a publié un deuxième document consultatif intitulé « Révisions de l'approche standard pour le risque de crédit » qui contient de nouvelles propositions prudentielles qui, si elles sont adoptées, modifieront la manière selon laquelle la Banque calcule certains éléments de ses fonds propres réglementaires. Le CBCB a également proposé ou annoncé un certain nombre de nouvelles exigences qui modifient le calcul des fonds propres réglementaires par les banques. Ces propositions comprennent des modifications à l'approche fondée sur les notations internes avancée, l'adoption d'un nouveau plancher pour l'approche fondée sur les notations internes avancée et de nouvelles méthodes de calcul des fonds propres à détenir à l'égard de l'exposition aux emprunteurs souverains et du risque opérationnel. La direction surveille de près ces faits nouveaux.

La mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit demeure une initiative importante du plan de transformation de la Banque qui devrait renforcer sa gestion du risque de crédit, optimiser les fonds propres réglementaires et uniformiser les règles du jeu en matière de souscription de crédit. À ce titre, la Banque a l'intention de faire la transition à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit à l'exercice 2020.

Régime de recapitalisation des banques au Canada

Le 20 avril 2016, le gouvernement du Canada a présenté de nouvelles dispositions législatives pour mettre en place un régime de recapitalisation, ou « recapitalisation interne », des banques pour les six BISI du Canada. Le régime de capitalisation interne tient les actionnaires et les créanciers obligataires responsables du risque de défaillance d'une banque, et vise à limiter l'exposition au risque des contribuables. En vertu du régime de recapitalisation interne, les créances à long terme admissibles feraient l'objet d'une conversion en actions ordinaires dans le but de recapitaliser une banque et de lui permettre de demeurer viable et de poursuivre ses activités. Étant donné que la Banque n'a pas été désignée comme étant une BISI, ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur ses fonds propres.

Les tableaux 18 et 19 présentent les fonds propres réglementaires et l'actif pondéré en fonction des risques (APR) qui servent au calcul des ratios des fonds propres réglementaires. La Banque s'est conformée aux exigences en matière de fonds propres du BSIF tout au long de l'exercice.

TABLEAU 18

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ⁽¹⁾

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015
Fonds propres réglementaires		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 439 376 \$	1 175 238 \$
Fonds propres de catégorie 1	1 780 976 \$	1 394 871 \$
Total des fonds propres ⁽²⁾	2 056 180 \$	1 668 416 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽²⁾		
	17 922 653 \$	15 422 282 \$
Ratio des fonds propres réglementaires		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	8,0 %	7,6 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	9,9 %	9,0 %
Ratio total des fonds propres	11,5 %	10,8 %

(1) Les montants sont présentés selon la base « tout compris ».

(2) Calculé au moyen de la méthode standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

Comme il est indiqué dans le graphique ci-après, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'est établi à 8,0 % au 31 octobre 2016, par rapport à un ratio de 7,6 % au 31 octobre 2015. L'augmentation depuis le 31 octobre 2015 découlait principalement de l'émission d'actions ordinaires de 155,4 millions \$ réalisée en octobre 2016, de l'émission d'actions ordinaires de 67,5 millions \$ réalisée en décembre 2015 et des fonds propres générés en interne. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'accroissement des expositions pondérées en fonction des risques, y compris par suite de l'acquisition de CIT Canada, ainsi que par les pertes actuarielles sur les régimes de retraite attribuables à la diminution du taux d'actualisation et les déductions additionnelles des fonds propres à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles découlant de l'acquisition de CIT Canada.

Dans l'ensemble, l'acquisition de CIT Canada, y compris l'incidence de l'émission d'actions connexe conclue en octobre 2016, a contribué à améliorer le ratio de ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 23 points de base.

L'incidence des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ (16,2 millions \$ après impôts sur le résultat) comptabilisée en 2016 sur le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a été limitée à 2 points de base, étant donné qu'une tranche importante de la charge était liée aux logiciels qui avaient déjà été déduits des fonds propres réglementaires.

ÉVOLUTION DU RATIO DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (CET1)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en pourcentage)

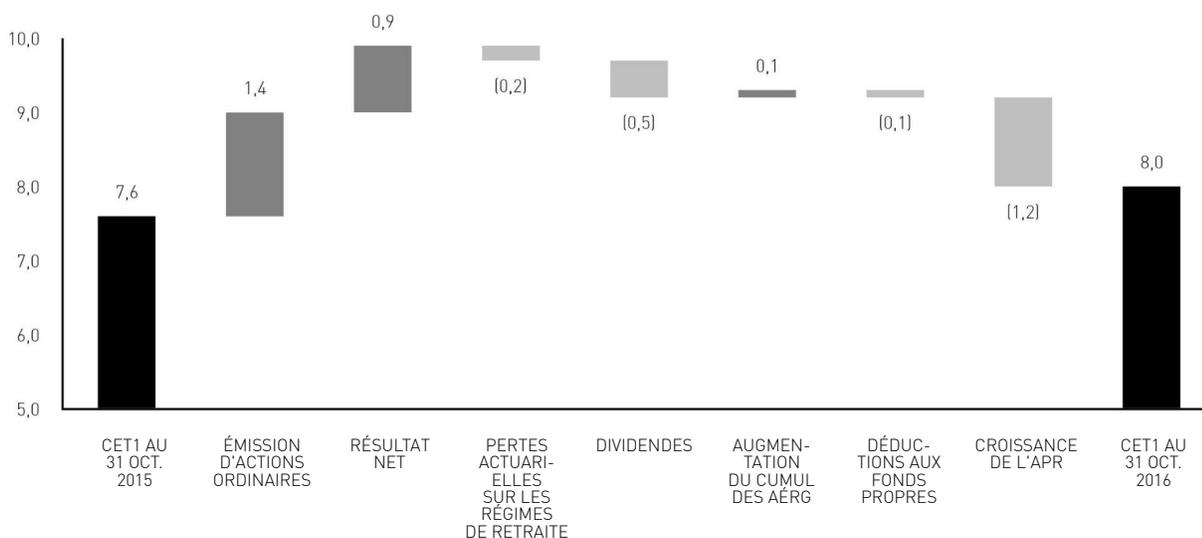


TABLEAU 19

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2016		2015	
	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽¹⁾	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽¹⁾
Catégorie d'exposition (après atténuation du risque)				
Entreprises	8 192 883 \$	8 202 743 \$	6 611 115 \$	6 583 804 \$
Souverains	6 604 090	38 838	5 926 851	27 868
Banques	245 435	57 101	234 854	62 354
Hypothèques résidentielles sur la clientèle de détail	18 322 547	3 160 469	16 289 250	2 830 032
Autres expositions sur la clientèle de détail	2 815 932	1 788 173	2 717 859	1 693 518
Petites entreprises assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	1 647 907	1 173 392	1 392 139	980 081
Actions	287 576	287 576	310 558	310 558
Titrisation	27 710	23 669	70 772	38 729
Autres actifs	1 131 444	632 694	1 246 997	518 997
	39 275 524	15 364 655	34 800 395	13 045 941
Dérivés ⁽²⁾	182 321	100 752	224 492	114 483
Engagements de crédit	992 210	922 383	939 436	860 270
Risques opérationnels		1 534 863		1 401 588
	40 450 055 \$	17 922 653 \$	35 964 323 \$	15 422 282 \$
Éléments inscrits au bilan				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et opérations de financement par titres		672 927 \$		715 097 \$
Prêts personnels		2 188 052		2 106 529
Prêts hypothécaires résidentiels		3 699 348		3 327 940
Prêts hypothécaires commerciaux, prêts commerciaux et engagements de clients en contrepartie d'acceptations		8 376 334		6 576 289
Autres actifs		427 994		320 086
		15 364 655 \$		13 045 941 \$

[1] Pour déterminer le coefficient de pondération des risques approprié, les évaluations de crédit réalisées par des agences de notation externes reconnues par le BSIF, comme Standard & Poor's, Moody's et DBRS, sont utilisées. Selon la méthode standard, la Banque attribue le coefficient de pondération des risques correspondant au coefficient établi selon le processus de concordance du BSIF. Pour la majorité des expositions de la Banque à des contreparties souveraines ou à des banques, qui ont essentiellement leur siège social au Canada, ces coefficients de pondération des risques sont basés sur la note AAA attribuée au Canada. De plus, la Banque se fonde sur les notations externes pour certaines expositions notées, surtout dans la catégorie d'entreprise. En ce qui concerne les expositions non notées, principalement dans les catégories des expositions sur les clientèles de détail et d'entreprise, la Banque applique généralement les pondérations en fonction du risque prescrites en prenant en compte certains facteurs propres à l'exposition, y compris le type de contrepartie, le type d'exposition et les techniques d'atténuation du risque de crédit utilisées.

[2] L'exigence des fonds propres au titre de l'AEC après l'application progressive des ajustements au 31 octobre 2016 s'élevait à 45,1 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, à 50,0 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 et à 54,2 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié au total des fonds propres (respectivement 39,6 millions \$, 44,0 millions \$ et 47,7 millions \$ au 31 octobre 2015). L'actif pondéré en fonction des risques présenté ci-dessus est basé sur l'approche des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Les réformes de Bâle III visant les fonds propres sont venues ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, il est prévu que les institutions de dépôt fédérales maintiennent un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés

par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

Comme il est indiqué dans le tableau qui suit, le ratio de levier s'établissait à 4,1 % au 31 octobre 2016 et dépassait les exigences actuelles.

TABLEAU 20

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016	2015
Fonds propres de catégorie 1	1 780 976 \$	1 394 871 \$
Total des expositions	43 094 377 \$	39 557 300 \$
Ratio de levier selon Bâle III	4,1 %	3,5 %

DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 16 des états financiers consolidés annuels. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la

direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU 21

DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les ratios du dividende versé)

	2016	2015	2014
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	13 006 \$	9 375 \$	10 750 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	2,36 \$	2,20 \$	2,06 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	73 622 \$	63 691 \$	59 105 \$
Ratio du dividende versé ⁽¹⁾	53,1 %	68,6 %	45,7 %
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	42,4 %	39,2 %	38,7 %

[1] Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

PROFIL DE RISQUE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

Les parties ombragées des rubriques du rapport de gestion qui suivent correspondent à une analyse des politiques et procédures de gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'illiquidité et du risque de financement, comme l'exige IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui autorise l'inclusion de ces informations spécifiques dans le rapport de gestion. Par conséquent, ces parties ombragées font intégralement partie des états financiers consolidés annuels pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Dans ce contexte et pour permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques qui favorisent la gestion efficace et prudente de ses activités et de ses principaux risques, la Banque a élaboré un cadre d'appétit et de gestion des risques (le « cadre »).

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Ce cadre présente également la structure de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Il se compose de mécanismes qui permettent à la Banque de mesurer et surveiller les risques auxquels elle fait face en fonction des limites de risque et des autres contrôles en place.

Le cadre a comme principal objectif la création et le maintien d'une culture de gestion des risques dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les filiales de la Banque. Il vise également à :

- définir l'appétit pour le risque et le seuil de tolérance aux risques de la Banque;
- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les principaux risques;
- veiller à ce que la tolérance au risque de la Banque soit en accord avec sa stratégie et ses objectifs;
- établir des limites de risque et des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- élaborer et à appliquer des contrôles internes efficaces;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Ainsi, les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre sa tolérance au risque et sa capacité à prendre des risques. Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour atteindre ses objectifs financiers et stratégiques, particulièrement lorsqu'un avantage y est associé. Il est défini selon le secteur d'activité, le type et le niveau de risque, les objectifs de performance, les fonds propres, la liquidité et les notations externes. Il est circonscrit par les seuils de tolérance au risque.

La tolérance au risque correspond aux variations implicites et acceptables par rapport aux cibles d'appétit pour le risque de la Banque, mais elle peut aussi refléter le niveau de risque lorsqu'il n'y a pas d'avantage direct associé ou que le risque ne cadre pas avec les avantages qui y sont associés.

La capacité à prendre des risques est fonction de la disponibilité des ressources pour évaluer et atténuer les risques, et de la capacité d'absorption des pertes importantes.

La prise de position de la Banque quant à l'appétit pour le risque pourrait se résumer comme une combinaison des éléments suivants :

- objectifs stratégiques : objectifs financiers, objectifs en matière de ratios de fonds propres, cibles de croissance et types d'activités;
- un ensemble de limites internes qui définissent la tolérance au risque de la Banque (y compris les contraintes réglementaires).

PROGRAMME DE SIMULATIONS DE CRISE INTÉGRÉ

Les simulations de crise constituent une technique de gestion des risques utilisée pour évaluer les effets potentiels sur une institution de scénarios précis correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. La haute direction a recours à cet outil pour prendre des décisions stratégiques, gérer les risques, évaluer l'adéquation des fonds propres et élaborer des plans de contingence. Les simulations de crise comprennent des analyses de scénarios et de sensibilité.

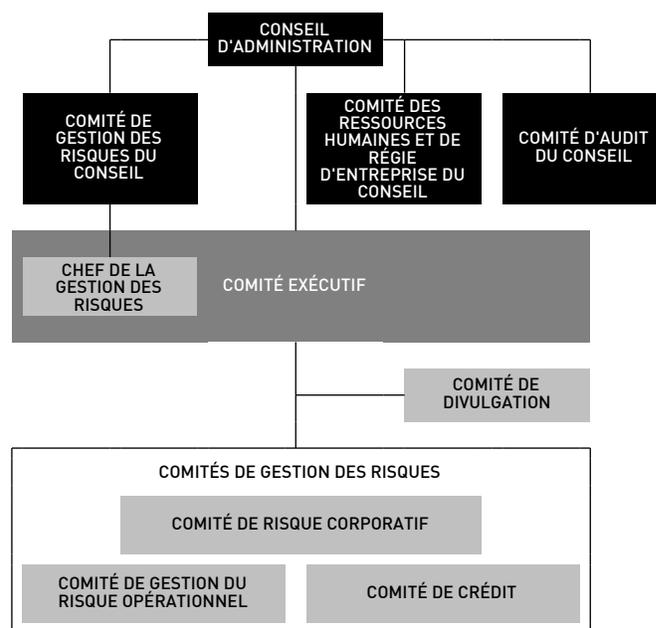
Le programme de simulations de crise intégré de la Banque évalue un éventail de scénarios plus ou moins sévères découlant de la détérioration de la conjoncture économique qui pourrait avoir une incidence négative sur son plan stratégique. L'incidence sur les risques de marché et de crédit est déterminée et agrégée pour permettre de saisir l'effet de ces scénarios sur la rentabilité de la Banque et sa position en matière de fonds propres.

L'exercice fait appel à des experts de divers secteurs, notamment Recherche économique, Finance, Trésorerie et Gestion des risques. Les membres de la haute direction participent à l'élaboration des scénarios, tandis que le comité de gestion des risques du conseil d'administration assure la supervision. Les résultats sont présentés aux membres du comité exécutif et du comité de gestion des risques du conseil et sont intégrés dans le processus d'adéquation des fonds propres.

Outre le programme de simulations de crise intégré, la direction réalise des analyses de scénarios propres à certains types de risque et de sensibilité à ces risques afin d'évaluer le niveau de risque de différentes activités. Ces analyses sont également régies par les politiques de gestion des risques, et les résultats font l'objet d'un suivi régulier.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Chaque année, le comité de gestion des risques du conseil révisé le cadre d'appétit et de gestion des risques et approuve les politiques de gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité de définir les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre. Le comité exécutif prend une part active, par l'entreprise du comité de gestion du risque d'entreprise, dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec le secteur Gestion des risques, de tenir le comité de gestion du risque d'entreprise au courant de tout changement au niveau du profil de risque.



Rôle et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la direction, il évalue une fois par an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration veille à ce que le cadre soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la quantification et de la gestion des risques, et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le comité d'audit du conseil d'administration s'assure que l'environnement de contrôle de la Banque favorise la gestion adéquate de ses activités et de ses principaux risques.

Rôle et responsabilités des autres comités de gestion des risques de la Banque

Le *comité exécutif*, présidé par le président et chef de la direction, agit à titre de principal comité de gestion des risques de la Banque. Il veille à ce que le cadre soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion du risque lié à la réglementation, du risque stratégique, du risque lié à la réputation et du risque d'assurance. En outre, le comité de gestion des risques du conseil, secondé par le comité exécutif, évalue et examine les politiques de gestion des risques relatives aux risques de marché, d'illiquidité et de financement, au risque structurel de taux d'intérêt, au risque de crédit, ainsi qu'au risque lié à la réputation et au risque opérationnel. Le comité exécutif est également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du code de conduite et de la politique en matière de conformité.

Le *comité de gestion du risque d'entreprise*, présidé par le chef de la gestion des risques a pour mandat de surveiller et de superviser tous les risques importants pour la Banque, y compris, sans s'y limiter, le risque de crédit, le risque de marché, le risque structurel de taux d'intérêt et le risque opérationnel. Le comité a pour objectif d'aider le comité exécutif à assumer sa responsabilité de supervision des risques. Donc, le comité de gestion du risque d'entreprise s'assure que les politiques appropriées, y compris le cadre du profil de risque de la Banque, sont en place, recommande l'approbation des politiques par le comité exécutif et s'assure du respect de ces politiques.

Le *comité de gestion du risque opérationnel* révisé les politiques de gestion du risque opérationnel et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels, révisé les rapports soumis au comité exécutif sur les plans d'action des secteurs d'activité permettant d'atténuer et de mieux gérer le risque opérationnel, et examine les indicateurs de risque opérationnel. Enfin, le comité de gestion du risque opérationnel est responsable du suivi des plans de continuité des affaires et de la prévention de la fraude.

Le *comité de crédit* a pour responsabilité d'approuver des prêts dans les limites établies. Il est également responsable d'examiner les arriérés de tous les types de prêts, de superviser le processus de règlement des prêts douteux et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur prêts.

Le *comité de divulgation* a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque communiquée au public ou aux organismes de réglementation. Le comité de divulgation élabore également des stratégies de communication connexes.

FONCTIONS SOUTENANT LA GESTION DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle, dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion des risques. Les fonctions corporatives sont conçues selon le modèle des « trois lignes de défense ». Le contrôle comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et l'audit interne.

- Les *opérations* sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité prennent des risques et sont responsables de leur gestion continue. Ils sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant les politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. Ils sont la première ligne de défense.
- L'*environnement de contrôle* s'articule autour de cinq fonctions : gestion des risques, gestion du risque lié à la réglementation, attestation financière, ressources humaines et planification stratégique. Du fait de ses responsabilités en matière de surveillance et d'information, la fonction de gestion des risques apporte un complément aux activités à risque du secteur d'activité. Elle est responsable de superviser les activités à risque de la Banque et d'évaluer les risques de façon indépendante. La fonction de gestion du risque lié à la réglementation veille systématiquement au respect des lois, des règles de gouvernance d'entreprise, des règlements, des codes et des politiques auxquels la Banque est tenue de se conformer. Les fonctions de gestion des risques et du risque lié à la réglementation de l'environnement de contrôle constituent la deuxième ligne de défense de la Banque.
- La fonction d'*audit interne* joue également un rôle clé en tant que troisième ligne de défense. Elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions du cadre. Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

OPÉRATIONS (PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE)	ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE (DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE)	AUDIT INTERNE (TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE)
<p align="center">Activités commerciales et fonctions corporatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des politiques - Identification, détection et gestion des risques - Communication de l'information sur les risques et les pertes - Mise en place de contrôles - Plans de continuité des affaires - Mise en œuvre du cadre de gestion du risque lié à la réglementation 	<p align="center">Gestion des risques et fonctions de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et élaboration de politiques et de programmes - Détermination de la tolérance au risque - Élaboration d'outils d'évaluation et d'autoévaluation - Présentation de l'information sur le risque - Coordination des plans et des modèles de continuité des affaires - Coordination du cadre de gestion du risque lié à la réglementation 	<p align="center">Fonction d'assurance indépendante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurance indépendante fournie au comité exécutif et au conseil d'administration à l'égard de l'efficacité des pratiques en matière de gestion des risques

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques de la Banque est étroitement lié au processus de planification stratégique à partir duquel le plan stratégique et d'affaires de la Banque est défini. Les politiques approuvées par le conseil d'administration sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.

La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par divers directeurs de secteurs d'activité qui surveillent activement les risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique découle de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation des ressources inadéquats de la Banque. Il résulte également de l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement économique, concurrentiel, réglementaire, fiscal ou comptable sur les résultats de la Banque.

Le comité exécutif est responsable de la gestion des risques stratégiques de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique dans le but d'analyser les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces et de déterminer sa rentabilité et son profil de risque. La stratégie globale de la Banque est établie par le comité exécutif et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques.

Le comité de crédit et le comité de gestion du risque d'entreprise ont pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport sur la gestion intégrée des risques, présenté chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de notes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions cumulatives individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Par l'intermédiaire de son département de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles de crédit, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de cotation des risques; et iii) l'analyse de la tarification.

Risque de crédit lié aux prêts

La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les prêts commerciaux, les demandes sont également analysées au cas par cas par des équipes spécialisées. Chaque mois, le comité de crédit de la Banque examine les prêts douteux et procède à des analyses sommaires des prêts en défaut depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci, un système de notation des risques comprenant 19 notes est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont considérés comme étant sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité du portefeuille, un prêt est généralement considéré comme douteux lorsque les paiements d'intérêts accusent trois mois de retard ou plus ou si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer la totalité du capital à l'échéance.

Les provisions cumulatives individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts douteux importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Les provisions cumulatives pour prêts aux entreprises douteux sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Outre les provisions cumulatives individuelles, la Banque maintient des provisions cumulatives collectives pour couvrir la perte de valeur de l'ensemble des prêts jugés négligeables lorsque pris individuellement, ainsi que des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Les provisions cumulatives collectives couvrent la perte de valeur découlant d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés. Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise des modèles fondés sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts douteux et les provisions cumulatives sont fournis aux tableaux 23, 24 et 25.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et identifie certains secteurs jugés trop à risque et donc à éviter. Il y a concentration du risque de crédit si un certain nombre de contreparties exerçant des activités similaires sont situées dans la même région géographique ou possèdent des caractéristiques économiques comparables et si leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles pourrait être compromise par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation politique ou autre.

La composition des portefeuilles de prêts est présentée dans les pages ci-après.

Risque de crédit lié aux dérivés

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres

transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation de dérivés avec les contreparties importantes avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces conventions réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Exposition au risque de crédit

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2016 et 2015, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'aucun rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-après.

TABLEAU 22

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	42 390 \$	39 086 \$
Engagements liés au crédit ⁽²⁾	4 315	3 860
	46 705 \$	42 946 \$

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

(2) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,3 milliards \$ au 31 octobre 2016 (4,3 milliards \$ au 31 octobre 2015).

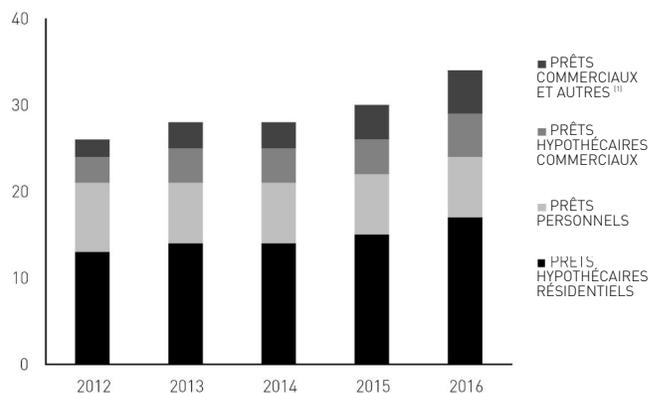
Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux, y compris des acceptations bancaires et des créances au titre de contrats de location-financement. Dans l'ensemble, la proportion de prêts aux clients commerciaux du portefeuille de prêts au 31 octobre 2016 a augmenté d'un exercice à l'autre conformément à l'un des principaux objectifs de la Banque, tandis que la proportion de prêts personnels a diminué.

Les positions dans des prêts personnels et des prêts hypothécaires résidentiels représentaient 70 % de l'ensemble du portefeuille de prêts de la Banque au 31 octobre 2016, comparativement à 73 % il y a un an, ce qui reflète la forte présence de la Banque auprès des particuliers par l'intermédiaire de son réseau de détail et de courtiers et de conseillers indépendants. Les prêts commerciaux et prêts hypothécaires commerciaux, inclus dans les acceptations bancaires et les créances au titre de contrats de location-financement, représentaient 30 % du total des prêts au 31 octobre 2016, en comparaison de 27 % il y a un an.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Aux 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)



(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

Prêts personnels

Le portefeuille de prêts personnels comprend un éventail de produits de crédit à la consommation comme les prêts à l'investissement, les marges de crédit hypothécaire, les cartes de crédit, les marges de crédit personnelles et d'autres prêts à la consommation. Au 31 octobre 2016, la valeur de ce portefeuille s'établissait à 6,6 milliards \$, une baisse de 0,4 milliard \$ par rapport à sa valeur au 31 octobre 2015, attribuable aux remboursements nets de prêts à l'investissement, les investisseurs poursuivant leur désendettement, et, dans une moindre mesure, à la rationalisation continue des prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs et du financement aux points de vente.

Prêts hypothécaires résidentiels

Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels inclut principalement des prêts hypothécaires de détail garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements. Au 31 octobre 2016, la valeur de ce portefeuille s'établissait à 16,7 milliards \$, une hausse de 1,8 milliard \$, ou 12 %, de la valeur du portefeuille au cours de l'exercice 2016 qui découlait de la croissance soutenue des prêts hypothécaires obtenus par l'intermédiaire du réseau de courtiers et de conseillers indépendants. La croissance du volume de prêts hypothécaires distribués par l'intermédiaire de ce réseau devrait se poursuivre, conformément aux objectifs de croissance à moyen terme de la Banque. De plus, en 2016, la Banque a mis en place un programme visant à optimiser les allocations de TACH LNH. Dans le cadre de ce programme, la Banque fait l'acquisition de prêts hypothécaires assurés consentis par des tiers et les regroupe par la suite en TACH LNH afin de les vendre à des investisseurs. Au cours du quatrième trimestre 2016, Valeurs Mobilières Banque Laurentienne a conclu la première transaction pour un montant de 277,1 millions \$.

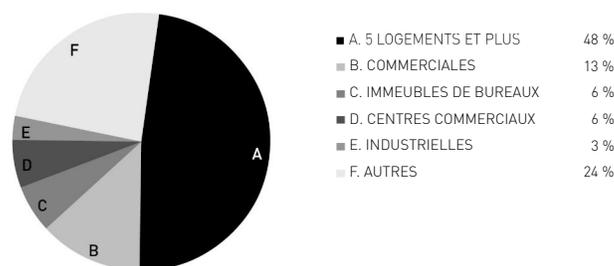
Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels contribue également à l'amélioration de la diversification géographique au Canada et rehausse donc le profil global de la Banque. Le tableau 24 à la page 46 présente la répartition géographique des prêts hypothécaires résidentiels.

Prêts hypothécaires commerciaux

Le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux comprend les prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de cinq logements et plus, des immeubles résidentiels plus petits à logements multiples, des propriétés commerciales, des immeubles de bureaux et des centres commerciaux, et d'autres prêts hypothécaires. Au 31 octobre 2016, ce portefeuille totalisait 4,7 milliards \$, une hausse de 0,4 milliard \$, ou 10 %, par rapport à sa valeur à l'exercice 2015. Cette hausse est conforme à la stratégie de la Banque d'accroître la proportion de prêts aux entreprises de services et de mettre l'accent sur le service à la clientèle dans des marchés précis dans lesquels elle peut rivaliser efficacement. La valeur comptable moyenne des prêts s'établissait à 3,0 millions \$ au 31 octobre 2016, par rapport à 3,3 millions \$ au 31 octobre 2015.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ

Au 31 octobre 2016 (en pourcentage)

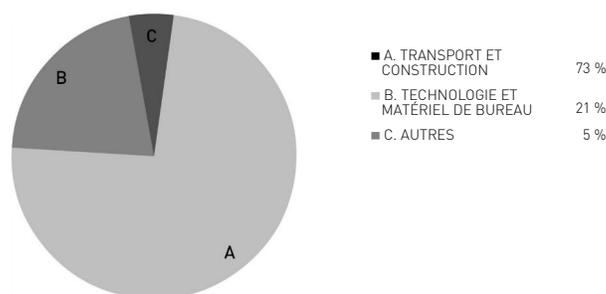


Prêts commerciaux

Au 31 octobre 2016, le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires et les créances au titre des contrats de location-financement, totalisait 5,4 milliards \$, en hausse de 1,6 milliard \$, ou 42 %, par rapport à 3,8 milliards \$ au 31 octobre 2015. En 2016, la Banque a continué de développer ses activités commerciales, de sorte que les prêts octroyés sur le marché intermédiaire à l'échelle du Canada et les prêts aux petites et moyennes entreprises du Québec ont enregistré une croissance considérable. L'acquisition de CIT Canada en octobre 2016 et le regroupement des activités de financement d'équipement au sein d'une nouvelle filiale nationale dont la dénomination sociale est LBC Capital Inc. devraient renforcer davantage la présence de la Banque sur ces marchés. Le graphique qui suit présente l'information sur le portefeuille de financement d'équipement de 0,7 milliard \$.

CRÉANCES AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Au 31 octobre 2016 (en pourcentage)



Le portefeuille de prêts commerciaux couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représente plus de 3 % (inchangé par rapport à 2015) du total des prêts et acceptations, signe d'une bonne diversification et d'une saine gestion des risques liés à ce portefeuille.

Voir le tableau 23 pour de plus amples renseignements.

TABLEAU 23

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016						
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX ⁽¹⁾	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES ⁽²⁾
Personnels	6 613 392 \$	18 018 \$	— \$	10 156 \$	7 862 \$	23 695 \$	23 903 \$
Hypothécaires résidentiels	16 749 387	31 549	—	3 355	28 194	7 663	3 723
Hypothécaires commerciaux	4 658 734	18 584	4 855	507	13 222	16 218	(1 040)
	28 021 513	68 151	4 855	14 018	49 278	47 576	26 586
Commerciaux et autres ⁽³⁾							
Immobilier, location et location à bail	1 058 288	13 827	429	546	12 852	3 071	1 263
Services publics	790 692	1	—	—	1	184	(1 470)
Autres services et administration publique	626 557	10 255	1 841	194	8 220	4 327	53
Commerce de gros et détail	590 255	6 558	5 527	16	1 015	7 007	9 114
Construction	423 750	6 143	1 331	384	4 429	1 695	612
Services financiers	422 090	2 209	2 695	—	(486)	1 494	1 428
Transport et communications	372 327	13 346	—	—	13 346	1 428	438
Agriculture	367 260	7 811	100	299	7 413	998	505
Fabrication	339 726	3 322	2 430	411	481	799	(76)
Transformation et ressources naturelles	153 959	72	—	1	71	269	(5 408)
Autres	212 306	560	—	108	450	976	305
	5 357 210	64 104	14 353	1 959	47 792	22 248	6 764
Total	33 378 723 \$	132 255 \$	19 208 \$	15 977 \$	97 070 \$	69 824 \$	33 350 \$
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,40 %			0,29 %		

	2015						
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX ⁽¹⁾	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES ⁽²⁾
Personnels	7 063 229 \$	18 703 \$	— \$	11 156 \$	7 547 \$	27 575 \$	29 677 \$
Hypothécaires résidentiels	14 998 867	32 760	—	4 721	28 039	7 271	5 324
Hypothécaires commerciaux	4 248 761	49 431	9 536	265	39 630	14 076	(90)
	26 310 857	100 894	9 536	16 142	75 216	48 922	34 911
Commerciaux et autres ⁽³⁾							
Immobilier, location et location à bail	892 339	6 828	730	1 054	5 044	2 695	667
Services publics	405 231	—	—	—	—	1 603	(214)
Autres services et administration publique	479 486	1 151	517	96	538	5 948	6 527
Commerce de gros et détail	533 205	1 820	1 509	15	296	2 469	(747)
Construction	293 237	5 731	1 514	12	4 205	2 173	877
Services financiers	249 737	3 509	709	1 275	1 525	904	1 813
Transport et communications	179 351	145	—	7	138	995	(1 142)
Agriculture	236 404	7 582	1 013	8	6 561	365	601
Fabrication	259 832	4 158	3 055	64	1 039	1 315	(1 605)
Transformation et ressources naturelles	127 186	6 099	4 397	3	1 699	1 106	(1 895)
Autres	125 680	724	710	—	14	292	(4 893)
	3 781 688	37 747	14 154	2 534	21 059	19 865	(11)
Total	30 092 545 \$	138 641 \$	23 690 \$	18 676 \$	96 275 \$	68 787 \$	34 900 \$
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,46 %			0,32 %		

(1) Le montant net des prêts douteux correspond au montant brut des prêts douteux moins les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives pour prêts douteux.

(2) Imputées à l'état du résultat consolidé.

(3) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et de créances au titre de contrats de location-financement.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts se sont établis à 132,3 millions \$ en 2016, une baisse de 5 % par rapport aux prêts douteux bruts de 138,6 millions \$ en 2015. Le règlement de prêts hypothécaires commerciaux douteux au cours de l'exercice a été contrebalancé en partie par une augmentation des prêts commerciaux douteux, y compris des prêts douteux de 9,4 millions \$ de CIT Canada au 31 octobre 2016.

Les prêts commerciaux douteux sont demeurés relativement bas au 31 octobre 2016, malgré l'accroissement du volume. Ce bas niveau reflète l'excellente qualité du portefeuille qui a continué d'être avantagée par la conjoncture économique généralement bonne qui prévaut au Canada.

De plus, les prêts douteux bruts du portefeuille de prêts personnels et du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels se sont maintenus à un niveau historiquement bas bien que leur volume ait augmenté, étant donné que les emprunteurs continuent de bénéficier du contexte favorable de faibles taux d'intérêt. Voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Les provisions cumulatives individuelles ont diminué de 4,5 millions \$ depuis le 31 octobre 2015 pour s'établir à 19,2 millions \$ au 31 octobre 2016, ce qui correspond à la baisse des prêts hypothécaires commerciaux douteux mentionnée précédemment. Au cours de la même période, les provisions cumulatives collectives sur prêts douteux, notamment sur prêts personnels douteux, ont diminué de 2,7 millions \$ pour s'établir à 16,0 millions \$ au 31 octobre 2016. Les autres provisions cumulatives collectives ont augmenté de 1,0 million \$, par suite des fluctuations dans les portefeuilles de prêts aux entreprises.

Les provisions cumulatives collectives reflètent l'estimation par la direction des pertes subies en raison de la détérioration de la qualité du crédit de prêts considérés comme étant négligeables, lorsque pris individuellement, et des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Répartition géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada. Au Québec, la majorité des produits de crédit de la Banque sont offerts principalement par l'intermédiaire de son réseau de succursales et de ses centres d'affaires commerciaux. La Banque étend ses activités immobilières et commerciales partout au Canada par l'entremise d'autres centres d'affaires commerciaux en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Depuis l'acquisition de CIT Canada, la gamme de produits de financement d'équipement de la Banque est désormais distribuée par l'intermédiaire d'un nouveau réseau de fournisseurs à l'échelle du Canada. Elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers et de courtiers indépendants à l'échelle du Canada. Au 31 octobre 2016, la répartition géographique du total des prêts était comme suit : 53 % au Québec, 33 % en Ontario, 7 % dans les Prairies, 5 % en Colombie-Britannique et 2 % dans les provinces de l'Atlantique et les territoires.

Les tableaux 24 et 25 ci-après présentent la répartition géographique des prêts bruts et des prêts douteux.

TABLEAU 24

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016					
	PERSONNELS	HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)
Québec	2 676 274 \$	9 332 889 \$	2 599 463 \$	3 079 788 \$	17 688 414 \$	53,0 %
Ontario	2 315 162	5 356 099	1 634 055	1 683 028	10 988 344	32,9 %
Prairies	654 427	996 714	270 737	316 897	2 238 775	6,7 %
Colombie-Britannique	704 293	822 549	133 857	141 622	1 802 321	5,4 %
Provinces de l'Atlantique et Territoires	263 236	241 136	20 622	135 875	660 869	2,0 %
	6 613 392 \$	16 749 387 \$	4 658 734 \$	5 357 210 \$	33 378 723 \$	100,0 %
	2015					
	PERSONNELS	HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)
Québec	2 872 127 \$	9 594 688 \$	2 206 208 \$	2 718 376 \$	17 391 399 \$	57,8 %
Ontario	2 416 478	3 927 602	1 673 329	907 229	8 924 638	29,7 %
Prairies	726 511	758 372	309 634	35 657	1 830 174	6,1 %
Colombie-Britannique	747 527	522 543	52 017	80 172	1 402 259	4,6 %
Provinces de l'Atlantique et Territoires	300 586	195 662	7 573	40 254	544 075	1,8 %
	7 063 229 \$	14 998 867 \$	4 248 761 \$	3 781 688 \$	30 092 545 \$	100,0 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

TABLEAU 25

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS DOUTEUX PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

						2016
	PERSONNELS	HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX (EN %)
Québec	3 245 \$	19 396 \$	6 469 \$	53 047 \$	82 157 \$	62,1 %
Ontario	14 437	2 462	12 115	10 488	39 502	29,9 %
Prairies	265	—	—	—	265	0,2 %
Colombie-Britannique	69	4 593	—	3	4 665	3,5 %
Provinces de l'Atlantique et Territoires	2	5 098	—	566	5 666	4,3 %
	18 018 \$	31 549 \$	18 584 \$	64 104 \$	132 255 \$	100,0 %

						2015
	PERSONNELS	HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX (EN %)
Québec	2 721 \$	17 970 \$	8 635 \$	35 751 \$	65 077 \$	47,0 %
Ontario	15 667	8 817	39 470	1 933	65 887	47,5 %
Prairies	181	1 518	—	—	1 699	1,2 %
Colombie-Britannique	116	3 672	1 326	63	5 177	3,7 %
Provinces de l'Atlantique et Territoires	18	783	—	—	801	0,6 %
	18 703 \$	32 760 \$	49 431 \$	37 747 \$	138 641 \$	100,0 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

Assurances et garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

Une part importante du portefeuille de prêts de la Banque est assurée auprès de la SCHL et de Genworth Canada (Genworth) ou garantie par les actifs des emprunteurs ou est, dans le cas des créances au titre des contrats de location-financement, détenue directement par la Banque.

La SCHL et Genworth offrent des programmes d'assurance prêt hypothécaire qui réduisent le risque global de crédit associé au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant des prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2016, 51 % des prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements étaient assurés, comparativement à 53 % au 31 octobre 2015. La Banque détient également des garanties sur les propriétés immobilières pour les autres prêts hypothécaires traditionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire. Conformément aux exigences légales, la composante marges de crédit hypothécaire non amortie d'un prêt hypothécaire résidentiel est limitée à un ratio prêt-valeur autorisé de 65 %. Un crédit hypothécaire additionnel (au-delà de la limite de 65 % du ratio prêt-valeur pour les marges de crédit hypothécaire) peut être consenti à un emprunteur. Cependant, la portion du prêt dépassant la limite de 65 % doit être amortie. La valeur totale des prêts hypothécaires traditionnels de la Banque ne dépasse jamais 80 % de la valeur initialement estimée de la propriété, conformément aux exigences légales.

Au 31 octobre 2016, les ratios prêt-valeur moyens des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés étaient estimés respectivement à 67 % et 61 %, y compris la limite autorisée pour les marges de crédit hypothécaire.

Conformément aux politiques de gestion du risque de crédit de la Banque, les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de marges de crédit hypothécaire sont régulièrement passés en revue pour assurer que le niveau de risque associé à ces portefeuilles demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et à ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette surveillance, les portefeuilles sont soumis à des tests pour refléter l'incidence d'une récession économique potentielle qui entraînerait un recul de la valeur des propriétés. En raison du volume élevé de prêts assurés et du niveau relativement bas du ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés, la Banque croit, selon ce scénario, qu'il serait possible de continuer de gérer efficacement les pertes sur prêts.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques, dont des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des immeubles de bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur des propriétés initialement estimée, selon la nature du prêt.

Les autres prêts commerciaux, y compris les créances au titre des contrats de location-financement, sont en général garantis par divers actifs, comme les biens immobiliers, l'équipement, les créances et les stocks, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles.

Le portefeuille de prêts à l'investissement de la Banque se compose principalement de prêts sur fonds communs de placement. La souscription des prêts est soumise à un processus rigoureux qui permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients de manière efficiente. Les autorisations sont très largement fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. Enfin, 7 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

Autres garanties détenues

Lorsqu'elle exerce des activités de négociation, telles que les conventions de revente et des transactions sur dérivés, la Banque exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie; et
- s'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2016, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 2,9 milliards \$ (3,9 milliards \$ au 31 octobre 2015).

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Le **risque de taux d'intérêt** découle de l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de GAP décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de marché est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le **risque de change** est le risque de perte que la Banque pourrait subir en raison de fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, ainsi que de la non-concordance des entrées et sorties de trésorerie en devises.

Le **risque lié aux actions** correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours des actions ou de l'instabilité du marché boursier en général.

Politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace des risques de marché est de mesurer les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas le seuil de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de GAP et les pratiques de gestion connexes. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de marché des capitaux et de trésorerie. Ces politiques et limites sont approuvées par le comité exécutif et le comité de gestion des risques du conseil d'administration au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits quotidiennement et présentés comme suit :

- quotidiennement aux gestionnaires de portefeuilles et de risques;
- trimestriellement au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Méthodes d'évaluation et de gestion des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur les principaux facteurs de risque présents au sein de l'entreprise et peut comprendre, selon la complexité et la nature des activités :

- des limites dites nominales;
- la valeur à risque (VaR);
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

Limites dites nominales

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son profil de risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau des portefeuilles, des secteurs d'activité, des facteurs de risque et de la Banque dans son ensemble, et sont surveillées quotidiennement.

Valeur à risque

La VaR correspond à la perte potentielle que la Banque peut subir sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, les chances que les pertes réelles subies un jour donné soient plus élevées que la VaR sont théoriquement de 1 %. Pour calculer la VaR, des simulations historiques, prenant implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque, sont effectuées. La VaR est basée sur un historique de données de 300 jours. Les VaR sont calculées sur une base quotidienne pour l'ensemble des activités des marchés financiers. La Banque utilise des tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes théoriques aux résultats de la VaR de négociation. Cela permet de valider les hypothèses statistiques du modèle de VaR. Ces tests sont effectués pour chaque unité fonctionnelle spécifique et chaque facteur de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille de négociation est stable.

Simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité

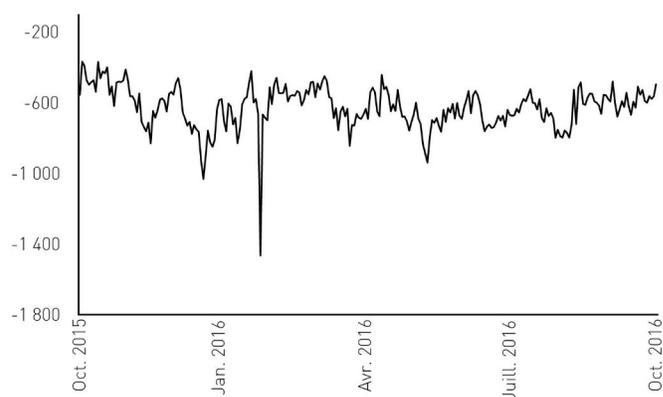
Parallèlement aux calculs de la VaR, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire à la VaR et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise de la Banque combine des scénarios historiques, théoriques et statistiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement, sur des unités fonctionnelles spécifiques et sur les activités des marchés des capitaux dans leur ensemble.

Activités de négociation

Les activités de négociation se font en fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Les risques de marché associés aux activités de négociation découlent des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour le compte de ses clients. Le graphique ci-après présente la VaR totale quotidienne du portefeuille de négociation pour l'exercice 2016.

VaR QUOTIDIENNE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en milliers de dollars canadiens)



Activités de gestion de l'actif et du passif

Les activités de GAP visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel nécessite un suivi de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur de marché selon l'évolution des taux;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour atteindre ces objectifs, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel est géré globalement par la Trésorerie corporative de la Banque et surveillé par le comité de gestion du risque d'entreprise et par le comité exécutif, conformément à la politique de gestion du risque structurel approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration. Cette politique définit les limites relatives à l'appréciation du risque lié à la valeur économique des capitaux propres et du revenu net d'intérêt.

Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances. Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 mois suivants. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence défavorable nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

Les positions des portefeuilles sont revues périodiquement par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel, un relevé des écarts de retarification hebdomadaire est produit. Ce relevé sert ensuite de base à des analyses de simulation de l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à une hausse et à une baisse parallèle, soudaine et soutenue de 1 % des taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2016, pour tous les portefeuilles, une augmentation de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une hausse d'environ 13,0 millions \$ du revenu net d'intérêt avant

impôts pour les 12 mois suivants, et aurait eu des retombées négatives de 57,0 millions \$ sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Comme l'indique le tableau 26, la sensibilité à des variations soudaines des taux d'intérêt a légèrement augmenté d'un exercice à l'autre, reflétant les efforts déployés par la Banque pour tirer parti des fluctuations des taux d'intérêt tout en maintenant le risque à l'intérieur des limites approuvées.

En règle générale, à long terme, la Banque demeure à l'abri des fluctuations rapides de taux d'intérêt. Toutefois, le moment où des variations du taux de financement à un jour de la Banque du Canada sont annoncées et les variations du taux préférentiel et des taux des acceptations bancaires à court terme qui en découlent peuvent avoir une incidence temporaire sur les marges. À ce titre, des fluctuations du revenu net d'intérêt peuvent se produire, mais dans la limite des seuils de tolérance. La direction continue de prévoir que les taux à long terme resteront à l'intérieur d'une fourchette étroite pour l'instant.

La position de la Banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, au 31 octobre 2016, est présentée à la note 24 des états financiers consolidés annuels.

Les estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs, qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le comité exécutif, soit :

- les seuils de passif-dépôts;
- en ce qui a trait aux simulations du revenu net d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché;
- les taux de remboursement anticipé de certains produits;
- les actifs et les passifs au bilan et hors bilan sont généralement considérés comme venant à échéance à la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

TABLEAU 26

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2016		2015	
	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽²⁾	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	13 040 \$	(51 837) \$	17 222 \$	(26 324) \$
Diminution de 100 points de base	(11 393) \$	42 724 \$	(19 954) \$	22 362 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

Risque de change

Le risque de change est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation, comme il est mentionné précédemment. Au 31 octobre 2016, les actifs et les passifs libellés en dollars américains totalisaient respectivement 624,4 millions \$ (454,9 millions \$ au 31 octobre 2015) et 569,1 millions \$ (469,8 millions \$ au 31 octobre 2015). En outre, le risque relatif aux dérivés en dollars américains est limité étant donné que ces contrats sont acquis et vendus principalement afin de répondre aux besoins précis de clients. Au 31 octobre 2016, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les actifs et les dépôts libellés dans d'autres devises, essentiellement en livres sterling et en euros, totalisaient respectivement 31,4 millions \$ (34,4 millions \$ au 31 octobre 2015) et 15,5 millions \$ (18,3 millions \$ au 31 octobre 2015). Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Conséquemment, le risque de change auquel la Banque est exposée à l'égard de ces devises est limité.

Risque lié aux actions

Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur les marchés boursiers au Canada et aux États-Unis, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux rendements des marchés boursiers canadien et américain. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. De plus, la Banque est exposée aux actions du fait de ses régimes de retraite. Au 31 octobre 2016, une fluctuation de 10 % des marchés boursiers aurait eu une incidence de 15,5 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque (18,4 millions \$ au 31 octobre 2015).

GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par le comité de gestion de l'actif et du passif, et, ultimement, par le comité exécutif, conformément aux politiques régissant le financement et les liquidités, et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Les simulations de crise de liquidité effectuées quotidiennement permettent à la Banque de définir sa tolérance au risque à l'égard de la liquidité et du financement quant au niveau de liquidité minimal requis qui assurerait la survie de la Banque pendant au moins 90 jours dans l'éventualité d'une crise de liquidité.

La direction effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Elle accorde une attention particulière aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. Une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles est maintenue et constitue la réserve de liquidités de la Banque. Cette réserve ne tient pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités en cas d'urgence des banques centrales. Les besoins de liquidités sont déterminés en fonction de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers au cours de périodes précises. La direction s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de la clientèle de particuliers, commerciale et de courtiers de la Banque, de même que des sources de financement de gros diversifiées. Les limites relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance par le comité exécutif et le conseil d'administration. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Un plan de contingence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il guide les mesures prises par la Banque pour réagir aux crises de liquidité.

La Banque gère également ses liquidités conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale, intitulée « Normes de liquidité » (LAR), du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.

Évolution de la réglementation en matière de liquidités

Le dispositif de Bâle III relatif à la liquidité susmentionné établit également le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) comme norme réglementaire minimale, avec prise d'effet en janvier 2018. Le NSFR mesure la proportion des actifs à long terme qui sont financés au moyen de financement stable à long terme. La Banque surveille l'évolution de ces nouveautés à mesure qu'elles s'appliquent.

Informations détaillées sur les liquidités

Les liquidités de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Elles sont constituées principalement de placements directs dans des valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada, qui présentent un faible risque de crédit, et incluent également des titres de créances à court terme garanties par de telles valeurs. Au 31 octobre 2016, ces actifs totalisaient 8,7 milliards \$, une augmentation de 0,1 milliard \$ comparativement au niveau du 31 octobre 2015.

Le niveau plus élevé de liquidités reflète la souscription de dépôts de sources multiples et le financement obtenu au moyen des activités de titrisation, qui servent à financer la croissance prévue des prêts de la Banque. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation de leur niveau et de leur composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque.

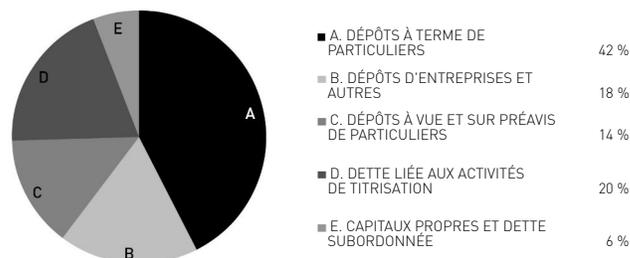
Financement

Les prêts de la Banque sont principalement financés au moyen de dépôts de particuliers, une source particulièrement stable. La stratégie de financement de la Banque repose à la fois sur un réseau de succursales bien établi au Québec et sur un réseau pancanadien très efficace de conseillers et de courtiers indépendants. Cette stratégie de financement est bien adaptée aux exigences réglementaires contenues dans la ligne directrice LAR, qui reconnaît que les dépôts de particuliers sont la source de financement la plus stable.

En outre, la Banque peut avoir accès au marché des dépôts institutionnels comme autre source de financement pour optimiser l'ensemble de son financement. De plus, la Banque utilise la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des programmes de la SCHL et, dans une moindre mesure, la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et de créances au titre de contrats de location-financement par l'intermédiaire de conduits à vendeurs multiples. Cette source de liquidités procure la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement.

SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 octobre 2016 (en pourcentage)



Dépôts de particuliers

Les dépôts de particuliers comprennent les dépôts à vue et sur préavis et les dépôts à terme obtenus par l'entremise du réseau de succursales de la Banque et par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par client, par institution financière de dépôt réglementée, ce qui contribue à leur stabilité.

La majorité des dépôts obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants provient de courtiers liés à plusieurs des grandes banques canadiennes.

Le total des dépôts de particuliers a augmenté pour s'établir à 21,0 milliards \$ au 31 octobre 2016, comparativement à 19,4 milliards \$ au 31 octobre 2015. Comme il est indiqué dans le tableau 27, le ratio des dépôts de particuliers par rapport au total des dépôts avait augmenté pour s'établir à 76 % au 31 octobre 2016, et était nettement supérieur à la moyenne canadienne, ce qui s'explique par le recours accru par la Banque aux dépôts à terme obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants en réponse à la solide croissance des prêts au cours de l'exercice.

Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont diminué de 0,7 milliard \$ depuis le 31 octobre 2015 pour s'établir à 6,6 milliards \$ au 31 octobre 2016. Ces dépôts contribuent à la diversification des sources de financement de la Banque et à la gestion active du niveau de ses liquidités. Ils proviennent d'une clientèle institutionnelle et du réseau de directeurs de comptes de la Banque qui servent les clients commerciaux.

TABLEAU 27

DÉPÔTS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2016		2015	
Particuliers				
À vue et sur préavis				
Réseau de succursales	2 630 475 \$	9,6 %	2 748 671 \$	10,3 %
Courtiers et conseillers indépendants	2 647 770	9,6	3 186 188	12,0
	5 278 245	19,2	5 934 859	22,3
À terme				
Réseau de succursales	5 112 570	18,5	4 955 879	18,6
Courtiers et conseillers indépendants	10 610 763	38,5	8 486 978	31,9
	15 723 333	57,0	13 442 857	50,5
	21 001 578	76,2	19 377 716	72,8
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis				
	2 402 316	8,7	2 499 364	9,4
À terme				
	4 169 451	15,1	4 727 224	17,8
	6 571 767	23,8	7 226 588	27,2
Dépôts	27 573 345 \$	100,0 %	26 604 304 \$	100,0 %

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers, levés par le réseau de succursales et par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, constituent la principale source de financement de la Banque. Dans certaines circonstances, toutefois, notamment en période de forte croissance, la Banque doit se tourner vers les marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, ainsi que les conditions connexes, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme DBRS et Standard & Poor's Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les exigences en matière de garanties.

La Banque assure une surveillance hebdomadaire de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 octobre 2016, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 16 octobre 2015, S&P a confirmé le maintien des notes de crédit de la Banque, ainsi qu'une perspective stable.

Le 29 novembre 2016, DBRS a confirmé le maintien des notes de crédit de la Banque, et que toutes les tendances sont stables.

Le tableau 28 présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABLEAU 28

NOTES DE CRÉDIT⁽¹⁾

Au 30 novembre 2016

	DBRS	STANDARD & POOR'S
Dépôts et dettes de premier rang	A (bas)	BBB
Instruments à court terme	R-1 (bas)	A-2
Dettes subordonnées	BBB (haut)	BBB-
Actions privilégiées	Pfd-3 (haut)	BB
Actions privilégiées FPUNV	Pfd-3	BB-

(1) Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future.

Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée;
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée;
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change;
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances - « positive », « stable », « négative » - et de la mention « sous examen ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement.

En outre, la Banque doit s'assurer qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins liés aux dépenses d'exploitation courantes. Par ailleurs, elle doit investir des sommes importantes chaque année dans certains projets d'investissement en infrastructure, notamment l'entretien du réseau de succursales, la maintenance des plateformes informatiques ainsi que des projets liés aux nouveaux produits et

services, aux outils de vente et de gestion ou à la conformité aux exigences en matière de réglementation.

Le tableau 29 présente les échéances contractuelles résiduelles des principaux passifs financiers et des autres obligations contractuelles de la Banque aux 31 octobre 2016 et 2015. La note 29 des états financiers consolidés annuels contient de plus amples renseignements à ce sujet.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2016, ces engagements s'élevaient à environ 4,3 milliards \$ (3,9 milliards \$ au 31 octobre 2015), excluant les facilités de crédit qui sont inconditionnellement révocables au gré de la Banque.

TABEAU 29

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			TOTAL	2016
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS		PLUS DE 5 ANS
Passifs financiers						
Dépôts	7 680 561 \$	7 968 475 \$	9 114 606 \$	2 689 757 \$	119 946 \$	27 573 345 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 707 293	—	—	—	1 707 293
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 525 441	—	—	—	2 525 441
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 433 926	2 514 990	2 959 866	335 672	7 244 454
Dette subordonnée	—	200 000	—	—	—	200 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	4 031	2 450	1 154	3 078	10 713
	7 680 561	13 839 166	11 632 046	5 650 777	458 696	39 261 246
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	130 543	178 886	92 298	35 026	436 753
Total	7 680 561 \$	13 969 709 \$	11 810 932 \$	5 743 075 \$	493 722 \$	39 697 999 \$

	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			TOTAL	2015
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS		PLUS DE 5 ANS
Passifs financiers						
Dépôts	8 434 223 \$	7 664 857 \$	7 270 472 \$	3 077 313 \$	157 439 \$	26 604 304 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 839 837	—	—	—	1 839 837
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 296 890	—	—	—	2 296 890
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 516 157	1 647 173	2 153 914	176 358	5 493 602
Dette subordonnée	—	250 000	200 000	—	—	450 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	7 149	8 157	524	(389)	15 441
	8 434 223	13 574 890	9 125 802	5 231 751	333 408	36 700 074
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	131 518	182 215	89 760	55 636	459 129
Total	8 434 223 \$	13 706 408 \$	9 308 017 \$	5 321 511 \$	389 044 \$	37 159 203 \$

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est présenté à la note 25 des états financiers consolidés annuels.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme une inadéquation ou une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à des systèmes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque stratégique et du risque lié à la réputation.

La politique de gestion du risque opérationnel, revue annuellement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration, définit le programme de gestion du risque opérationnel fondé sur le modèle des « trois lignes de défense » et précise les rôles et responsabilités des diverses parties prenantes. À titre de première ligne de défense, les secteurs d'activité sont responsables de la gestion au quotidien des risques inhérents à leurs activités. À titre de deuxième ligne de défense, le secteur Gestion du risque opérationnel supervise et soutient la première ligne de défense et réalise une évaluation objective efficace de son profil de risque. Enfin, le secteur Audit interne, à titre de troisième ligne de défense, examine l'approche et évalue l'efficacité du programme de gestion du risque opérationnel.

Le programme de gestion du risque opérationnel comprend les étapes suivantes :

- Une *évaluation et un contrôle du risque* sont réalisés par les divers secteurs d'activité dans le but d'identifier les principaux risques opérationnels liés aux activités et aux contrôles et de les atténuer. Ce processus permet d'avoir une vue d'ensemble du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise.
- Les *mesures d'évaluation et de contrôle du risque liées à la gestion du changement* permettent d'évaluer les risques et les incidences potentielles des changements importants apportés au profil de la Banque et d'assurer que ces changements font l'objet d'un processus rigoureux, tout en accordant une attention particulière aux exigences en matière de contrôle, d'approbation, de surveillance et de communication.
- La *collecte et l'analyse de l'information sur les incidents opérationnels internes* permettent de recueillir l'information utile à l'évaluation du risque global et de l'efficacité des mesures de contrôle. De plus, dans le cas d'incidents majeurs, les secteurs d'activité analysent les principales causes en vue de mettre en œuvre des mesures correctrices de façon à atténuer les conséquences et à faire en sorte que de tels incidents ne se reproduisent plus.
- La *gestion saine de la continuité des affaires* vise à assurer le maintien des principales activités en cas d'interruption, de façon à réduire les répercussions négatives sur nos clients, nos contreparties et notre réputation.
- La *supervision de la gestion du risque lié aux fournisseurs* permet de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle solides de façon à ce que le recours à un tiers qui s'avère plus efficace, compétent ou moins cher ne crée pas un risque indu pour la Banque.
- Un *programme d'assurance d'entreprise* aide à protéger l'entreprise contre les pertes importantes attribuables à une exposition imprévue au risque opérationnel et à satisfaire aux exigences établies en vertu de lois, de règlements ou d'ententes contractuelles.
- La *reddition de comptes et la communication de l'information sur les risques opérationnels* permet de fournir aux divers comités de gouvernance de l'information sur le risque opérationnel à l'échelle de la Banque l'information sur les pertes importantes,

les mesures prises à l'égard de ces risques et les risques émergents.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉGLEMENTATION

Le risque lié à la réglementation fait référence au risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, aux lignes directrices des organismes de réglementation, à ses engagements publics ou aux codes volontaires applicables. La politique de gestion du risque lié à la réglementation a recours au cadre de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque qui comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque lié à la réglementation;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des mesures d'atténuation du risque et autoévaluation de l'efficacité des contrôles pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles;
- identification et signalement des situations de non-conformité;
- renforcement des contrôles et correction des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la réglementation tient compte notamment des exigences de la réglementation relative au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes et à la protection des renseignements personnels, qui sont régies par des politiques précises.

Le comité de gestion du risque opérationnel est responsable :

- d'examiner annuellement la politique de gestion du risque lié à la réglementation et d'en recommander l'approbation au comité exécutif;
- d'examiner et de commenter les différents rapports soumis par la chef de la gestion des risques;
- d'analyser les nouvelles règles et leur application en collaboration avec les secteurs pertinents;
- d'examiner les différents outils de gestion du risque lié à la réglementation et de formuler des commentaires à cet égard;
- de participer à des échanges sur les observations internes et les tendances sectorielles, ainsi que sur les meilleures pratiques à adopter en matière de gestion du risque lié à la réglementation.

Un comité de coordination du programme en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes a également été mis sur pied pour surveiller la conformité aux exigences applicables. Ses responsabilités sont similaires à celles du comité de gestion du risque lié à la réglementation.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation sont soumis annuellement au comité de gestion du risque d'entreprise et au comité de gestion des risques du conseil d'administration. L'efficacité du cadre de gestion du risque lié à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes est évaluée formellement chaque année.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance. La Banque assume certains risques d'assurance, principalement à l'égard des produits d'assurance pour les créanciers. Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière qui peut survenir lorsqu'il est nécessaire de remettre les actifs de la Banque ou les actifs saisis de clients de la Banque dans un état environnemental sain, ou qui peut découler de réclamations de tiers relativement à l'impact environnemental de ces actifs. Le risque environnemental lié aux activités de financement est géré dans le cadre du processus d'approbation de prêts, alors que les risques liés aux actifs de la Banque, quoique limités, sont surtout gérés par le secteur Immobilier.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une décision, un événement ou une série d'événements puisse influencer, directement ou indirectement, sur l'image que les actionnaires, les clients, les employés, le grand public ou toute autre partie prenante ont de la Banque, et ait une incidence négative sur ses revenus, ses activités et, en définitive, sur sa valeur.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation constitue un actif essentiel qui contribue à la croissance de l'entreprise, au maintien du lien de confiance avec les clients et le grand public et à l'optimisation de la valeur pour les actionnaires. Par conséquent, la réputation constitue un atout stratégique important.

Soucieux de protéger la Banque contre toute atteinte à sa réputation, et compte tenu de l'importance de ce risque, le comité de gestion du risque d'entreprise contrôle et supervise la gestion du risque lié à la réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. Cette politique fait partie intégrante du profil de risque et du cadre de gestion des risques. Tout au long de l'exécution des stratégies de la Banque, les hauts dirigeants, les administrateurs, les directeurs et tous les employés sont responsables de veiller à ce que la réputation de la Banque demeure adéquate. Le code de conduite et d'autres politiques soutiennent également une gestion adéquate des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

AUTRES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES RÉSULTATS FUTURS

Outre les principaux risques d'affaires décrits ci-dessus, il y a d'autres risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de la Banque et qui pourraient faire en sorte que ceux-ci diffèrent substantiellement des énoncés prospectifs définis au début de ce document. Bien que des processus et des contrôles exhaustifs soient mis en place pour atténuer ces risques, ces derniers pourraient, du fait de leur nature, influencer grandement la performance de la Banque.

Principaux risques

La rubrique qui suit présente un sommaire des principaux risques susceptibles de se répercuter sur les résultats, parmi les autres risques décrits ci-après.

La conjoncture économique générale au Canada, notamment l'endettement des ménages canadiens.

Les conditions économiques et commerciales générales sont étroitement liées à la performance globale du secteur des services financiers. La Banque est donc très sensible aux fluctuations de la conjoncture canadienne, qui devraient se répercuter, notamment, sur la croissance prévue des revenus et les pertes de crédit.

L'exécution du plan stratégique.

La capacité de la Banque d'exécuter son plan stratégique au cours des six prochaines années sera la clé du succès de sa modernisation, ainsi que de sa rentabilité future.

La technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité.

La sécurité et la performance de l'infrastructure informatique et technologique de la Banque sont cruciales pour le maintien d'applications et de processus bancaires sains, ainsi que de la confiance des clients. De plus, les institutions financières continuent d'être la cible de cyberattaques qui pourraient avoir une incidence sur la Banque.

Autres risques

Conjoncture économique au Canada

La Banque exerce ses activités principalement au Québec et en Ontario, mais également dans les autres provinces canadiennes. Ses revenus sont donc particulièrement sensibles à la conjoncture commerciale et économique au Canada. Les principaux facteurs à surveiller comprennent les taux d'intérêt, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux, la vigueur de l'économie et les volumes d'affaires de la Banque dans certaines régions clés. Le niveau très bas de pertes sur créances reflète les conditions de crédit solides au Canada. Toutefois, une récession économique pourrait entraîner la hausse rapide des pertes sur créances. Une détérioration prolongée de l'économie canadienne pourrait donc avoir une incidence défavorable sur les activités de la Banque. Depuis 2009, l'endettement des ménages n'a cessé d'augmenter. Par conséquent, une augmentation importante des taux d'intérêt et du chômage peut avoir une incidence négative sur le revenu personnel disponible et la capacité de service de la dette. Ainsi, la Banque pourrait être touchée par une hausse des probabilités de défaut dans certains portefeuilles de prêts. La Banque est également exposée à une certaine concentration de prêts garantis par des biens immobiliers (comme les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de marges de crédit garanties, de prêts immobiliers et certaines parties du portefeuille de prêts commerciaux). Une correction possible du marché immobilier canadien pourrait donc avoir une incidence négative sur ces portefeuilles de prêts.

En outre, des modifications imprévues aux habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne pourraient avoir des conséquences directes sur la conjoncture économique. Les relations d'affaires avec les clients pourraient par conséquent se dégrader, ce qui nécessiterait le développement rapide de nouveaux produits et services.

Évolution des lois et de la réglementation

L'évolution des lois et de la réglementation pourrait avoir une incidence sur la Banque en influant sur son offre de produits et de services et sur la compétitivité du secteur des services financiers. Certaines modifications importantes à la réglementation nationale et internationale apportées récemment pour renforcer les exigences en matière de fonds propres et de liquidités pourraient se répercuter sur les activités de la Banque. Les nouvelles règles applicables aux institutions financières ont considérablement augmenté et évoluent à un rythme rapide. Les règles qui sont déjà en place sont également visées et sont assujetties à des changements soudains auxquels la Banque doit se conformer. Cette situation exige une mobilisation considérable de ressources techniques, humaines et financières dans un délai très court. Par conséquent, la Banque peut avoir à supporter les conséquences d'une mise en place rapide des modifications à la réglementation et le fardeau des coûts connexes.

Concurrence

La concurrence sur le marché des services financiers est très importante. Le niveau de la concurrence dans les différents segments de marché où la Banque exerce ses activités influe sur sa performance. La vive concurrence dans le secteur des services financiers pourrait nuire à la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs. Plusieurs facteurs, dont le prix des produits et des services offerts, leur qualité et leur variété, ainsi que les initiatives des concurrents, pourraient avoir une incidence négative sur le positionnement de la Banque.

Cybersécurité

La Banque a mis en place des processus pour protéger son réseau et ses activités contre les cyberincidents et les cybermenaces émergentes. La Banque est toutefois exposée au risque de cybersécurité et à la complexité accrue des cyberattaques. Les pertes pouvant découler de ces risques en constante évolution sont principalement liées à une atteinte potentielle à la réputation, à l'utilisation inappropriée de renseignements confidentiels et à l'interruption des activités commerciales. En outre, les cyberattaques peuvent avoir des répercussions négatives, comme des coûts de remise en état, des pertes de revenus, des examens réglementaires additionnels, des litiges et l'atteinte à la réputation.

Plan stratégique

La capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs et d'exécuter le plan stratégique dépendra de sa capacité de transformer l'entreprise, dans la foulée de la reconstruction de sa plateforme

de gestion des comptes et de la modernisation de son réseau de distribution de produits de détail, ainsi que du maintien d'un niveau élevé de service à la clientèle et de la préservation de la rentabilité.

Continuité des affaires

Des événements externes imprévus, comme les catastrophes naturelles, sont des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Banque. Les ressources, les processus et les résultats de la Banque pourraient dépendre de sa capacité à mettre en œuvre un plan de continuité des affaires en temps opportun. La planification de l'éventualité de ces événements a été prise en compte dans le cadre de la gestion des risques de la Banque et est gérée conformément à la politique de gestion de la continuité des affaires.

Développements technologiques

La capacité de la Banque de gérer les risques associés aux développements technologiques rapides et à l'innovation pourrait se répercuter sur les résultats prospectifs.

Capacité à attirer et à maintenir en poste des employés clés

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité à attirer et à maintenir en poste des employés clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de cadres est vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à maintenir en poste ces personnes, ce qui pourrait influencer les activités et la compétitivité de la Banque.

Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses diverses clientèles et de poursuivre ses activités.

Risque lié aux modèles

La Banque a recours à divers modèles dans le cadre de la gestion continue de ses risques qui peuvent l'exposer au risque lié aux modèles. Ce risque correspond à la perte potentielle qui pourrait découler du risque qu'un modèle ne fonctionne pas ou ne permette pas de détecter le risque comme prévu. Il découle également de l'utilisation inappropriée d'un modèle. La Banque valide régulièrement ses modèles pour s'assurer qu'ils tiennent compte des tendances actuelles.

Autres facteurs

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient influencer les résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du présent rapport de gestion. Il convient de noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux PCGR.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2016, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109 et, sous réserve de ce qui figure à la rubrique « Limitation de l'étendue » qui suit, ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

Également au 31 octobre 2016, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, la conception et l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109 et, sous réserve de ce qui figure à la rubrique « Limitation de l'étendue » qui suit, ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations

(COSO) de la Treadway Commission. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs aux volets Entité et Finances et en utilisant les objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner des anomalies significatives ont été détectés.

Limitation de l'étendue

Conformément au Règlement 52-109, qui permet d'exclure l'entreprise acquise de l'évaluation de la conception des CPCI et des CIIF pour une période maximale de 365 jours avant la fin de son exercice, la direction a exclu les contrôles, politiques et procédures de CIT Canada. CIT Canada a été acquise le 1^{er} octobre 2016 et ne représente que 2 % de l'actif total, et moins de 1 % du passif total, du revenu total et du résultat net total au 31 octobre 2016 et pour l'exercice clos à cette date.

Pour plus de renseignements sur cette acquisition, voir la note 31 des états financiers consolidés annuels du présent rapport annuel.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, à l'exclusion de l'acquisition de CIT Canada, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces méthodes comptables critiques sont décrites ci-dessous.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Provisions cumulatives pour pertes sur créances

Les provisions cumulatives pour pertes sur créances permettent de refléter l'estimation par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts, y compris les risques hors bilan. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer de la suffisance des provisions cumulatives pour pertes sur créances. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation des montants et des dates de flux de trésorerie futurs,

de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, des données historiques de la Banque, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur créances pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Des changements dans les circonstances peuvent faire en sorte que des évaluations futures du risque de crédit diffèrent de manière significative des évaluations courantes et pourraient, par conséquent, entraîner une augmentation ou une réduction substantielle des provisions cumulatives pour pertes sur créances dans l'état du résultat consolidé pour un exercice donné. Une description détaillée des méthodes utilisées pour déterminer les

provisions cumulatives et les provisions pour pertes sur créances se retrouve à la note 3 des états financiers consolidés annuels et à la rubrique « Gestion du risque de crédit » à la page 42 du présent rapport de gestion.

Dépréciation des autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme étant détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient constituer une indication objective de dépréciation. Pour évaluer s'il existe une indication objective d'une dépréciation, la direction doit exercer une part importante de jugement à l'égard de divers facteurs, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital, la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de pertes.

La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur. La décision de comptabiliser une perte de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction diffèrait. Voir la note 3 des états financiers consolidés annuels pour des précisions sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque comptabilise une très grande partie de ses instruments financiers, y compris les dérivés, à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Les variations de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction de la Banque et des engagements au titre des valeurs vendues à découvert, ainsi que des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, sont généralement comptabilisées en résultat au poste « Autres revenus ».

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les

modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par une comptabilisation des produits considérablement différente.

Des renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la juste valeur figurent dans les notes 3 et 22 des états financiers consolidés annuels.

GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS

Goodwill

Au 31 octobre 2016, le solde du goodwill s'établissait à 55,8 millions \$, par rapport à 34,9 millions \$ au 31 octobre 2015. Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés annuels.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur est d'abord allouée pour réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis aux autres actifs non financiers, au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT.

Au 31 octobre 2016, la Banque avait alloué le goodwill découlant des regroupements d'entreprises aux UGT suivantes : l'Unité B2B Banque (qui offre des produits bancaires et financiers à des conseillers financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires au Canada) et l'Unité Services aux entreprises (qui fournit l'ensemble des services aux petites et moyennes entreprises au Canada). Avant d'être radié en octobre 2015, le goodwill était également alloué à l'Unité de détail (qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec).

Unité B2B Banque

Au 31 octobre 2016, un goodwill de 34,9 millions \$ était alloué à l'Unité B2B Banque, un niveau inchangé par rapport au niveau au 31 octobre 2015. La valeur recouvrable du secteur B2B Banque a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était fondée sur le plan d'affaires triennal et les investissements prévus. De plus, un taux de croissance du résultat net de 2,1 % a été appliqué aux données de la dernière année des prévisions et tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10,0 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des

incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'Unité B2B Banque excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2016. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Unité Services aux entreprises

Au 31 octobre 2016, un goodwill provisoire de 21,0 millions \$ selon la répartition provisoire du prix d'achat était alloué à l'Unité Services aux entreprises par suite de l'acquisition de CIT Canada le 1^{er} octobre 2016. La valeur recouvrable de l'Unité Services aux entreprises a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était fondée sur le plan d'affaires triennal et les investissements prévus. De plus, un taux de croissance du résultat net de 2,1 % a été appliqué aux données de la dernière année des prévisions et tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10,0 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'Unité Services aux entreprises excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2016. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Unité de détail

À la suite de l'examen stratégique complet des activités de détail de la Banque au quatrième trimestre 2015, des charges de dépréciation ont été comptabilisées, de sorte que la valeur comptable du goodwill de l'Unité de détail a été ramenée de 29,2 millions \$ à néant et que la valeur des autres actifs a été réduite de 43,0 millions \$.

Au 31 octobre 2016, certaines circonstances ont indiqué que la valeur comptable de l'Unité de détail pourrait ne pas être pleinement recouvrable. La valeur recouvrable de l'Unité de détail a donc été soumise à un test de dépréciation. Voir la rubrique « Autres immobilisations incorporelles et autres actifs » ci-après pour plus de précisions.

Voir la note 10 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Autres immobilisations incorporelles et autres actifs

Les autres immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont aussi soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les projets de TI et les autres programmes en cours de développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an. Dans le cas des logiciels et des autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas de rentrées de fonds distinctes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est alloué. Une modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Par suite de l'annonce faite par la Banque de son intention d'optimiser ses activités de détail et de fusionner 50 succursales au cours des 18 prochains mois, la direction a changé ses prévisions à l'égard des perspectives de l'Unité de détail. Ce changement des prévisions a été considéré comme étant un indicateur de dépréciation et la valeur recouvrable des actifs liés à l'Unité de détail a été soumise à un test de dépréciation. D'après les prévisions ajustées, la direction a déterminé que la valeur comptable de l'Unité de détail excédait sa valeur recouvrable estimée. Par conséquent, des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ touchant des actifs précis ainsi que les actifs communs alloués à l'Unité de détail ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 au poste Charges de dépréciation et de restructuration (43,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015). Ces charges comprennent les montants suivants : 16,7 millions \$ au titre de la dépréciation des logiciels et 5,4 millions \$ au titre de la dépréciation des immobilisations corporelles (30,0 millions \$ au titre de la dépréciation des logiciels, 3,1 millions \$ au titre de la dépréciation des autres immobilisations incorporelles et 9,9 millions \$ au titre de la dépréciation des immobilisations corporelles en 2015).

La valeur recouvrable de l'UGT de détail a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était fondée sur le plan d'affaires triennal. De plus, un taux de croissance du résultat net de 2,1 % (3,0 % en 2015) a été appliqué aux données de la dernière année des prévisions et tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 11,0 % (10,0 % en 2015). La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque.

Une diminution de 10 % des taux de croissance du résultat net prévu aurait entraîné une baisse de la valeur recouvrable estimée de l'Unité de détail d'environ 6,5 millions \$ au 31 octobre 2016. De plus, toute augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation après impôts aurait entraîné une diminution de la valeur recouvrable estimée d'environ 8,9 millions \$ à la même date. Ces analyses de sensibilité ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être examinées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse sur la valeur recouvrable estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. Des réductions de la valeur recouvrable estimée des actifs de l'Unité de détail pourraient entraîner des charges de dépréciation additionnelles au cours de périodes ultérieures.

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des actifs de la Banque, notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les pertes de valeur possibles et de valider les périodes d'amortissement connexes. D'autres charges de dépréciation des immobilisations incorporelles d'un montant de 2,1 millions \$ et des immobilisations corporelles d'un montant de 0,1 million \$ ont été comptabilisées en 2016 (respectivement 1,5 million \$ et 0,3 million \$ en 2015).

Voir les notes 10 et 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, le taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer les autres hypothèses clés. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Les taux d'actualisation étaient de 3,45 % au 31 octobre 2016 et de 4,30 % au 31 octobre 2015. La note 18 des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les autres hypothèses clés et l'analyse de sensibilité connexe, ainsi que sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur à la date d'acquisition. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer le taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché et la prime de risque associée aux prêts. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre du goodwill ou du profit d'acquisition.

Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les regroupements d'entreprises.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration.

Les provisions sont constituées lorsque la direction détermine qu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu.

Des passifs éventuels sont créés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation, découlant d'un événement ou d'une transaction passé, est probable ou de déterminer de façon fiable le montant de la perte, auquel cas aucune provision n'est comptabilisée.

Dans le cours normal des activités, la Banque est visée par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. Ces actions en justice peuvent avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque même si aucune provision n'a été constituée. En outre, la Banque doit sans cesse évaluer ses obligations fiscales dans divers territoires ce qui, compte tenu de l'évolution des interprétations, peut entraîner des conséquences fiscales différentes.

Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements aux provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations, individuellement ou collectivement, pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations pour une période de présentation de l'information financière donnée.

Voir la note 29 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes relatives aux instruments financiers, aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et aux contrats de location et à la présentation des états financiers, qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Ces modifications de normes comptables à venir s'appliqueront pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2018, au plus tôt.

La note 4 des états financiers consolidés annuels contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

La direction évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Une équipe de projet a été mise sur pied pour coordonner et mettre en œuvre l'adoption de l'IFRS 9. Le plan de transition comprend les phases suivantes :

- Évaluation préliminaire – Cette phase est achevée et visait à sensibiliser davantage la direction aux principales questions relatives à la conversion. Elle a également permis d'établir un calendrier qui définissait les priorités de la Banque en termes d'analyses des questions importantes.
- Analyse détaillée – Cette phase est commencée et devrait se poursuivre en 2017. L'analyse détaillée permettra de déterminer l'incidence quantitative, qualitative et technologique des nouvelles exigences de l'IFRS 9. À l'heure actuelle, la Banque conçoit le modèle de perte de valeur attendue qui s'applique aux portefeuilles, y compris la détermination des circonstances dans lesquelles une hausse importante du risque de crédit d'un actif financier est survenue, qui fixe l'évaluation des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ainsi que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et qui détermine l'ensemble des facteurs ayant trait aux

informations prospectives à inclure dans la méthode et établit comment ces facteurs seront quantifiés. La conception tient compte du fait que les interprétations concernant l'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues continuent d'évoluer. Les nouveaux modèles prennent également en compte les données, systèmes et processus qui serviront à calculer les ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

- Mise en œuvre – Cette phase commencera graduellement à mesure que les analyses détaillées seront achevées vers la fin de 2017. Elle visera principalement la détermination des nouvelles méthodes comptables, la mise en œuvre des modifications nécessaires aux systèmes d'information et aux processus, la mise en place du contrôle interne à l'égard de l'information financière et l'élaboration de plans de communication à l'intention des parties prenantes.

Selon l'évaluation préliminaire, l'adoption de l'IFRS 9 pourrait avoir une incidence importante sur les systèmes d'information de la Banque, ses processus et sa situation financière, étant donné que la norme contient de nouvelles exigences sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, y compris la dépréciation, et sur les relations de couverture.

La direction évalue également l'incidence potentielle de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, sur le montant des produits des activités ordinaires de la Banque et le moment où ils seront comptabilisés et sur ses états financiers, ainsi que l'incidence potentielle de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, et de la comptabilisation des actifs des contrats de location et des passifs financiers sur ses états financiers. L'IFRS 15 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'IFRS 16, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2016 ET 2015

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	64
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	65
BILAN CONSOLIDÉ	66
ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	67
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	68
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ	69
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	70

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Information générale	71	17. Rémunération fondée sur des actions.....	101
2. Normes de présentation.....	71	18. Avantages postérieurs à l'emploi.....	103
3. Sommaire des principales méthodes comptables.....	73	19. Impôts sur le résultat	107
4. Modifications de méthodes comptables actuelles et à venir	83	20. Résultat par action	109
5. Valeurs mobilières.....	86	21. Transactions entre parties liées.....	110
6. Prêts	88	22. Instruments financiers – juste valeur.....	110
7. Transfert d'actifs financiers	90	23. Instruments financiers – compensation.....	114
8. Immobilisations corporelles.....	93	24. Instruments financiers – gestion des risques.....	114
9. Logiciels et autres immobilisations incorporelles.....	94	25. Dérivés et couvertures.....	116
10. Goodwill.....	94	26. Revenu lié aux instruments financiers détenus à des fins de transaction	119
11. Autres actifs	95	27. Revenus d'assurance.....	119
12. Dépôts	95	28. Revenu locatif.....	120
13. Autres passifs	96	29. Engagements, garanties et passifs éventuels.....	120
14. Dette liée aux activités de titrisation.....	96	30. Charges de dépréciation et de restructuration	122
15. Dette subordonnée	96	31. Regroupements d'entreprises	123
16. Capital-actions.....	97		

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers consolidés.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers consolidés préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les auditeurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la Loi sur les banques, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, audient les états financiers consolidés de la Banque et leur rapport est présenté ci-après.

Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, le comité d'audit pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent. En outre, le BSIF rencontre le conseil d'administration chaque année pour présenter ses commentaires sur les activités de la Banque.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation de transactions importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Le président et
chef de la direction

Le vice-président exécutif et
chef de la direction financière

François Desjardins

François Laurin, FCPA, FCA

Montréal, Canada
Le 6 décembre 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2016 et 2015 et les états consolidés du résultat, du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs et, notamment, de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 6 décembre 2016

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112431

BILAN CONSOLIDÉ

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2016	2015
ACTIF			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		123 716 \$	109 055 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		63 383	91 809
Valeurs mobilières	5, 7 et 29		
Disponibles à la vente		2 723 693	2 368 757
Détenues jusqu'à l'échéance		502 232	393 222
Détenues à des fins de transaction		2 434 507	1 725 378
		5 660 432	4 487 357
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	29	2 879 986	3 911 439
Prêts	6, 7 et 29		
Personnels		6 613 392	7 063 229
Hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾		16 749 387	14 998 867
Hypothécaires commerciaux ⁽¹⁾		4 658 734	4 248 761
Commerciaux et autres		4 727 385	3 308 144
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		629 825	473 544
		33 378 723	30 092 545
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(105 009)	(111 153)
		33 273 714	29 981 392
Autres			
Dérivés	25	232 791	276 601
Immobilisations corporelles	8	32 989	45 562
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	9	150 490	147 135
Goodwill	10	55 812	34 853
Actif d'impôt différé	19	36 495	17 450
Autres actifs	11	496 532	556 851
		1 005 109	1 078 452
		43 006 340 \$	39 659 504 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	12		
Particuliers		21 001 578 \$	19 377 716 \$
Entreprises, banques et autres		6 571 767	7 226 588
		27 573 345	26 604 304
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		1 707 293	1 839 837
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		2 525 441	2 296 890
Acceptations		629 825	473 544
Dérivés	25	150 499	125 683
Passif d'impôt différé	19	32 755	8 294
Autres passifs	13	968 077	780 682
		6 013 890	5 524 930
Dette liée aux activités de titrisation	7 et 14	7 244 454	5 493 602
Dette subordonnée	15	199 824	449 641
Capitaux propres			
Actions privilégiées	16	341 600	219 633
Actions ordinaires	16	696 493	466 336
Résultats non distribués		924 861	886 656
Cumul des autres éléments du résultat global		11 873	14 366
Réserve pour paiements fondés sur des actions	17	—	36
		1 974 827	1 587 027
		43 006 340 \$	39 659 504 \$

(1) Les chiffres comparatifs tiennent compte du reclassement des prêts hypothécaires sur des immeubles résidentiels à logements multiples. Se reporter à la note 4 pour de plus amples informations.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Isabelle Courville
Présidente du conseil

François Desjardins
Président et chef de la direction

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Notes	2016	2015
Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)		
Revenu d'intérêt		
Prêts	1 066 245 \$	1 034 117 \$
Valeurs mobilières	35 265	40 144
Dépôts auprès d'autres banques	1 740	793
Autres, incluant les dérivés	63 630	66 104
	1 166 880	1 141 158
Frais d'intérêt		
Dépôts	454 862	435 533
Dette liée aux activités de titrisation	114 346	113 102
Dette subordonnée	6 433	16 094
Autres	1 595	1 346
	577 236	566 075
Revenu net d'intérêt	589 644	575 083
Autres revenus		
Frais et commissions sur prêts et dépôts	145 690	141 589
Revenus tirés des activités de courtage	71 435	63 294
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	40 299	38 811
Revenus liés aux comptes d'investissement	30 271	30 202
Revenus d'assurance, montant net	27 17 527	16 903
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	12 782	23 365
Autres	28 7 803	7 879
	325 807	322 043
Revenu total	915 451	897 126
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers	31 5 190	5 999
Provisions pour pertes sur créances	6 33 350	34 900
Frais autres que d'intérêt		
Salaires et avantages du personnel	334 903	342 269
Frais d'occupation de locaux et technologie	187 696	197 778
Autres	114 197	104 368
Charges de dépréciation et de restructuration	30 38 344	78 409
Frais liés aux regroupements d'entreprises	31 4 409	—
	679 549	722 824
Résultat avant impôts sur le résultat	197 362	133 403
Impôts sur le résultat	19 45 452	30 933
Résultat net	151 910 \$	102 470 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	13 313	9 602
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	138 597 \$	92 868 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		
de base	30 488	28 949
dilué	30 488	28 955
Résultat par action	20	
de base	4,55 \$	3,21 \$
dilué	4,55 \$	3,21 \$
Dividendes déclarés par action		
Actions ordinaires	2,36 \$	2,20 \$
Actions privilégiées – série 11	1,00 \$	1,00 \$
Actions privilégiées – série 13	1,08 \$	1,08 \$
Actions privilégiées – série 15	0,73 \$	s. o.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
Résultat net	151 910 \$	102 470 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	9 412	(21 028)
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	2 182	(3 700)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(14 087)	28 967
	(2 493)	4 239
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Réévaluation des gains (pertes) sur les régimes d'avantages du personnel	(26 770)	8 574
Résultat global	122 647 \$	115 283 \$

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT — AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les impôts sur le résultat liés à chaque composante des autres éléments du résultat global sont présentés dans le tableau suivant.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
Charge (recouvrement) d'impôt lié(e) à :		
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	3 439	(7 719)
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	831	(1 433)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(5 158)	10 570
Réévaluation des gains (pertes) sur les régimes d'avantages du personnel	(9 734)	3 145
	(10 622) \$	4 563 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016

(en milliers de dollars canadiens)	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global		Total	Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 17)	Total des capitaux propres
				Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie			
Solde au 31 octobre 2015	219 633 \$	466 336 \$	886 656 \$	(11 391) \$	25 757 \$	14 366 \$	36 \$	1 587 027 \$
Résultat net			151 910					151 910
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)								
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				9 412		9 412		9 412
Reclassement en résultat net des pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				2 182		2 182		2 182
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					(14 087)	(14 087)		(14 087)
Réévaluation des gains (pertes) sur les régimes d'avantages du personnel			(26 770)					(26 770)
Résultat global			125 140	11 594	(14 087)	(2 493)		122 647
Émission d'actions	121 967	230 157					(36)	352 088
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(13 313)					(13 313)
Actions ordinaires			(73 622)					(73 622)
Solde au 31 octobre 2016	341 600 \$	696 493 \$	924 861 \$	203 \$	11 670 \$	11 873 \$	— \$	1 974 827 \$

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015

(en milliers de dollars canadiens)	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global		Total	Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 17)	Total des capitaux propres
				Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie			
Solde au 31 octobre 2014	219 633 \$	465 854 \$	848 905 \$	13 337 \$	(3 210) \$	10 127 \$	91 \$	1 544 610 \$
Résultat net			102 470					102 470
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)								
Pertes latentes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(21 028)		(21 028)		(21 028)
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(3 700)		(3 700)		(3 700)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					28 967	28 967		28 967
Réévaluation des gains (pertes) sur les régimes d'avantages du personnel			8 574					8 574
Résultat global			111 044	(24 728)	28 967	4 239		115 283
Émission d'actions		482					(55)	427
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(9 602)					(9 602)
Actions ordinaires			(63 691)					(63 691)
Solde au 31 octobre 2015	219 633 \$	466 336 \$	886 656 \$	(11 391) \$	25 757 \$	14 366 \$	36 \$	1 587 027 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net		151 910 \$	102 470 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provisions pour pertes sur créances		33 350	34 900
Profits nets (pertes nettes) sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente		2 391	(8 253)
Impôt différé		(6 441)	(9 077)
Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	30	22 113	72 226
Amortissement des immobilisations corporelles		9 798	14 125
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles		28 771	38 657
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :			
Prêts		(2 399 614)	(2 090 419)
Variation des acceptations		156 281	108 087
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		(709 129)	255 058
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		1 031 453	(714 658)
Intérêts courus à recevoir		(5 504)	5 276
Actifs dérivés		49 546	(143 792)
Dépôts		969 041	2 081 278
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		(132 544)	277 360
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		228 551	80 925
Intérêts courus à payer		15 747	(54 394)
Passifs dérivés		24 816	34 843
Variation de la dette liée aux activités de titrisation		1 750 852	629 754
Autres, montant net		224 835	(173 416)
		1 446 223	540 950
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Rachat de dette subordonnée	15	(250 000)	—
Produit net de l'émission d'actions privilégiées	16	121 967	—
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	16	215 633	387
Dividendes		(55 209)	(73 025)
		32 391	(72 638)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente			
Acquisitions		(2 229 090)	(1 970 989)
Produit à la vente et à l'échéance		1 885 770	2 152 640
Variation des valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance			
Acquisitions		(307 354)	(272 403)
Produit à l'échéance		198 344	202 188
Acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement	6	—	(613 120)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(43 549)	(14 619)
Trésorerie versée pour les regroupements d'entreprises	31	(996 500)	—
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		28 426	30 799
		(1 463 953)	(485 504)
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques			
		14 661	(17 192)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice			
		109 055	126 247
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice			
		123 716 \$	109 055 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Intérêts versés au cours de l'exercice		561 770 \$	619 108 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice		1 161 519 \$	1 129 223 \$
Dividendes reçus au cours de l'exercice		11 436 \$	15 111 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice		35 561 \$	45 041 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2016 et 2015

(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (la Banque) offrent des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants partout au Canada. Elles offrent également des services de courtage de plein exercice. La Banque est la société mère ultime du groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 6 décembre 2016.

2. NORMES DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net et tous les dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur. Certains actifs et passifs financiers peuvent aussi refléter l'incidence des ajustements apportés à la comptabilité de couverture, comme il est présenté ci-après.

La Banque présente son bilan consolidé dans l'ensemble par ordre de liquidités, et chaque poste du bilan comprend les soldes courants et non courants, le cas échéant.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes les entités qu'elle contrôle, après élimination des soldes et transactions intersociétés. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité qui ont l'incidence la plus significative sur les risques et/ou les rendements de l'entité, qu'elle est exposée aux risques et/ou aux rendements importants de l'entité et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les risques et/ou les rendements auxquels elle est exposée.

Filiales

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les états financiers des filiales de la Banque sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Banque, selon des méthodes comptables uniformes.

Les principales filiales de la Banque sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Toutes les filiales mentionnées sont constituées ou prorogées au Canada sous le régime d'une loi fédérale, à l'exception de V.R. Holding Insurance Company Ltd, qui est constituée sous le régime d'une loi de la Barbade.

B2B Banque	LBC Capital inc.
B2B Banque Services financiers inc.	LBEF inc.
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	LBEL inc.
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	LBC Capital GP inc.
B2B Trustco	LBC Leasing Limited Partnership ⁽¹⁾
Assurance Banque Laurentienne inc.	BLC Services financiers inc.
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	BLC Gestion de placements inc.
Capital Laurentienne (USA) inc.	V.R. Holding Insurance Company Ltd.
Trust La Laurentienne du Canada inc.	VRH Canada inc.
	BLC Trust

(1) LBEL Inc. et LBC Capital GP Inc. sont respectivement le commanditaire et le commandité de LBC Leasing Limited Partnership.

Entités structurées

Les entités structurées sont consolidées lorsque la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que l'entité structurée est contrôlée par la Banque. En conséquence, la Banque consolide Venture Reinsurance Ltd, une entité constituée en vertu d'une loi de la Barbade, qui est en partie détenue par V.R. Holding Insurance Company Ltd.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

Entreprises associées

Les entités sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur cette entité. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées initialement au coût et sont augmentées ou diminuées pour tenir compte de la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée, des opérations sur capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et des réductions de valeur reflétant la dépréciation de ces entités. Ces augmentations ou ces diminutions, ainsi que le profit ou la perte sur cession, sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé. La participation de 50 % de la Banque dans Verico Financial Group Inc., courtier hypothécaire qui exerce ses activités au Canada, est comptabilisée selon cette méthode.

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DU JUGEMENT

La préparation des présents états financiers consolidés selon les IFRS exige de la direction des jugements complexes ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, du résultat net et d'autres informations connexes. La direction a mis en place des contrôles et procédures pour s'assurer que ces estimations sont contrôlées, revues et appliquées uniformément au fil du temps. La direction croit que les estimations de la valeur des actifs et des passifs de la Banque sont appropriées.

Des précisions sur le jugement important exercé pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent aux notes 3 et 22. Les autres éléments importants qui exigent de la direction qu'elle pose des jugements et formule des estimations sont présentés ci-après.

Dépréciation d'actifs financiers

Provisions cumulatives pour pertes sur créances

Les provisions cumulatives pour pertes sur créances reflètent l'estimation, par la direction, des pertes subies dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation faite par la direction des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, des données historiques de la Banque, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur créances pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme étant détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient constituer une indication objective de dépréciation. Pour évaluer s'il existe une indication objective d'une dépréciation, la direction doit exercer une part importante de jugement à l'égard de divers facteurs, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital, la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de pertes. La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une charge de dépréciation. La décision de comptabiliser une charge de dépréciation, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation est effectué chaque année, et chaque fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, sauf si certains critères sont respectés. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est imputée au résultat. La perte de valeur sert d'abord à réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis celle des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle avec sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est imputée au résultat. Les projets de TI et autres programmes en développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, dont les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ou de l'immobilisation corporelle. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la charge de dépréciation qui en résulterait. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT, y compris une analyse de sensibilité, sont présentées plus en détail aux notes 10 et 30.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe illustrant les rendements des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration fait largement appel au jugement. Les autres hypothèses clés nécessitent aussi de la direction qu'elle exerce une part importante de jugement. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

Regroupements d'entreprises

Les actifs acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur à la date d'acquisition. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer le taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché et la prime de risque associée aux prêts. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre du goodwill ou du profit d'acquisition. Voir la note 31 pour des renseignements additionnels sur les actifs acquis et les passifs pris en charge par suite de regroupements d'entreprises.

Provisions et passifs éventuels

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. Les provisions sont constituées lorsque la direction détermine qu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. De plus, les coûts réels pour régler ces obligations pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés.

Impôts sur le résultat

L'actif et le passif d'impôt différé reflètent l'évaluation, par la direction, des différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date de renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. La direction doit également évaluer s'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt différé soit réalisé et déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour moins-value à l'égard d'une partie ou de la totalité de l'actif d'impôt différé.

De plus, la Banque est partie, dans le cours normal de ses activités, à certaines transactions dont l'incidence fiscale est incertaine. Par conséquent, la direction interprète les lois fiscales de divers territoires et comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines. Les provisions sont estimées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et reflètent la meilleure estimation, par la direction, des montants qui pourraient devoir être payés. Si une vérification par les autorités fiscales entraîne un ajustement des provisions, la différence aura une incidence sur les impôts sur le résultat de la période au cours de laquelle l'estimation a été faite.

Le recours à différentes hypothèses ou interprétations pourrait donner lieu à des actifs et à des passifs d'impôt, ainsi qu'à des charges ou à un recouvrement d'impôts sur le résultat, considérablement différents.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de l'objectif et de l'intention de la Banque en vertu desquels les instruments financiers ont été acquis et de leurs caractéristiques.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés par la Banque comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement à l'état du résultat consolidé, dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus tirés des activités de courtage. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme, les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et les dérivés non désignés à titre de couverture sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement découleraient du contrat; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Aux 31 octobre 2016 et 2015, la Banque n'avait désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente incluent les valeurs mobilières qui sont acquises pour une période indéfinie et peuvent être vendues pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, d'écarts de crédit, de taux de change ou du cours des actions.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs, et sont par la suite réévalués à la juste valeur au bilan consolidé. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et pour lesquels une évaluation fiable ne peut pas être obtenue sont comptabilisés au coût. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés, déduction faite des impôts sur le résultat applicables, dans une réserve relative aux actifs disponibles à la vente comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou deviennent dépréciés. À la sortie d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte latent cumulé compris dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente est reclassé dans l'état du résultat consolidé pour la période et est présenté dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

Le revenu d'intérêt généré par les titres d'emprunt disponibles à la vente est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée de vie prévue de la valeur mobilière. Les primes et/ou les escomptes découlant de l'achat de titres d'emprunt sont compris dans le calcul de leurs taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à la date ex-dividende.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, que la Banque a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent des valeurs mobilières données en garantie afin de participer aux programmes de titrisation. Ces actifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur. Le revenu d'intérêt sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée prévue de la valeur mobilière.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs en vertu de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts et d'emprunts garantis.

Les valeurs acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées comme des valeurs mobilières au bilan consolidé. Un actif correspondant à la contrepartie versée pour les valeurs est comptabilisé à titre de valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Ultérieurement, les conventions sont classées à titre de prêts et créances et évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu d'intérêt est réparti sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'actif.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les valeurs vendues en vertu de conventions de rachat à une date future spécifiée ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé. La contrepartie reçue est comptabilisée au bilan consolidé et un passif correspondant est comptabilisé dans les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat. Ultérieurement, les conventions sont classées à titre d'autres passifs financiers et évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Prêt et emprunt de valeurs mobilières

Les transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières sont habituellement garanties par des valeurs mobilières ou de la trésorerie. Le transfert de valeurs mobilières à des contreparties est comptabilisé au bilan consolidé uniquement si les risques et les avantages attachés aux droits de propriété sont également transférés. La trésorerie fournie ou reçue en garantie est comptabilisée à titre d'actif ou de passif.

Valeurs vendues à découvert

Si les valeurs empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente sont ensuite vendues à des tiers, l'obligation de remise des valeurs mobilières est comptabilisée à titre de vente à découvert dans les engagements au titre des valeurs vendues à découvert. Ces valeurs vendues à découvert sont classées à titre de passifs détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus, selon la nature de la transaction, dans les autres revenus au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers ou au poste Revenus tirés des activités de courtage.

Prêts

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont généralement classés à titre de prêts et créances et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur les prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et est calculé sur la durée prévue des prêts. Les commissions reçues, les honoraires de montage et les autres frais de transaction sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt, dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, et dans les autres revenus, dans le cas des prêts hypothécaires commerciaux, lorsque les prêts sont remboursés.

Les prêts ayant un prix coté sur un marché actif ne remplissent pas les conditions requises pour être classés à titre de prêts et créances et sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. Par ailleurs, les prêts que la Banque pourrait avoir l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir rapproché, de même que les prêts en vertu desquels la Banque peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Prêts renégociés

Sous réserve d'une évaluation au cas par cas, la Banque peut restructurer un prêt si l'emprunteur connaît des difficultés financières. La restructuration peut comprendre la prorogation des modalités de paiement et l'acceptation de nouvelles conditions de prêt. Une fois les modalités renégociées, toute perte de valeur est évaluée selon le taux d'intérêt effectif calculé avant la modification des modalités et le prêt n'est donc plus considéré comme étant en souffrance. Les prêts continuent d'être soumis à des tests de dépréciation, calculés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt sont généralement détenus en vue de la vente et sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de vente estimés, au poste Autres actifs. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont évalués initialement est comptabilisée à même les provisions pour pertes sur créances.

Toute variation ultérieure de la juste valeur des biens saisis est comptabilisée à titre d'autres revenus à l'état du résultat consolidé, sans toutefois excéder les pertes cumulées comptabilisées après la date de saisie. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation connexes sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt.

Si les biens saisis sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur, puis comptabilisés de la même manière que des actifs semblables acquis dans le cours normal des activités.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Titrisation

La Banque transfère régulièrement des groupes de prêts hypothécaires résidentiels et de créances au titre des contrats de location-financement en vertu de programmes de titrisation. Puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à ces actifs, ces opérations n'entraînent pas la décomptabilisation de ces actifs du bilan consolidé de la Banque. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels et créances au titre des contrats de location-financement titrisés continuent d'être comptabilisés au bilan consolidé. De plus, ces opérations entraînent la comptabilisation d'une dette liée aux activités de titrisation au moment où de la trésorerie est reçue par suite des opérations de titrisation. Voir les notes 7 et 14 pour de plus amples renseignements.

Dépréciation des actifs financiers

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, une indication objective de dépréciation comprend une difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital ou la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur. La perte de valeur représente la perte cumulée évaluée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement. Le revenu d'intérêt futur est calculé sur la valeur comptable réduite au même taux d'intérêt que celui ayant servi à actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la perte de valeur. Une baisse ultérieure de la juste valeur de l'instrument est également comptabilisée à l'état du résultat. Si la juste valeur d'un titre d'emprunt augmente au cours d'une période ultérieure, l'augmentation est comptabilisée dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente. Toutefois, si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur est renversée par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur en excédent de la réduction de valeur comptabilisée antérieurement à l'état du résultat consolidé est imputée à la réserve relative aux actifs disponibles à la vente.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût est aussi considérée comme une indication objective de dépréciation. Si les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont dépréciés, la perte cumulée, évaluée comme étant la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite des remboursements de capital et de l'amortissement) et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement, est soustraite de la réserve relative aux actifs disponibles à la vente et comptabilisée dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers à l'état du résultat consolidé. Les pertes de valeur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises par le biais de l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisées dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente tandis que les diminutions ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé.

Dépréciation des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif qui ont une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

Le montant de la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Dépréciation des prêts

Un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimée de façon fiable.

À chaque date du bilan, la Banque évalue si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour chaque prêt important ou collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Est considéré comme une indication objective de dépréciation le fait, notamment, qu'il existe des motifs de croire qu'une tranche du capital ou des intérêts ne peut être recouvrée en raison des difficultés financières importantes de l'emprunteur, de l'émetteur ou de la contrepartie. La Banque tient compte du montant des intérêts et du remboursement anticipé en souffrance et des types de garanties pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si la Banque détermine qu'aucune indication objective de dépréciation n'existe pour un prêt évalué individuellement, elle inclut le prêt dans un portefeuille de prêts possédant des caractéristiques de risque de crédit similaires qu'elle soumet collectivement à un test de dépréciation. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée, ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

S'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés. La valeur comptable du prêt est réduite au moyen d'un compte de provision cumulative et le montant de la perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à titre de composante des provisions pour pertes sur créances.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti tient compte des flux de trésorerie qui peuvent découler d'une saisie, moins les coûts liés à l'obtention ou à la vente de la garantie, que la saisie soit probable ou non. Une fois établie, la valeur actualisée est désactualisée sur la période comprise entre la comptabilisation initiale de la provision et la date du recouvrement éventuel estimée de la valeur future du prêt, donnant lieu ainsi à la comptabilisation d'intérêts à l'état du résultat, dans le revenu d'intérêt. Si la perte de valeur est recouvrée ultérieurement, le recouvrement est crédité aux provisions pour pertes sur créances.

Provisions cumulatives collectives

Une provision cumulative collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision cumulative collective est calculée pour les prêts qui ont fait individuellement l'objet d'une évaluation de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus, mais non répertoriés.

Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise un modèle fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut tient compte de l'expérience de la Banque. La provision cumulative collective est ajustée pour tenir compte des modifications apportées aux portefeuilles et aux politiques de crédit et est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques de modélisation. La provision cumulative liée aux risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, est comptabilisée dans les autres passifs.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont classées dans les autres passifs et évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant et classé à titre de prêts et créances. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les autres actifs ou passifs, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement comptabilisées à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers à l'état du résultat consolidé, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Lorsque des dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de son efficacité. La comptabilité de couverture est considérée comme étant appropriée lorsque le dérivé est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couvertures de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change à terme servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers. Un ajustement correspondant est également apporté à la valeur comptable de l'élément couvert au bilan consolidé, à l'exception des couvertures de titres de capitaux propres disponibles à la vente, pour lesquelles l'ajustement est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. L'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace ou dont le dérivé de couverture est résilié ou vendu est comptabilisé dans le revenu net d'intérêt sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert, et l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement comptabilisé dans les autres revenus.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Couvertures de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur le rendement total servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle l'instrument de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus.

Dépôts

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ils sont ultérieurement classés à titre d'autres passifs financiers et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue du dépôt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif. Les commissions payées et les autres frais sont comptabilisés dans les frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé déduction faite des commissions et des autres frais non amortis.

Contrats de dépôt indexés

Certaines obligations de dépôt de particuliers, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément qui est présenté à titre de dérivé au bilan consolidé.

Dettes liées aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, la dette est classée à titre d'autres passifs financiers et est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Dettes subordonnées

La dette subordonnée est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, la dette est classée à titre d'autres passifs financiers et est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, les actifs et les passifs financiers sont présentés selon leur montant brut.

3.2 CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation du contrat et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques, et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif, même si ce droit n'est pas explicitement mentionné dans l'accord.

La Banque à titre de bailleur

La Banque offre des solutions de crédit-bail à ses clients commerciaux.

Contrats de location-financement

Les contrats de location en vertu desquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location-financement. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont présentés comme des créances au poste Prêts commerciaux et autres dans le bilan consolidé.

Les créances au titre des contrats de location-financement sont comptabilisées initialement selon un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de passation du contrat, qui correspond au total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location et de toute valeur résiduelle non garantie revenant à la Banque, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les créances au titre des contrats de location-financement sont ultérieurement comptabilisées à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de présentation de l'information financière, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net de la Banque dans le contrat de location-financement. Les commissions reçues, les honoraires de montage et tous les autres frais de transaction associés aux contrats de location-financement sont considérés comme étant des ajustements du rendement et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des contrats de location. Dans le cas de la décomptabilisation et de la dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement, la Banque a recours aux méthodes comptables qui s'appliquent aux instruments financiers, décrites à la rubrique 3.1.

Contrats de location simple

Les contrats de location en vertu desquels la Banque ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location simple. Les coûts directs initiaux engagés pour négocier le contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat de location de la même façon que le revenu locatif.

Le revenu locatif provenant de contrats de location simple est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat de location et est inclus dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

L'équipement faisant l'objet d'un contrat de location simple est classé au bilan, dans les autres actifs. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans les autres frais autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, et sont présentés au coût moins l'amortissement cumulé, qui tient compte de leur valeur résiduelle estimée.

La Banque à titre de preneur

La Banque conclut des contrats de location à titre de preneur pour ses locaux et d'autres contrats. Ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location simple étant donné qu'ils ne lui transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans les autres frais autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

3.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, le prix d'achat est évalué d'après la juste valeur totale de la contrepartie transférée. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en résultat net, dans le poste Frais liés aux regroupements d'entreprises de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la Banque fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge afin de les classer et de les désigner en fonction de leur durée contractuelle, du contexte économique et des conditions de marché à la date d'acquisition.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge de l'entité acquise, ainsi que toute contrepartie éventuelle qui sera prise en charge ou reçue par la Banque, sont comptabilisés à leur juste valeur estimée. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill au bilan, tandis que tout excédent de la juste valeur des actifs identifiables nets sur le prix d'achat est comptabilisé en résultat net à titre de profit d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat net.

L'estimation de la juste valeur des actifs financiers acquis et des passifs financiers pris en charge tient compte du montant de la prime ou de l'escompte de taux d'intérêt découlant de l'écart entre les taux contractuels et les taux en vigueur sur le marché pour des instruments financiers ayant une durée ou des modalités similaires, ainsi que des pertes sur créances prévues à la date d'acquisition. Puisque les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont comptabilisés à la juste valeur, aucune provision cumulative pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. De plus, ces prêts et créances au titre des contrats de location-financement ne sont pas considérés comme douteux à la date d'acquisition. Ultérieurement, les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont soumis à un test de dépréciation, conformément à la méthode d'évaluation des provisions cumulatives collectives de la Banque. L'augmentation des pertes sur prêts subies estimées initiales est comptabilisée dans les provisions pour pertes sur créances et accroît les provisions cumulatives pour pertes sur prêts. La diminution des pertes sur créances subies estimées initiales donne lieu à une réduction des provisions pour pertes sur créances et réduit les provisions cumulatives pour pertes sur prêts comptabilisées antérieurement, jusqu'à ce que les provisions nouvellement comptabilisées soient épuisées. Toute diminution additionnelle des pertes sur créances subies estimées est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans le revenu net d'intérêt et accroît la valeur comptable des prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis.

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins tout cumul des charges de dépréciation. Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est alloué, à partir de la date de l'acquisition, à chaque UGT ou groupes d'UGT de la Banque, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité à laquelle le goodwill est alloué représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. La Banque a alloué le goodwill découlant des regroupements d'entreprises à l'UGT B2B Banque et à l'UGT Services aux entreprises, ainsi qu'à l'UGT de détail jusqu'en octobre 2015.

Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur d'utilité ou à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, selon le montant le plus élevé. Toute charge de dépréciation du goodwill est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle elle survient et ne peut être reprise.

3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des charges de dépréciation. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour réduire le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

	Période
Locaux	25 à 40 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du bail, plus une option de renouvellement initiale, ou de la durée d'utilité
Matériel et mobilier	2 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans

Les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'une observation constante pour prendre en compte tout changement de circonstance. La durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont également revues régulièrement, au moins à la fin de chaque exercice, et ajustées au besoin. Ces changements sont traités comme des modifications d'estimations comptables.

Dépréciation

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est considérée comme étant dépréciée et est réduite à sa valeur recouvrable. Les actifs font l'objet d'un examen afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation. L'évaluation de l'existence de telles indications est assujettie au jugement de la direction.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.5 LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des charges de dépréciation. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de deux à dix ans. L'amortissement des logiciels est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, se composant principalement des relations contractuelles avec des courtiers, conseillers et fournisseurs indépendants, les immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base, ainsi que le système bancaire de base et certaines composantes utilisées actuellement dans le cadre du programme continu visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de trois à quatorze ans. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles est inclus au poste Autres sous les Frais autres que d'intérêt.

Dépréciation

Les logiciels et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont aussi soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable, et au moins chaque année en ce qui concerne les projets en cours. Lorsque la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, les immobilisations ayant une durée d'utilité déterminée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les logiciels et autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT. Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle les pertes sont subies.

3.6 AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des avantages à court terme, notamment les salaires, l'assurance vie et l'assurance maladie, les congés annuels ainsi que d'autres régimes incitatifs. La Banque offre aussi des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite, de même que l'assurance vie et l'assurance médicale pour certains employés ayant pris leur retraite.

Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge de rémunération à mesure que les services sont rendus par son personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un certain nombre de régimes, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondés sur le nombre d'années de service, l'âge, les cotisations et le salaire moyen. L'actif ou le passif au titre des prestations définies, comptabilisé au bilan consolidé, correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes, moins la juste valeur des actifs des régimes à la date du bilan. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est évaluée selon les sorties de trésorerie futures estimées actualisées au moyen des taux des obligations de sociétés de première catégorie dont l'échéance se rapproche de celle des obligations au titre des prestations définies connexes. Le coût des avantages offerts en vertu des régimes est établi pour chaque régime au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées qui comporte divers paramètres, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et le taux d'inflation général. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur.

Les écarts actuariels découlent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes. Les écarts actuariels sont comptabilisés lorsqu'ils se produisent à titre d'autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement à l'état du résultat consolidé et sont immédiatement transférés dans les résultats non distribués.

La valeur des actifs d'un régime de retraite se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements provenant du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Toute restriction serait comptabilisée comme une provision pour perte de valeur.

La Banque est en général responsable de la capitalisation.

Les coûts comptabilisés au titre des prestations définies au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé comprennent : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations définies, c) le rendement des actifs des régimes fondé sur le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des régimes, d) les coûts des services passés et e) la variation de la provision pour perte de valeur.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le cadre des régimes de retraite, la Banque exploite également des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations payables à ces régimes à cotisations définies sont versées au rythme des services rendus à la Banque par les employés et sont comptabilisées en charges au poste Salaires et avantages du personnel. Les cotisations impayées sont comptabilisées à titre de passif.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie. Le coût de ces avantages est comptabilisé au cours de la carrière active des salariés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

3.7 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le coût peut être estimé de façon fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations sur ces passifs sont fournies dans les états financiers consolidés lorsque la Banque ne peut pas établir si une obligation est probable ou qu'elle ne peut pas estimer de façon fiable le montant de la perte. La Banque évalue régulièrement le caractère adéquat de ses provisions et apporte les ajustements nécessaires pour intégrer les nouveaux renseignements à mesure qu'ils sont disponibles.

3.8 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports en avant de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3.9 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le résultat net de la période, moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le résultat connexes, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de base, ajusté pour tenir compte des effets des actions ordinaires potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté pour la période, qui tient compte de l'incidence des actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.10 ASSURANCE

La Banque exerce des activités dans le secteur de l'assurance-crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, sur la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.

3.11 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs.

La charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions est comptabilisée selon l'estimation la plus probable du nombre d'instruments pour lesquels il est prévu que les droits deviendront acquis, des révisions de cette estimation étant effectuées si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les extinctions réelles différeront de l'estimation initiale. Les options d'achat d'actions sont passées en charges sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est comptabilisée au titre de la réserve pour paiements fondés sur des actions dans les capitaux propres. À l'exercice d'instruments, les montants correspondants dans la réserve pour paiements fondés sur des actions sont transférés au compte Actions ordinaires des capitaux propres.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les droits à la plus-value des actions, les unités d'action restreintes, les unités d'action de performance et les unités d'action différées sont comptabilisés à titre de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Ces droits et unités sont comptabilisés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable, un passif correspondant étant comptabilisé selon la juste valeur des actions ordinaires de la Banque et, en ce qui a trait aux unités d'action de performance, des conditions de performance spécifiques. La variation de la valeur des droits et des unités découlant des variations de la juste valeur des actions ordinaires de la Banque ou des changements de conditions de performance spécifiques et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat au cours de la période d'acquisition des droits, en partie contrebalancée par l'incidence des swaps de rendement total utilisés pour gérer la variabilité de la valeur des droits et des unités connexes ainsi que des charges qui y sont liées.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

3.12 ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont comptabilisés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.13 CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de toutes les entités du groupe. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion de monnaies étrangères sont compris dans les autres revenus à l'exception des titres de capitaux propres disponibles à la vente non désignés dans des relations de couverture de juste valeur, pour lesquels les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou déprécié.

3.14 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à la trésorerie et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques et sont classés dans la catégorie des prêts et créances. La trésorerie comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

3.15 CAPITAL-ACTIONS

Coût d'émission des actions

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle le conseil d'administration de la Banque les a approuvés.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES ET À VENIR

4.1 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES

Information sectorielle

Depuis le 1^{er} novembre 2015, la Banque présente l'information financière comme si elle était une seule entité commerciale et non en fonction de quatre secteurs isolables, comme elle le faisait par le passé. Cette modification à la présentation de l'information a été apportée prospectivement pour mieux refléter la nature et les incidences financières des activités de la Banque.

Provision pour risques hors bilan

Le 1^{er} novembre 2015, la provision pour risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certaines tranches inutilisées des facilités de crédit approuvées, qui était auparavant présentée dans les autres frais autres que d'intérêt, a été reclassée dans la provision pour pertes sur créances pour mieux refléter la nature de cette charge. Cette modification à la présentation a été apportée prospectivement et n'a pas eu d'incidence significative sur la situation financière ou les résultats de la Banque.

Prêts hypothécaires sur des immeubles résidentiels à logements multiples

Les prêts hypothécaires sur des immeubles résidentiels à logements multiples, qui étaient auparavant présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels au bilan consolidé, ont été reclassés dans les prêts hypothécaires commerciaux pour mieux tenir compte de la nature de ces prêts et des risques connexes. Ce reclassement représentait 1,2 milliard \$ au 31 octobre 2015 et 1,1 milliard \$ au 1^{er} novembre 2014. Les provisions pour pertes sur créances, ainsi que les prêts douteux et les provisions cumulatives pour pertes sur créances, ont fait l'objet de reclassements correspondants.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES ET À VENIR (suite)

4.2 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

La section qui suit présente un résumé des normes comptables publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a émis la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 contient des exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. La norme contient également certaines modifications au modèle général de comptabilité de couverture. La version définitive remplace toutes les versions précédentes de l'IFRS 9 et est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. L'application anticipée de l'IFRS 9 est autorisée.

En janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9, Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure (BISI)* dans laquelle il précise qu'il s'attend à ce que les BISI adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017. Toutes les autres entités fédérales dont la date de clôture de l'exercice est le 31 octobre peuvent adopter l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, mais ne sont pas tenues de le faire. Puisque la Banque n'a pas été désignée comme étant une BISI, la Banque a décidé de ne pas adopter de façon anticipée l'IFRS 9.

En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié la version définitive de son document intitulé *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*. Les recommandations établissent les attentes prudentielles en ce qui concerne les saines pratiques en matière de risque de crédit dans le cadre de la mise en œuvre de modèles de comptabilisation des pertes de crédit attendues exigés par l'IFRS 9.

En juin 2016, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice *IFRS 9, Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*, qui reflète les recommandations du CBCB susmentionnées et donne des instructions aux entités fédérales sur l'application de l'IFRS 9. La ligne directrice entrera en vigueur lorsque l'IFRS 9 s'appliquera à chaque entité fédérale.

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues qui s'applique à tous les actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Il est prévu que l'incidence la plus importante se fera sentir sur les prêts et les créances au titre des contrats de location-financement. Le modèle s'appliquera également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notamment, l'IFRS 9 exige des entités qu'elles comptabilisent les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date à laquelle un actif financier est initialement comptabilisé (prêts de premier stade) et qu'elles comptabilisent les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'actif financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (prêts de deuxième stade). Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, les entités doivent comparer le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. À l'heure actuelle, selon le modèle des pertes subies de l'IAS 39, des provisions cumulatives sont constituées pour les prêts non douteux en cas de pertes subies, mais non encore décelées.

Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 exige également que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées pour les actifs financiers qui sont évalués comme étant dépréciés (prêts de troisième stade).

Classement et évaluation

Selon l'IFRS 9, tous les actifs financiers doivent être classés en trois catégories (au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global) en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention des actifs. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences actuelles de l'IAS 39, à l'exception de l'évaluation des passifs financiers lorsque l'option de la juste valeur est choisie pour leur comptabilisation : l'IFRS 9 exige que les variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité soient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 contient certaines modifications à la comptabilité de couverture qui visent à établir un meilleur lien entre la stratégie de gestion des risques d'une entité, la logique de la couverture et les incidences de la couverture sur les états financiers. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet de l'IFRS 9 et pourrait être publiée dans une norme distincte. Les exigences actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 peuvent continuer de s'appliquer jusqu'à ce que l'IASB finalise son projet de comptabilité de macro-couverture.

Transition

Les exigences de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation ainsi qu'au classement et à l'évaluation seront appliquées de manière rétrospective en ajustant le bilan d'ouverture au 1^{er} novembre 2018. Le retraitement des données des périodes comparatives n'est pas requis. Les exigences relatives à la comptabilité de couverture, si cette dernière est adoptée, seront appliquées de manière prospective, sauf pour quelques rares exceptions. À l'heure actuelle, la Banque n'est pas en mesure de quantifier l'incidence financière potentielle de l'adoption de l'IFRS 9.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ACTUELLES ET À VENIR (suite)

Pour coordonner et mettre en œuvre la conversion à l'IFRS 9, la Banque a mis sur pied une équipe de projet. Le plan de conversion de la Banque comprend les étapes suivantes : a) évaluation préliminaire; b) analyse détaillée; et c) mise en œuvre, avec des flux de travail portant sur chacune des trois sections obligatoires de l'IFRS 9 mentionnées ci-dessus. La Banque est en bonne voie de respecter les échéances du projet. L'étape évaluation préliminaire est achevée et l'étape analyse détaillée progresse.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui établit un cadre complet pour la comptabilisation et l'évaluation des produits ainsi que pour les informations à fournir relativement à ceux-ci. L'IFRS 15 s'applique à tous les contrats avec des clients (exception faite des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes concernant les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers) et remplace, entre autres, l'ancienne norme de comptabilisation des produits, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'interprétation connexe sur la comptabilisation des produits, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La nouvelle norme comprend également des exigences concernant la comptabilisation de certains frais liés à un contrat avec un client. En juillet 2015, l'IASB a décidé de reporter d'un an l'entrée en vigueur de l'IFRS 15. Par conséquent, les entités appliqueront l'IFRS 15 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information sur les contrats de location pour les parties à un contrat, c.-à-d. le client (preneur) et le fournisseur (bailleur). L'IFRS 16 remplace l'ancienne norme relative aux contrats de location, l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes.

Pour les preneurs, la principale incidence des nouvelles exigences sera l'augmentation des actifs au titre de la location et des passifs financiers, étant donné que l'IFRS 16 élimine l'obligation de classer les contrats de location à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. Tous les contrats de location seront inscrits au bilan en comptabilisant la valeur actualisée des paiements au titre de la location et en la présentant soit dans les actifs au titre de la location (droits d'utilisation), soit dans les immobilisations corporelles. Si des paiements au titre de la location sont faits au fil du temps, l'entité comptabilise également un passif financier lié à son obligation d'effectuer des paiements au titre de la location futurs.

Pour les bailleurs, l'IFRS 16 reconduit pratiquement toutes les exigences comptables de l'IAS 17. Par conséquent, le bailleur continue de classer les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement et de comptabiliser différemment ces deux types de contrats.

L'IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque. L'adoption anticipée est autorisée pour les entités qui ont également adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

5. VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCE DES VALEURS MOBILIÈRES

					2016	2015
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total	Total
Portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises ou garanties						
par le Canada ⁽¹⁾	818 625 \$	104 697 \$	— \$	— \$	923 322 \$	785 585 \$
par des provinces	624 345	764 991	2 834	—	1 392 170	1 174 426
par des municipalités	—	59 279	—	—	59 279	—
Autres titres d'emprunt	24 517	108 685	34 268	—	167 470	150 246
Titres adossés à des actifs	4 586	—	3 656	—	8 242	33 694
Actions privilégiées	450	—	17	102 069	102 536	104 978
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	—	—	—	70 674	70 674	119 828
	1 472 523 \$	1 037 652 \$	40 775 \$	172 743 \$	2 723 693 \$	2 368 757 \$
Portefeuille de valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance						
Valeurs mobilières émises ou garanties						
par le Canada ⁽¹⁾	491 311 \$	10 921 \$	— \$	— \$	502 232 \$	393 222 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance.

PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL

Profits et pertes comptabilisés à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente pour les exercices clos les 31 octobre

	2016	2015
Profits nets (pertes nettes) réalisé(e)s	(2 391) \$	8 253 \$
Réductions de valeur	(622)	(3 120)
	(3 013) \$	5 133 \$

5. VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente au 31 octobre

	2016			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	922 152 \$	1 232 \$	62 \$	923 322 \$
par des provinces	1 389 637	2 630	97	1 392 170
par des municipalités	59 220	96	37	59 279
Autres titres d'emprunt	163 023	4 683	236	167 470
Titres adossés à des actifs	8 165	77	—	8 242
Actions privilégiées	109 509	2 534	9 507	102 536
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	67 824	3 122	272	70 674
	2 719 530 \$	14 374 \$	10 211 \$	2 723 693 \$
				2015
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	785 445 \$	154 \$	14 \$	785 585 \$
par des provinces	1 173 156	2 185	915	1 174 426
Autres titres d'emprunt	146 449	4 129	332	150 246
Titres adossés à des actifs	32 945	749	—	33 694
Actions privilégiées	120 511	164	15 697	104 978
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	120 718	3 851	4 741	119 828
	2 379 224 \$	11 232 \$	21 699 \$	2 368 757 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 22 pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des valeurs mobilières.

6. PRÊTS

PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES

	2016					
	Solde au début de l'exercice	Provisions pour pertes sur créances ⁽¹⁾	Radiations	Recouvrements	Intérêts courus sur les prêts douteux	Solde à la fin de l'exercice
Personnels	41 466 \$	23 903 \$	(35 971) \$	7 739 \$	(685) \$	36 452 \$
Hypothécaires résidentiels	11 995	3 723	(2 350)	(877)	(1 473)	11 018
Hypothécaires commerciaux	25 077	(1 040)	(119)	(73)	(814)	23 031
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	37 732	6 764	(3 828)	27	(632)	40 063
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	116 270 \$	33 350 \$	(42 268) \$	6 816 \$	(3 604) \$	110 564 \$
Provisions cumulatives individuelles	23 690 \$	309 \$	(3 928) \$	(47) \$	(816) \$	19 208 \$
Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux	18 676	31 566	(38 340)	6 863	(2 788)	15 977
Provisions cumulatives collectives pour autres prêts	68 787	1 037	—	—	—	69 824
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	111 153 \$	32 912 \$	(42 268) \$	6 816 \$	(3 604) \$	105 009 \$
Provisions cumulatives pour risques hors bilan ⁽²⁾	5 117	438	—	—	—	5 555
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	116 270 \$	33 350 \$	(42 268) \$	6 816 \$	(3 604) \$	110 564 \$
						2015
	Solde au début de l'exercice	Provisions pour pertes sur créances ⁽¹⁾	Radiations	Recouvrements	Intérêts courus sur les prêts douteux	Solde à la fin de l'exercice
Personnels	38 411 \$	29 677 \$	(36 067) \$	7 145 \$	(435) \$	38 731 \$
Hypothécaires résidentiels	10 169	5 324	(2 466)	(326)	(709)	11 992
Hypothécaires commerciaux	27 944	(90)	(2 976)	(82)	(919)	23 877
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	42 847	(11)	(6 322)	521	(482)	36 553
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	119 371 \$	34 900 \$	(47 831) \$	7 258 \$	(2 545) \$	111 153 \$
Provisions cumulatives individuelles	21 951 \$	10 686 \$	(9 225) \$	521 \$	(243) \$	23 690 \$
Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux	17 238	35 609	(38 606)	6 737	(2 302)	18 676
Provisions cumulatives collectives pour autres prêts	80 182	(11 395)	—	—	—	68 787
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	119 371 \$	34 900 \$	(47 831) \$	7 258 \$	(2 545) \$	111 153 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

(2) Les provisions cumulatives pour risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certaines tranches de facilités de crédit approuvées, sont comptabilisées dans les autres passifs. Les provisions cumulatives pour risques hors bilan ont diminué de 2,3 millions \$ en 2015.

(3) Le 1^{er} novembre 2015, la provision pour risques hors bilan, qui était auparavant présentée dans les frais autres que d'intérêt, a été reclassée dans la provision pour pertes sur créances. Se reporter à la note 4 pour de plus amples informations.

6. PRÊTS (suite)

PRÊTS DOUTEUX

	2016			
	Montant brut	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux	Montant net
Personnels	18 018 \$	— \$	10 156 \$	7 862 \$
Hypothécaires résidentiels	31 549	—	3 355	28 194
Hypothécaires commerciaux	18 584	4 855	507	13 222
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	64 104	14 353	1 959	47 792
	132 255 \$	19 208 \$	15 977 \$	97 070 \$

	2015			
	Montant brut	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux	Montant net
Personnels	18 703 \$	— \$	11 156 \$	7 547 \$
Hypothécaires résidentiels	32 760	—	4 721	28 039
Hypothécaires commerciaux	49 431	9 536	265	39 630
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	37 747	14 154	2 534	21 059
	138 641 \$	23 690 \$	18 676 \$	96 275 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les créances au titre des contrats de location-financement.

Biens saisis

Les actifs détenus en vue de la vente acquis en 2016 à l'égard des prêts douteux et qui sont gérés dans le but d'être vendus de manière ordonnée s'élevaient à 6,4 millions \$ (8,9 millions \$ en 2015). Aucune provision cumulative individuelle n'avait été établie pour ces prêts avant leur saisie.

PRÊTS EN SOUFFRANCE, MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance présentés dans le tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non douteux n'est pas significatif.

	2016			
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	88 434 \$	28 260 \$	6 815 \$	123 509 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	246 394	34 950	24 328	305 672
	334 828 \$	63 210 \$	31 143 \$	429 181 \$

	2015			
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	104 407 \$	28 609 \$	9 944 \$	142 960 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	268 341	35 146	25 241	328 728
	372 748 \$	63 755 \$	35 185 \$	471 688 \$

6. PRÊTS (suite)

CRÉANCES AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Des renseignements sur les actifs assujettis à des contrats de location-financement, qui sont inclus au poste Prêts commerciaux et autres, figurent dans le tableau qui suit.

	2016	2015
Paielements minimaux au titre de la location	793 151 \$	108 352 \$
Valeur résiduelle non garantie	20 017	—
Investissement brut dans les contrats de location	813 168	108 352
Revenu d'intérêt non gagné	(84 794)	(10 149)
Investissement net dans les contrats de location	728 374	98 203
Coûts différés non amortis, dépôts de garantie et autres	9 661	—
	738 035 \$	98 203 \$

Échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement

Le tableau qui suit contient des précisions sur l'échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement.

	2016		
	Investissement brut dans les contrats de location	Revenu d'intérêt non gagné	Investissement net dans les contrats de location
Moins de un an	286 579 \$	32 961 \$	253 618 \$
De un an à cinq ans	515 706	50 463	465 243
Plus de cinq ans	10 883	1 370	9 513
	813 168 \$	84 794 \$	728 374 \$

	2015		
	Investissement brut dans les contrats de location	Revenu d'intérêt non gagné	Investissement net dans les contrats de location
Moins de un an	29 674 \$	4 004 \$	25 670 \$
De un an à cinq ans	76 255	6 067	70 188
Plus de cinq ans	2 423	78	2 345
	108 352 \$	10 149 \$	98 203 \$

7. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

7.1 TITRISATION DE PRÊTS

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et au programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), ainsi qu'au moyen de conduits à vendeurs multiples mis en place par de grandes banques canadiennes. Comme la Banque conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit liés aux prêts hypothécaires transférés, ces derniers ne sont pas décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation.

Programme de titres adossés à des créances hypothécaires créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et Programme des Obligations hypothécaires du Canada

Dans le cadre du programme de TACH créé en vertu de la LNH, la Banque émet des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels garantis (les TACH LNH). Ces TACH LNH peuvent être vendus directement aux investisseurs ou par l'entremise du Programme des OHC mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

7. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS (suite)

Les TACH LNH sont des actifs avec amortissement qui versent des intérêts et du capital sur une base mensuelle, tandis que les OHC offrent aux investisseurs des obligations à coupon d'intérêt à taux fixe qui prévoient des paiements d'intérêt semestriels et le remboursement du capital à des dates d'échéance précises. Pour pallier l'écart au niveau des flux de trésorerie, dans le cadre du Programme des OHC, le conduit de la SCHL conclut des contrats-cadres de swaps avec les institutions financières autorisées (les contreparties des swaps). En vertu des contrats de swaps, les contreparties des swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des TACH LNH d'origine et des actifs de remplacement (voir ci-après) et, en retour, elles versent au conduit de la SCHL les intérêts réguliers nécessaires devant être distribués aux investisseurs selon les modalités des OHC. Parallèlement, ces contreparties des swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des TACH LNH d'origine, de même que des actifs de remplacement, et le montant à payer aux investisseurs en vertu des modalités des OHC.

Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux contrats de swaps sont représentés en comptabilisant au bilan les actifs sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, ces contrats de swaps ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des contrats de swaps sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement comme il est mentionné ci-après. Au 31 octobre 2016, le montant nominal de ces swaps s'établissait à 4,7 milliards \$ (4,8 milliards \$ au 31 octobre 2015).

Actifs liés aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne respectent pas les critères de décomptabilisation, les prêts hypothécaires titrisés demeurent au bilan à titre de prêts hypothécaires résidentiels. Les actifs de remplacement sont également comptabilisés au bilan. Ces actifs sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Des revenus d'intérêt sont tirés de ces actifs comme c'est le cas pour d'autres actifs similaires de la Banque. Les porteurs des OHC et des TACH LNH ainsi que la SCHL n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance.

Dettes liées aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé de la Banque. Les intérêts courus sur la dette sont fondés sur le coupon des OHC ou des TACH LNH associé à la série et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Conduits à vendeurs multiples

Dans le cadre des transactions effectuées au moyen de conduits à vendeurs multiples, la Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels et des créances au titre des contrats de location-financement à des entités ad hoc établies aux seules fins de mener des activités de titrisation et contracte des passifs portant intérêt. Les entités ad hoc financent ces achats par l'émission de papier commercial adossé à des actifs.

Actifs liés aux activités de titrisation

Étant donné que la Banque offre des rehaussements de crédit pour ces transactions, ces dernières ne respectent pas les critères de décomptabilisation et les prêts et créances au titre des contrats de location-financement titrisés demeurent au bilan. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts cédés sont légalement transférés aux entités ad hoc, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Ces prêts et créances au titre des contrats de location-financement dégagent un revenu d'intérêt comme c'est le cas pour d'autres instruments similaires de la Banque. Les entités ad hoc n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance, sauf comme il est mentionné ci-après.

Dettes liées aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée au conduit à vendeurs multiples au bilan consolidé. Les intérêts courus sur la dette liée aux transactions avec le conduit à vendeurs multiples sont fondés sur le papier commercial émis par les entités ad hoc pour financer les acquisitions et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Garanties liées aux activités de titrisation

Dans le cadre de transactions avec des conduits à vendeurs multiples, la Banque a garanti le paiement de certains passifs à l'entité ad hoc de titrisation et l'exécution de certaines obligations envers elle. Le montant potentiel maximal des paiements futurs en vertu de la garantie totalisait 892,5 millions \$ au 31 octobre 2016 (309,1 millions \$ au 31 octobre 2015).

7. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS (suite)

Actifs financiers ne respectant pas les critères de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau suivant présente la valeur comptable, la durée et la juste valeur des actifs financiers qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

	2016				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	2 371 686 \$	3 850 160 \$	528 \$	6 222 374 \$	6 252 621 \$
Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	170 712	247 388	1 643	419 743	433 815
Actifs de remplacement					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	10 691	—	—	10 691	10 691
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	6 507	—	—	6 507	6 507
Autres valeurs mobilières	491 310	10 921	—	502 231	502 311
Dette liée aux activités de titrisation	(1 433 926) \$	(5 474 857) \$	(335 671) \$	(7 244 454) \$	(7 278 997) \$

(1) Composés de créances au titre des contrats de location-financement.

	2015	
	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	4 558 477 \$	4 589 435 \$
Actifs de remplacement		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 463	13 463
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	397 169	397 169
Autres valeurs mobilières	393 222	393 322
Dette liée aux activités de titrisation	(5 493 602) \$	(5 520 176) \$

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation de la Banque.

	2016	2015
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice et liés au nouveau financement	2 939 694 \$	1 298 644 \$
Valeur comptable des créances au titre des contrats de location-financement transférées au cours de l'exercice et liées au nouveau financement	434 175 \$	— \$
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice à titre d'actifs de remplacement	532 780 \$	460 825 \$

7.2 PRÊTS SOUS GESTION

La Banque fournit des services de gestion et d'administration pour des prêts à des tiers. Le capital total de l'encours des prêts sous gestion s'élevait à 404,0 millions \$ à la fin de l'exercice 2016 (328,7 millions \$ en 2015). La Banque n'est exposée à aucun risque de crédit aux termes des ententes de gestion relatives à ces prêts.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Locaux et améliorations locatives	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Total
Coût				
Au 31 octobre 2014	78 262 \$	31 795 \$	51 024 \$	161 081 \$
Acquisitions	698	618	149	1 465
Actifs entièrement amortis et dépréciation	(26 490)	(370)	(13 350)	(40 210)
Au 31 octobre 2015	52 470	32 043	37 823	122 336
Acquisitions	760	439	1 209	2 408
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 31)	343	—	8	351
Dépréciation et cessions	(7 936)	(6 806)	(14 948)	(29 690)
Au 31 octobre 2016	45 637 \$	25 676 \$	24 092 \$	95 405 \$
Amortissement cumulé				
Au 31 octobre 2014	35 672 \$	22 690 \$	33 969 \$	92 331 \$
Amortissement	5 064	2 992	6 069	14 125
Actifs entièrement amortis et dépréciation	(18 603)	(320)	(10 759)	(29 682)
Au 31 octobre 2015	22 133	25 362	29 279	76 774
Amortissement	3 072	2 474	4 252	9 798
Dépréciation et cessions	(4 824)	(6 326)	(13 006)	(24 156)
Au 31 octobre 2016	20 381 \$	21 510 \$	20 525 \$	62 416 \$
Valeur comptable				
Au 31 octobre 2015	30 337 \$	6 681 \$	8 544 \$	45 562 \$
Au 31 octobre 2016	25 256 \$	4 166 \$	3 567 \$	32 989 \$

Les immobilisations corporelles comprennent un montant de 0,8 million \$ (0,1 million \$ en 2015) relatif à des locaux en construction qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

DÉPRÉCIATION

Des charges de dépréciation des immobilisations corporelles liées à l'UGT de détail totalisant 5,4 millions \$ (9,9 millions \$ en 2015) ont été comptabilisées au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Voir la note 30 pour plus de précisions. D'autres charges de dépréciation d'un montant de 0,1 million \$ ont été comptabilisées en 2016 (0,3 million \$ en 2015).

9. LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût			
Au 31 octobre 2014	340 495 \$	49 017 \$	389 512 \$
Acquisitions	11 862	1 292	13 154
Actifs entièrement amortis et dépréciation	(83 778)	(3 065)	(86 843)
Au 31 octobre 2015	268 579	47 244	315 823
Acquisitions	17 714	23 427	41 141
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 31)	—	9 765	9 765
Dépréciation	(37 725)	(6 304)	(44 029)
Au 31 octobre 2016	248 568 \$	74 132 \$	322 700 \$
Amortissement cumulé			
Au 31 octobre 2014	172 029 \$	10 295 \$	182 324 \$
Amortissement	35 386	3 271	38 657
Actifs entièrement amortis et dépréciation	(52 293)	—	(52 293)
Au 31 octobre 2015	155 122	13 566	168 688
Amortissement	25 449	3 322	28 771
Dépréciation	(20 849)	(4 400)	(25 249)
Au 31 octobre 2016	159 722 \$	12 488 \$	172 210 \$
Valeur comptable			
Au 31 octobre 2015	113 457 \$	33 678 \$	147 135 \$
Au 31 octobre 2016	88 846 \$	61 644 \$	150 490 \$

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles comprennent un montant de 53,6 millions \$ (20,0 millions \$ en 2015) relatif à des projets en cours qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les relations contractuelles avec les courtiers, conseillers et fournisseurs indépendants, les immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base, ainsi que le système bancaire de base et le programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

DÉPRÉCIATION

Des charges de dépréciation des logiciels liés à l'UGT de détail totalisant 16,7 millions \$ (30,0 millions \$ au titre des logiciels et 3,1 millions \$ au titre des autres immobilisations incorporelles en 2015) ont été comptabilisées au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Voir la note 30 pour plus de précisions.

En outre, par suite de la décision d'un client de la Banque de mettre fin à son contrat de gestion, une charge de dépréciation des immobilisations incorporelles connexes de 1,9 million \$ a été comptabilisée en 2016. Cette charge a été présentée dans les autres revenus déduction faite des revenus découlant de l'entente de sortie. D'autres charges de dépréciation d'un montant de 0,2 million \$ ont également été comptabilisées en 2016 (1,5 million \$ en 2015).

10. GOODWILL

	UGT B2B Banque	UGT Services aux entreprises	UGT de détail	Total
Au 31 octobre 2014	34 853 \$	— \$	29 224 \$	64 077 \$
Dépréciation	—	—	(29 224)	(29 224)
Au 31 octobre 2015	34 853 \$	— \$	— \$	34 853 \$
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 31)	—	20 959	—	20 959
Au 31 octobre 2016	34 853 \$	20 959 \$	— \$	55 812 \$

DÉPRÉCIATION

La Banque soumet le goodwill à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'UGT pourrait ne pas être recouvrable.

10. GOODWILL (suite)

Le goodwill au 31 octobre 2016 a été alloué à deux UGT :

- l'UGT B2B Banque, qui offre des produits bancaires et financiers à des conseillers financiers indépendants et à des institutions financières canadiennes non bancaires;
- l'UGT Services aux entreprises, qui fournit des services aux petites et moyennes entreprises à l'échelle du Canada.

Avant 2016, le goodwill était également alloué à l'UGT de détail qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec. Des charges de dépréciation du goodwill lié à l'UGT de détail totalisant néant (29,2 millions \$ en 2015) ont été comptabilisées au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Voir la note 30 pour plus de précisions.

UGT B2B Banque

La valeur recouvrable de l'UGT B2B Banque a été calculée en fonction de sa valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur trois ans approuvés par la direction, un taux de croissance final fondé sur la croissance prévue de l'économie de 2,1 % et un taux d'actualisation après impôts de 10,0 % établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres à l'UGT B2B Banque. La valeur recouvrable estimée de l'UGT était supérieure à sa valeur comptable. Si des changements raisonnablement possibles aux principales hypothèses avaient été apportés, l'issue du test de dépréciation aurait été la même.

UGT Services aux entreprises

La valeur recouvrable de l'UGT Services aux entreprises a été calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur trois ans approuvés par la direction, un taux de croissance final fondé sur la croissance prévue de l'économie de 2,1 % et un taux d'actualisation après impôts de 10,0 % établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres à l'UGT Services aux entreprises. La valeur recouvrable estimée de l'UGT était supérieure à sa valeur comptable. Si des changements raisonnablement possibles aux principales hypothèses avaient été apportés, l'issue du test de dépréciation aurait été la même.

11. AUTRES ACTIFS

	2016	2015
Chèques et autres effets en transit	158 265 \$	368 593 \$
Intérêts courus à recevoir	68 479	62 975
Actifs loués en vertu de contrats de location simple (note 28)	43 090	—
Actif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	3 320	8 557
Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres effets	223 378	116 726
	496 532 \$	556 851 \$

12. DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des dépôts.

	2016			
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	124 638 \$	5 153 607 \$	15 723 333 \$	21 001 578 \$
Entreprises, banques et autres	1 489 975	912 341	4 169 451	6 571 767
	1 614 613 \$	6 065 948 \$	19 892 784 \$	27 573 345 \$

	2015			
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	123 159 \$	5 811 700 \$	13 442 857 \$	19 377 716 \$
Entreprises, banques et autres	1 304 139	1 195 225	4 727 224	7 226 588
	1 427 298 \$	7 006 925 \$	18 170 081 \$	26 604 304 \$

13. AUTRES PASSIFS

	2016	2015
Intérêts courus à payer	388 377 \$	372 630 \$
Chèques et autres effets en transit	83 131	90 997
Passif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	76 489	48 198
Comptes créditeurs, charges à payer et autres effets	420 080	268 857
	968 077 \$	780 682 \$

14. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION

Le tableau qui suit présente la valeur comptable de la dette liée aux activités de titrisation.

	2016			2015	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Valeur comptable totale
Dettes liées aux transactions sur les OHC et les TACH LNH	909 376 \$	3 812 739 \$	333 916 \$	5 056 031 \$	4 857 759 \$
Taux de rendement contractuel	1,99 %	1,73 %	1,62 %	1,77 %	2,08 %
Dettes liées à des conduits à vendeurs multiples ⁽¹⁾	524 550	1 662 118	1 755	2 188 423	635 843
Taux de rendement contractuel ⁽²⁾				1,62 %	1,37 %
	1 433 926 \$	5 474 857 \$	335 671 \$	7 244 454 \$	5 493 602 \$

(1) L'échéance de la dette liée à des conduits à vendeurs multiples est fondée sur l'échéance prévue des prêts sous-jacents.

(2) Le taux d'intérêt sur la dette liée à des conduits à vendeurs multiples est fondé sur le coût de financement des conduits et correspond au taux du papier commercial adossé à des actifs émis par les conduits, majoré des frais de programme connexes.

15. DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation de la dette subordonnée est sujet à l'approbation du BSIF.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

				2016	2015
Échéance	Série	Taux d'intérêt	Particularités	Valeur comptable	Valeur comptable
Octobre 2022	2012-1	3,13 %	Rachetables au pair le 19 octobre 2017 ⁽¹⁾ ; le taux sera révisé le 19 octobre 2017 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,46 %	200 000 \$	200 000 \$
Novembre 2020	2010-1	3,70 %	Rachetables au pair le 2 novembre 2015 ⁽¹⁾ ; le taux sera révisé le 2 novembre 2015 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,76 %	—	250 000
				200 000	450 000
			Frais d'émission non amortis	(176)	(351)
			Ajustement net de la juste valeur ⁽²⁾	—	(8)
				199 824 \$	449 641 \$

(1) Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF.

(2) La valeur comptable de la dette subordonnée tient compte de l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.

Rachat de dette subordonnée

Le 2 novembre 2015, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1, échéant en 2020, d'un montant nominal de référence de 250,0 millions \$. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1 ont été rachetés au pair, plus l'intérêt couru et impayé à la date de rachat.

16. CAPITAL-ACTIONS

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Modalités des actions privilégiées

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 sont rachetables au gré de la Banque le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ l'action, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 11 peuvent également convertir la totalité ou toute tranche de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 12 sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions. Les porteurs d'actions privilégiées, série 11 auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs, payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,25 \$ l'action jusqu'au 15 décembre 2017. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,60 %.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12 sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25,00 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 décembre 2017, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 12, peuvent également convertir, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions, la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 11. Les porteurs d'actions privilégiées, série 12, auront le droit de recevoir des dividendes variables en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,60 % par action.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 (les actions privilégiées, série 13), sont rachetables au gré de la Banque le 15 juin 2019 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite à un prix de 25,00 \$ chacune, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 13 en un nombre équivalent d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les actions privilégiées, série 14) le 15 juin 2019 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 13 auront le droit de recevoir des dividendes privilégiés non cumulatifs trimestriels, portant un taux de dividende annuel de 4,3 %, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, pour la période initiale de cinq ans se terminant le 15 juin 2019 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans afin de correspondre au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans en vigueur à cette date, majoré de 2,55 %. La Banque pourrait être tenue de convertir une partie ou la totalité des actions privilégiées, série 13 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les actions privilégiées, série 14), sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25,00 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 juin 2024 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 juin 2019, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 14 en un nombre équivalent d'actions privilégiées, série 13 le 15 juin 2024 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 14 auront le droit de recevoir des dividendes à taux variable privilégiés non cumulatifs trimestriels, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, à un taux variable trimestriel égal au taux des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada majoré de 2,55 %. La Banque pourrait être tenue de convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 14 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 (les actions privilégiées, série 15) sont rachetables au gré de la Banque, le 15 juin 2021 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite, au prix de 25,00 \$ par action, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 15 en un nombre équivalent d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 16 (les actions privilégiées, série 16) le 15 juin 2021 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 15 auront le droit de recevoir des dividendes privilégiés non cumulatifs trimestriels, portant un taux de dividende annuel de 5,85 %, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, pour la période initiale de cinq ans se terminant le 15 juin 2021 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans afin de correspondre au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans en vigueur à cette date, majoré de 5,13 %. La Banque pourrait être tenue de convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 15 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 16 (les actions privilégiées, série 16) sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25,00 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 juin 2026 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 juin 2021, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 16 en un nombre équivalent d'actions privilégiées, série 15 le 15 juin 2026 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 16 auront le droit de recevoir des dividendes à taux variable privilégiés non cumulatifs trimestriels, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, à un taux variable trimestriel égal au taux des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada majoré de 5,13 %. La Banque pourrait être tenue de convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 16 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et les montants des actions privilégiées en circulation étaient comme suit :

	2016		2015	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif				
Série 11				
En circulation au début et à la fin de l'exercice	4 000 000	97 562 \$	4 000 000	97 562 \$
Série 13				
En circulation au début et à la fin de l'exercice	5 000 000	122 071 \$	5 000 000	122 071 \$
Série 15				
En circulation au début de l'exercice	—	—	s. o.	s. o.
Émission d'actions	5 000 000	125 000	s. o.	s. o.
Frais d'émission nets	s. o.	(3 033)	s. o.	s. o.
En circulation à la fin de l'exercice	5 000 000	121 967	s. o.	s. o.
	14 000 000	341 600 \$	9 000 000	219 633 \$

Aux 31 octobre 2016 et 2015, aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12, série 14 et série 16 n'était en circulation (aucune action privilégiée, série 12 et série 14 n'était en circulation au 31 octobre 2015).

Émission d'actions privilégiées

Le 17 mars 2016, la Banque a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 (les actions privilégiées, série 15), à un prix de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 125 millions \$.

ACTIONS ORDINAIRES

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions ordinaires en circulation se présentent comme suit :

	2016		2015	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
En circulation au début de l'exercice	28 956 619	466 336 \$	28 942 999	465 854 \$
Émises aux termes d'appels publics à l'épargne	4 544 800	222 852	—	—
Émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions des employés (voir note 17)	8 000	273	12 000	408
Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	332 751	15 911	1 620	80
Frais d'émission nets	s. o.	(8 879)	s. o.	(6)
Total des actions ordinaires	33 842 170	696 493 \$	28 956 619	466 336 \$

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Émission aux termes d'un appel public à l'épargne

Le 17 décembre 2015, la Banque a émis 1 297 200 actions ordinaires pour un produit brut de 67,5 millions \$.

Le 20 juillet 2016, la Banque a émis 3 247 600 reçus de souscription au prix de 47,85 \$ par reçu. Le produit de l'émission a été déposé en main tierce jusqu'à la date de clôture de l'acquisition de CIT Canada (voir la note 31). Le 1^{er} octobre 2016, à la clôture de l'acquisition, les reçus de souscription ont été échangés contre 3 247 600 actions ordinaires de la Banque, pour un produit brut de 155,4 millions \$.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre un régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (le régime) à l'intention des actionnaires canadiens admissibles. La participation à ce régime est facultative. Aux termes du régime, les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées sont réinvestis aux fins de l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires peuvent également effectuer des versements facultatifs en espèces en vue d'acquiescer des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises à même le capital autorisé de la Banque à un cours moyen escompté d'au plus 5 %, ou sur le marché ouvert au cours du marché. Par conséquent, 332 751 actions ordinaires ont été légalement émises à même le capital autorisé en 2016 à un escompte de 2 %. D'autres dividendes déclarés en 2016 ont été réinvestis dans des actions ordinaires achetées sur le marché libre, sans escompte sur le prix d'achat. En 2015, des dividendes avaient été réinvestis dans des actions ordinaires émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

DIVIDENDES DÉCLARÉS

	2016		2015	
	Dividende par action	Dividendes déclarés	Dividende par action	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A				
Série 11	1,000 \$	4 000 \$	1,000 \$	4 000 \$
Série 13	1,075 \$	5 375	1,075 \$	5 375
Série 15	0,726 \$	3 631	s. o.	s. o.
Total des actions privilégiées		13 006 \$		9 375 \$
Actions ordinaires	2,36 \$	73 622 \$	2,20 \$	63 691 \$

Le 1^{er} novembre 2016, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers pour les diverses séries d'actions privilégiées qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 7 décembre 2016.

Le 6 décembre 2016, le conseil d'administration a annoncé un dividende de 0,61 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} février 2017 aux actionnaires inscrits le 3 janvier 2017.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

La Banque n'est pas autorisée, en vertu de la *Loi sur les banques*, à déclarer ou à verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque ne se conformerait pas aux règlements sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités du BSIF ou aux directives connexes.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie à des restrictions en vertu des conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Selon ces conditions, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

GESTION DU CAPITAL

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément au plan stratégique de la Banque et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires. La direction surveille régulièrement l'adéquation des fonds propres.

Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de gestion des risques, approuve chaque année plusieurs documents relatifs au capital, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, le programme de simulations de crise et le plan de capital. Il examine également l'adéquation des fonds propres trimestriellement.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Fonds propres réglementaires

Le BSIF exige des banques qu'elles respectent les ratios d'exigences minimales des fonds propres qui figurent dans le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon les exigences en matière de suffisance de fonds propres de la ligne directrice du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, doivent être composés principalement d'actions ordinaires. Les fonds propres de catégorie 1 comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres respectivement à 5,125 %, 6,625 % et 8,625 % pour 2016. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de certains ajustements réglementaires pour la période jusqu'en 2019 et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période jusqu'en 2022 (la base « transitoire »). La ligne directrice prévoit également l'augmentation chaque année des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

De plus, le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôts maintiennent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents à la somme des ratios minimums de 2019 et de la réserve de conservation (la base « tout compris »), y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

La ligne directrice du BSIF fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne sont plus entièrement admissibles comme fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2013. Les actions privilégiées, série 11 et les billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1 de la Banque sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et sont assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, depuis 2013. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1 de la Banque étaient considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et étaient assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, avant l'annonce, le 24 septembre 2015, de leur rachat le 2 novembre 2015. Les actions privilégiées, série 13 et série 15 sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires selon les exigences de Bâle III.

Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond, selon sa définition, aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les cessions temporaires de titres, comme il est défini dans les exigences.

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres tout au long de l'exercice clos le 31 octobre 2016. Les fonds propres réglementaires selon la base « tout compris » sont présentés ci-après.

	2016	2015
Actions ordinaires	696 493 \$	466 336 \$
Réserve pour paiements fondés sur des actions	—	36
Résultats non distribués	924 861	886 656
Cumul des autres éléments du résultat global, excluant les réserves de couvertures de flux de trésorerie	203	(11 391)
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽¹⁾	(182 181)	(166 399)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 439 376	1 175 238
Actions privilégiées non admissibles ⁽²⁾	97 562	97 562
Actions privilégiées admissibles	244 038	122 071
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	341 600	219 633
Fonds propres de catégorie 1	1 780 976	1 394 871
Dettes subordonnées ⁽³⁾	199 824	199 641
Provisions cumulatives collectives	75 380	73 904
Fonds propres de catégorie 2	275 204	273 545
Total – fonds propres	2 056 180 \$	1 668 416 \$

(1) Composées principalement des déductions relatives aux logiciels et autres immobilisations incorporelles, au goodwill et aux actifs des régimes de retraite.

(2) À l'heure actuelle, il n'existe aucune déduction liée aux instruments de fonds propres non admissibles selon Bâle III, étant donné que le retrait progressif est déterminé en fonction des actions en circulation au 1^{er} janvier 2013, qui incluaient les actions privilégiées série 9 et série 10 rachetées ultérieurement par la Banque.

(3) Déduction faite d'un montant de 250,0 millions \$ au 31 octobre 2015 attribuable à l'annonce, le 24 septembre 2015, du rachat le 2 novembre 2015 des billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1.

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la haute direction. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au cours du marché de ces actions immédiatement avant la date d'attribution. Le droit d'exercer les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution.

La Banque avait réservé initialement 1 600 000 actions ordinaires en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2016 (124 962 au 31 octobre 2015).

Aucune nouvelle option d'achat d'actions n'a été attribuée en 2016 et en 2015. Le tableau ci-après présente un sommaire de l'activité liée aux options d'achat d'actions de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015.

	2016		2015	
	Nombre d'options	Prix d'exercice par option	Nombre d'options	Prix d'exercice par option
En cours au début de l'exercice	8 000	29,47 \$	20 000	29,47 \$
Exercées	(8 000)	29,47 \$	(12 000)	29,47 \$
En cours à la fin de l'exercice	—	— \$	8 000	29,47 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	—	— \$	8 000	29,47 \$

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) à l'intention des membres de la haute direction. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquièrent sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de dix ans. La juste valeur des DPVA est calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black, Scholes et Merton, compte tenu des conditions d'attribution des instruments, y compris le rendement de l'action.

Aucun DPVA n'a été attribué en 2016 et en 2015. Le tableau ci-après présente le sommaire de l'encours des soldes de DPVA de la Banque aux 31 octobre 2016 et 2015.

Droits à la plus-value des actions

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA en cours	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)	Nombre de DPVA exerçables
2016	38,45 \$	57 560	1,19	57 560
2015	36,79 \$	90 335	1,97	90 335

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance à l'intention de certains membres de la haute direction. Les droits à 60 % des unités d'actions de performance s'acquièrent généralement sur trois ans. Les droits aux autres 40 % des unités d'actions de performance s'acquièrent généralement sur trois ans selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne d'un groupe d'institutions financières canadiennes de référence. Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées en trésorerie à la juste valeur à la date d'échéance. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015.

Unités d'actions de performance

	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2016	139 442	54,85 \$	Décembre 2018
2015	147 243	50,85 \$	Décembre 2017

Au 31 octobre 2016, 529 351 unités étaient en circulation, et les droits à 74 646 de ces unités avaient été entièrement acquis aux termes de la version différée du régime (620 316 unités et droits à 98 266 de ces unités entièrement acquis au 31 octobre 2015).

RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à l'intention de certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, aux termes du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR dont les droits sont entièrement acquis. La Banque s'engage à attribuer des UAR additionnelles dont le montant est égal à 60 % de la prime retenue. Les droits à ces UAR additionnelles s'acquiescent au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

La Banque offre également un régime d'UAR à l'intention de certains employés du secteur Marchés des capitaux. Aux termes de ce régime, 30 % du montant de la prime annuelle qui excède un certain montant qui serait autrement payable à un employé admissible doit être retenu et converti en unités d'actions restreintes dont les droits sont entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des unités d'actions restreintes est racheté à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants aux deux régimes sous forme d'unités d'actions additionnelles.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'UAR de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015.

Unités d'actions restreintes

Régime	Nombre d'unités converties ⁽¹⁾	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2016 Haute direction	44 649	29 400	54,70 \$	Décembre 2018
Marchés des capitaux	28 545	—	54,90 \$	s. o.
2015 Haute direction	50 730	31 063	50,83 \$	Décembre 2017
Marchés des capitaux	27 412	—	50,85 \$	s. o.

(1) Correspond à la partie de la prime annuelle convertie en unités d'actions restreintes. Les droits à ces unités sont entièrement acquis à la date d'attribution.

Au 31 octobre 2016, le nombre d'unités en circulation à l'intention de la haute direction s'élevait à 283 239 unités, et les droits à 194 943 de ces unités avaient été entièrement acquis aux termes de la version différée du régime (338 038 unités et droits à 244 326 de ces unités entièrement acquis au 31 octobre 2015). Le nombre d'unités en circulation à l'intention de Marchés des capitaux au 31 octobre 2016 s'élevait à 60 717 unités et les droits à la totalité de ces unités avaient été acquis (60 454 unités au 31 octobre 2015, dont tous les droits étaient acquis).

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Aux termes de ce régime, chacun de ces administrateurs peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'unités d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces ou en actions ordinaires. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2016, 3 280 unités d'actions différées ont été rachetées et réglées en espèces (2 149 unités en 2015). En 2016, la Banque a attribué 8 666 unités d'actions différées à titre de rémunération (9 472 unités en 2015). Au 31 octobre 2016, 36 896 unités étaient en circulation (31 510 unités en 2015) dont la valeur totale s'élevait à 1,8 million \$ (1,7 million \$ en 2015).

RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Aux termes de ce régime, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque cotisation de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,6 million \$ au cours de l'exercice 2016 (0,6 million \$ en 2015), sont comptabilisées au poste Salaires et avantages du personnel. La valeur moyenne des actions attribuées aux termes de ce régime était de 49,10 \$ pour l'exercice 2016 (48,50 \$ en 2015).

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS ET PASSIF CONNEXE

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

	2016	2015
Charge découlant de la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie	2 126 \$	18 134 \$
Incidence des couvertures	1 889	(5 470)
	4 015 \$	12 664 \$

Afin de réduire la variabilité de la charge des régimes de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours de l'action de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée au régime de paiement fondé sur des actions relative aux variations du cours de l'action de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur.

Au 31 octobre 2016, la valeur comptable du passif lié aux régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie était de 39,5 millions \$ (54,7 millions \$ au 31 octobre 2015). La valeur intrinsèque du total du passif lié aux droits et unités acquis entièrement s'est établie à 18,9 millions \$ au 31 octobre 2016 (24,5 millions \$ au 31 octobre 2015).

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régimes de retraite

La Banque offre un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies qui, dans certains cas, comprennent un volet à cotisations définies. Les régimes procurent des avantages de retraite à la plupart des employés de la Banque. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Les régimes de retraite sont enregistrés auprès du BSIF et sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. Ils sont également enregistrés auprès de Retraite Québec (RQ) et sont assujettis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil d'administration de la Banque a la responsabilité de s'assurer que la direction met en œuvre des systèmes de surveillance interne appropriés dans le but de gérer adéquatement les régimes de retraite conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Autres régimes collectifs

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie.

RISQUES ASSOCIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

La Banque s'expose à un vaste éventail de risques en raison des régimes de retraite qu'elle offre. La gestion de ces risques vise à satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite, tout en maintenant le profil de risque de la Banque à un niveau raisonnable. L'obligation au titre des avantages de retraite est principalement liée à des risques démographiques, comme l'inflation des salaires et l'accroissement de la longévité. De plus, l'obligation est touchée par le taux d'actualisation. Les actifs des régimes de retraite sont exposés aux risques de marché, notamment les prix des actions, les taux d'intérêt à long terme et les écarts de crédit. Pour gérer les risques associés à l'obligation au titre des avantages de retraite, la Banque surveille les avantages de ses régimes de retraite et fait des ajustements dans le but d'optimiser l'ensemble des avantages du personnel. Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont investis pour pouvoir satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque le plus important, la Banque a adopté une politique de placement axée sur les passifs. Cette approche permet de mieux contrôler la situation financière des régimes au moyen de placements dans des actifs qui sont corrélés aux passifs, ce qui permet de réduire la volatilité. Les facteurs pris en considération aux fins de la répartition de l'actif comprennent, sans s'y limiter :

- i) la nature des obligations sous-jacentes au titre des avantages de retraite, y compris la durée et le profil d'échéances des passifs;
- ii) les données démographiques sur les membres, y compris l'âge normal de départ à la retraite, la cessation d'emploi et le taux de mortalité;
- iii) la situation financière des régimes de retraite;
- iv) les avantages de la diversification entre de nombreuses catégories d'actif.

De plus, une partie des actifs des régimes peut être investie dans d'autres catégories d'actif, comme les actions ordinaires, les actions des marchés émergents, les titres à revenu fixe à rendement élevé, les actions de sociétés fermées ou les titres de créance, ainsi que dans d'autres placements, dans le but d'accroître le potentiel de rendement.

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CAPITALISATION

Les régimes de retraite de la Banque sont capitalisés au moyen des cotisations des employés et de celles de l'employeur, lesquelles sont calculées sur la base de la situation financière et de la politique en matière de capitalisation des régimes. Les cotisations de l'employeur doivent suffire à couvrir la valeur des obligations qui s'accumulent dans les régimes, y compris les frais payés par les régimes, ainsi que les cotisations spéciales requises pour amortir le déficit, s'il y a lieu. La Banque est responsable de tous les risques et du paiement de tous les frais liés aux régimes de retraite, y compris le déficit, s'il y a lieu.

DATES D'ÉVALUATION DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été réalisées au 31 décembre 2015 pour tous les régimes. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation de tous les régimes capitalisés sera effectuée au 31 décembre 2016.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	560 402 \$	27 399 \$	554 401 \$	36 166 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	12 474	46	14 681	43
Coût des services passés ⁽¹⁾	—	—	2 284	—
Frais d'intérêt	24 093	945	23 630	1 295
Prestations versées	(34 700)	(1 066)	(29 280)	(1 550)
Cotisations des employés	3 072	—	3 088	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications apportées aux hypothèses				
Démographiques	—	—	1 421	114
Économiques	68 088	2 020	(3 633)	(2 205)
Gains actuariels provenant de l'expérience du régime	(34)	—	(6 190)	(6 464)
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	633 395 \$	29 344 \$	560 402 \$	27 399 \$

(1) Y compris une charge de 2,1 millions \$ en 2015 relativement à certaines améliorations apportées au régime de retraite d'un ancien membre de la haute direction.

ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se présentent comme suit :

	2016	2015
Variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite		
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	548 942 \$	536 833 \$
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	23 412	22 605
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le revenu d'intérêt	32 449	(4 479)
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	(1 990)	(1 494)
Cotisations de la Banque	18 385	21 669
Cotisations des employés	3 072	3 088
Prestations versées	(34 700)	(29 280)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	589 570 \$	548 942 \$

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	589 570 \$	— \$	548 942 \$	— \$
Obligation au titre des prestations définies	633 395	29 344	560 402	27 399
Situation de capitalisation – déficit	(43 825)	(29 344)	(11 460)	(27 399)
Plafonnement de l'actif et ajustement lié au financement minimal	—	—	(782)	—
Montant net comptabilisé	(43 825)	(29 344)	(12 242)	(27 399)
Actif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres actifs	3 320	—	8 557	—
Passif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres passifs	47 145 \$	29 344 \$	20 799 \$	27 399 \$

COÛTS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Montants comptabilisés en résultats				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	12 474 \$	46 \$	14 681 \$	43 \$
Coût des services passés ⁽¹⁾	—	—	2 284	—
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	1 990	—	1 494	—
Frais d'intérêt	24 127	945	23 630	1 295
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	(23 412)	—	(22 605)	—
Perte sur les avantages à court terme du personnel	—	305	—	22
	15 179	1 296	19 484	1 360
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur l'obligation au titre des prestations définies	68 054	1 715	(8 402)	(8 577)
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les actifs des régimes	(32 449)	—	4 479	—
Variation de l'effet du plafond de l'actif	(816)	—	782	—
	34 789	1 715	(3 141)	(8 577)
Total des coûts au titre des prestations définies	49 968 \$	3 011 \$	16 343 \$	(7 217) \$

(1) Y compris une charge de 2,1 millions \$ en 2015 relativement à certaines améliorations apportées au régime de retraite d'un ancien membre de la haute direction.

La Banque prévoit verser une cotisation de 18,5 millions \$ aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2017.

RÉPARTITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

	2016	2015
Catégorie d'actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	27 260 \$	30 277 \$
Fonds d'actions		
Canada	20 690	17 258
États-Unis	32 738	26 012
Autres	40 260	48 013
Titres d'emprunt		
De gouvernements de provinces canadiennes et d'autres administrations publiques	96 288	58 945
De sociétés et autres	337 914	332 662
Autres	34 420	35 775
	589 570 \$	548 942 \$

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des bonds du Trésor canadien et américain.

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Les fonds d'actions ne comprennent aucun titre de la Banque aux 31 octobre 2016 et 2015. Les actifs des régimes comprennent des fonds d'actions d'un montant de 35,5 millions \$ cotés sur des marchés actifs au 31 octobre 2016 (38,2 millions \$ au 31 octobre 2015). Tous les autres actifs ne sont pas cotés sur des marchés actifs.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES

	2016	2015
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer l'obligation au titre des prestations		
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	3,45 %	4,30 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer la charge au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation – Services rendus au cours de l'exercice	4,60 %	4,25 %
Taux d'actualisation – Frais (revenu) d'intérêt, montant net	4,30 %	4,25 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %

En 2016, la durée financière moyenne pondérée des régimes de retraite était d'environ 14,6 ans (13,9 ans en 2015).

Au 1^{er} novembre 2015, pour mieux refléter le coût des services rendus au cours de l'exercice, un taux d'actualisation distinct a été établi pour tenir compte du calendrier de paiement des avantages futurs gagnés par les participants actifs au régime pour chaque année de service supplémentaire. Comme ces avantages sont payés en moyenne à une date ultérieure à celle à laquelle les avantages ont été gagnés par l'ensemble des participants, cette méthode entraîne l'utilisation d'un taux d'actualisation plus élevé pour le calcul du coût des services rendus au cours de l'exercice que celui utilisé pour évaluer les obligations lorsque la pente de la courbe de rendement est positive.

TAUX TENDANCIELS DU COÛT PRÉSUMÉ DES SOINS DE SANTÉ

	2016	2015
Taux de croissance annuel présumé du coût des soins de santé	6,75 %	7,00 %
Niveau vers lequel il devrait baisser et auquel il est présumé se stabiliser par la suite	4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2025	2025

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

En raison de la nature à long terme des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses utilisées pour la comptabilisation des soldes suscitent d'importantes incertitudes.

Les taux d'actualisation pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) des régimes à prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi, en fonction de la capitalisation du régime. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 0,25 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2016.

	Incidence d'une variation possible de 0,25 % du taux d'actualisation ⁽¹⁾	
	Obligation	Coût
Régimes de retraite	23 007 \$	1 426 \$
Autres régimes	797 \$	72 \$

(1) L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau doit être utilisée avec prudence, car l'incidence est hypothétique et les modifications aux hypothèses pourraient ne pas varier de façon linéaire.

Les taux tendanciels du coût présumé des soins de santé ont une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des régimes d'assurance soins médicaux. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 1 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, toute autre hypothèse demeurant constante.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) du total du coût des services et des frais d'intérêt	304 \$	(268) \$
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	1 772 \$	(1 518) \$

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

CHARGE AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	2016	2015
Régimes de retraite à prestations définies	15 179 \$	19 484 \$
Régimes de retraite à cotisations définies	6 739	6 571
Autres régimes	1 296	1 360
	23 214 \$	27 415 \$

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Banque se présentent comme suit :

	2016	2015
Actif d'impôt différé		
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	26 234 \$	26 294 \$
Passifs au titre des régimes à prestations définies	19 525	10 580
Provisions	12 463	9 252
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	10 567	14 649
Immobilisations corporelles	7 947	7 579
Revenus différés	5 273	4 498
Reports prospectifs de pertes fiscales	844	6 048
Autres différences temporaires	4 419	2 277
	87 272	81 177
Passif d'impôt différé		
Charges différées	29 955	27 830
Contrats de location	18 768	196
Logiciels	18 695	25 888
Autres immobilisations incorporelles	4 386	2 278
Prêts	4 284	3 561
Dérivés	4 042	9 405
Titrisation et valeurs mobilières	1 419	2 863
Autres différences temporaires	1 983	—
	83 532	72 021
Impôt différé, montant net	3 740 \$	9 156 \$

L'impôt différé net est comptabilisé au bilan consolidé comme suit :

	2016	2015
Actif d'impôt différé	36 495 \$	17 450 \$
Passif d'impôt différé	(32 755)	(8 294)
Impôt différé, montant net	3 740 \$	9 156 \$

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Les composantes du recouvrement d'impôt différé comptabilisé à l'état du résultat consolidé se présentent comme suit :

	2016	2015
(Recouvrement) charge d'impôt différé		
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	4 082 \$	(4 075) \$
Charges différées	2 125	3 418
Passifs au titre des régimes à prestations définies	789	689
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	60	4 210
Logiciels	(7 193)	(5 326)
Provisions	(3 211)	843
Prêts	(1 511)	(1 952)
Titrisation et valeurs mobilières	(1 494)	(1 725)
Autres immobilisations incorporelles	(511)	(3 860)
Immobilisations corporelles	(368)	(1 684)
Autres différences temporaires	791	385
	(6 441) \$	(9 077) \$

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat consolidé pour les exercices clos les 31 octobre

	2016	2015
Impôt exigible		
Charge d'impôt de l'exercice	51 003 \$	39 118 \$
Ajustement de la charge d'impôt des exercices précédents	890	892
	51 893	40 010
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	(5 351)	(8 451)
Ajustement du recouvrement d'impôt des exercices précédents	(1 090)	(626)
	(6 441)	(9 077)
	45 452 \$	30 933 \$

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat global consolidé pour les éléments liés aux autres éléments du résultat global, pour les exercices clos les 31 octobre

	2016	2015
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat lié(e) aux variations des (pertes latentes) profits latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	3 439 \$	(7 719) \$
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat lié(e) au reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	831	(1 433)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat lié(e) à la variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(5 158)	10 570
	(888) \$	1 418 \$
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat lié(e) aux gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(9 734)	3 145
	(10 622) \$	4 563 \$
Composition des impôts sur le résultat		
Recouvrement d'impôt exigible	(1 559) \$	(3 286) \$
(Recouvrement) charge d'impôt différé	(9 063)	7 849
	(10 622) \$	4 563 \$

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour les exercices clos les 31 octobre

	2016	2015
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées		
Charge d'impôt exigible	307 \$	227 \$
Impôts relatifs à l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées		
Recouvrement d'impôt exigible	(781)	—
Recouvrement d'impôt différé	(3 108)	(2)
	(3 889)	(2)
	(3 582) \$	225 \$

RAPPROCHEMENT AVEC LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Le rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée dans l'état du résultat consolidé et du montant des impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi se présente comme suit :

	2016		2015	
	Montant		Montant	
Impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi	52 733 \$	26,7 %	35 625 \$	26,7 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat lié à des transactions d'assurance à l'étranger	(5 283)	(2,7)	(5 910)	(4,4)
Dividendes non imposables	(2 548)	(1,3)	(3 926)	(3,0)
Dépréciation du goodwill	—	—	4 347	3,3
Autres, montant net	550	0,3	797	0,6
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	45 452 \$	23,0 %	30 933 \$	23,2 %

Le revenu tiré des transactions d'assurance à l'étranger n'est en général assujéti à l'impôt qu'au moment du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas rapatrier les résultats cumulés depuis le 27 juillet 2006, et selon l'interprétation actuelle en matière d'impôts, aucune charge d'impôt différé ni provision connexe n'a été comptabilisée à cet égard. Les impôts sur le résultat qui seraient exigibles si la totalité du résultat non distribué était rapatriée étaient estimés à 46,0 millions \$ au 31 octobre 2016 (40,7 millions \$ au 31 octobre 2015).

20. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action pour les exercices clos le 31 octobre se présente comme suit :

	2016	2015
Résultat de base par action		
Résultat net	151 910 \$	102 470 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	13 313	9 602
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	138 597 \$	92 868 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	30 488	28 949
Résultat de base par action	4,55 \$	3,21 \$
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	138 597 \$	92 868 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	30 488	28 949
Options d'achat d'actions dilutives (en milliers)	—	6
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	30 488	28 955
Résultat dilué par action	4,55 \$	3,21 \$

Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés ont été dressés.

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent :

- les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche;
- les entités sur lesquelles des principaux dirigeants ou des membres de leur famille proche exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du personnel de la Banque.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque et qui sont membres du comité exécutif ou du conseil d'administration.

Le tableau ci-après présente les transactions entre parties liées.

	2016	2015
Prêts ⁽¹⁾		
Principaux dirigeants	1 625 \$	2 438 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	18 049	35 506
	19 674 \$	37 944 \$
Dépôts		
Principaux dirigeants	1 235 \$	1 861 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	200	—
	1 435 \$	1 861 \$

(1) Aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'a été comptabilisée au titre de ces prêts.

La Banque consent des prêts à ses principaux dirigeants et à leurs entités liées. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités contrôlées par les principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts se sont élevés à 0,8 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (1,1 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015) et ont été comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts versés sur les dépôts ont totalisé 26 000 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (33 000 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015) et ont été comptabilisés dans les frais d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque a versé une charge locative de 2,2 millions \$ à une partie liée (2,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015).

Le tableau ci-après présente la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2016	2015
Avantages à court terme, y compris les salaires	4 608 \$	11 378 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	616	2 984
Paievements fondés sur des actions	4 419	4 811
	9 643 \$	19 173 \$

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Le traitement comptable de chaque niveau de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les estimations et jugements posés pour évaluer leur juste valeur, figure à la note 3.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LA HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie de la juste valeur suivante :

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et certains passifs, principalement des instruments financiers, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et leur juste valeur est présentée ci-après. La section qui suit présente une analyse de l'évaluation de la juste valeur par la Banque.

La juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif de manière indépendante pour le même instrument. La Banque a en général recours aux prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur et classer les éléments dans le niveau 1.

Si aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est calculée d'après des techniques d'évaluation élaborées en interne qui utilisent, si possible, les données du marché actuel ou des données provenant de sources indépendantes, comme les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne sont classés selon le niveau le plus bas auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des transactions ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces instruments sont classés au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent faire largement appel au jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative de celles qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers. De plus, l'estimation de la juste valeur d'instruments financiers similaires ou identiques peut différer d'une institution financière à l'autre. Le calcul de la juste valeur repose sur les conditions de marché à la date de bilan.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer et présenter certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie de la juste valeur chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit et les intérêts courus à recevoir. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. La juste valeur des chèques et autres effets en transit et des intérêts courus à recevoir est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temps de l'argent, de la courbe de rendement, du risque de crédit de la contrepartie et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou au niveau 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Dettes liées aux activités de titrisation

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour la dette liée aux activités de titrisation. Par conséquent, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux actuellement offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance.

Dettes subordonnées

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessus.

(en millions de dollars canadiens)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2016 Total
Actif				
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	172 \$	2 552 \$	— \$	2 724 \$
Détenues à des fins de transaction	103 \$	2 332 \$	— \$	2 435 \$
Dérivés	1 \$	231 \$	1 \$	233 \$
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	21 \$	1 686 \$	— \$	1 707 \$
Dérivés	17 \$	107 \$	26 \$	150 \$

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

[en millions de dollars canadiens]				2015
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	219 \$	2 150 \$	— \$	2 369 \$
Détenues à des fins de transaction	72 \$	1 653 \$	— \$	1 725 \$
Dérivés	3 \$	273 \$	1 \$	277 \$
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	13 \$	1 827 \$	— \$	1 840 \$
Dérivés	4 \$	105 \$	17 \$	126 \$

Transferts entre niveaux et reclassement

Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie ni aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de l'exercice.

Changements au classement des instruments financiers de niveau 3 et analyse de sensibilité

La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Des transferts vers le niveau 3 ou hors de celui-ci peuvent se produire en raison d'informations additionnelles ou nouvelles sur les données servant à l'évaluation et parce que leur caractère observable change. Les changements apportés au classement des instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015 n'étaient pas importants.

Au 31 octobre 2016, la Banque a pris en compte d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les modèles d'évaluation utilisés dans le calcul de la juste valeur des instruments et est parvenue à la conclusion que l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur totale des instruments classés dans le niveau 3 était négligeable.

Actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et leur classement selon la hiérarchie de la juste valeur. La juste valeur de ces instruments est calculée à des fins d'information uniquement, et les techniques d'évaluation utilisées sont présentées ci-dessus.

[en millions de dollars canadiens]				2016			2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Juste valeur	
Actif								
Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance								
	502 \$	502 \$	— \$	502 \$	— \$	393 \$	394 \$	
Prêts	33 274 \$	33 425 \$	— \$	— \$	33 425 \$	29 981 \$	30 128 \$	
Passif								
Dépôts	27 573 \$	27 689 \$	— \$	27 689 \$	— \$	26 604 \$	26 718 \$	
Dette liée aux activités de titrisation	7 244 \$	7 279 \$	— \$	7 279 \$	— \$	5 494 \$	5 520 \$	
Dette subordonnée	200 \$	202 \$	— \$	202 \$	— \$	450 \$	454 \$	

La Banque a également déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit habituellement d'instruments financiers à taux flottant liquides, généralement de nature à court terme : trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs acquises en vertu de conventions de vente, autres actifs, engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et acceptations bancaires.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPENSATION

Le tableau ci-après présente l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire et l'incidence actuelle ou potentielle des droits de compensation.

	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽¹⁾	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 879 986 \$	— \$	2 879 986 \$	1 601 243 \$	1 278 534 \$	209 \$
Dérivés	232 791	—	232 791	95 955	60 400	76 436
	3 112 777 \$	— \$	3 112 777 \$	1 697 198 \$	1 338 934 \$	76 645 \$
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	2 525 441 \$	— \$	2 525 441 \$	1 601 243 \$	921 611 \$	2 587 \$
Dérivés	150 499	—	150 499	95 955	11 996	42 548
	2 675 940 \$	— \$	2 675 940 \$	1 697 198 \$	933 607 \$	45 135 \$

2015

	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽¹⁾	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 911 439 \$	— \$	3 911 439 \$	1 650 989 \$	2 260 448 \$	2 \$
Dérivés	276 601	—	276 601	91 222	99 684	85 695
	4 188 040 \$	— \$	4 188 040 \$	1 742 211 \$	2 360 132 \$	85 697 \$
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	2 296 890 \$	— \$	2 296 890 \$	1 650 989 \$	645 844 \$	57 \$
Dérivés	125 683	—	125 683	91 222	14 932	19 529
	2 422 573 \$	— \$	2 422 573 \$	1 742 211 \$	660 776 \$	19 586 \$

(1) Valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire, mais qui ne respectent pas les critères de compensation, étant donné que ces conventions donnent un droit de compenser qui n'est exécutoire qu'à la suite d'une défaillance ou d'autres circonstances qui ne sont pas susceptibles de se produire dans le cours normal des activités.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (suite)

Les politiques et méthodes de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées à la rubrique Profil de risque et cadre de gestion des risques du rapport de gestion. Les sections ombragées du rapport de gestion contiennent le texte et les tableaux qui s'y rapportent et font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et des taux moyens effectifs des instruments financiers de la Banque au bilan et hors bilan.

(en millions de dollars canadiens)							2016
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
Trésorerie, dépôts et valeurs mobilières	2 690 \$	2 407 \$	209 \$	432 \$	40 \$	69 \$	5 847 \$
Rendement réel		0,7 %	1,0 %	1,4 %	2,6 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 880	—	—	—	—	—	2 880
Prêts	13 317	2 970	4 378	11 244	211	1 154	33 274
Rendement réel		3,4 %	3,5 %	3,2 %	4,2 %		
Autres actifs	—	—	—	—	—	1 005	1 005
Total	18 887 \$	5 377 \$	4 587 \$	11 676 \$	251 \$	2 228 \$	43 006 \$
Rendement réel		2,2 %	3,4 %	3,1 %	3,9 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	3 449	3 081	6 170	14 177	120	576	27 573
Rendement réel		1,2 %	1,5 %	1,8 %	3,1 %		
Éléments de trésorerie	4 233	—	—	—	—	—	4 233
Autres passifs	—	15	43	116	1	1 606	1 781
Rendement réel		2,0 %	1,9 %	2,0 %	3,1 %		
Dette liée aux activités de titrisation	—	3 139	481	3 290	334	—	7 244
Rendement réel		1,6 %	2,1 %	1,9 %	1,6 %		
Dette subordonnée et capitaux propres	—	—	200	342	—	1 633	2 175
Rendement réel		— %	3,1 %	— %	— %		
Total	7 682 \$	6 235 \$	6 894 \$	17 925 \$	455 \$	3 815 \$	43 006 \$
Rendement réel		1,4 %	1,6 %	1,8 %	2,0 %		
Swaps, montant net	—	(11 293)	3 884	7 131	278	—	—
Écart de sensibilité	11 205 \$	(12 151) \$	1 577 \$	882 \$	74 \$	(1 587) \$	— \$
Écart cumulé	11 205 \$	(946) \$	631 \$	1 513 \$	1 587 \$	— \$	— \$

(en millions de dollars canadiens)							2015
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
	18 720 \$	4 372 \$	4 604 \$	9 634 \$	185 \$	2 145 \$	39 660 \$
Rendement réel		2,1 %	3,4 %	3,4 %	3,8 %		
Passif et capitaux propres							
	7 918 \$	5 289 \$	6 496 \$	16 436 \$	334 \$	3 187 \$	39 660 \$
Rendement réel		1,1 %	1,7 %	1,8 %	2,3 %		
Swaps, montant net	—	(9 509)	1 845	7 584	80	—	—
Écart de sensibilité	10 802 \$	(10 426) \$	(47) \$	782 \$	(69) \$	(1 042) \$	— \$
Écart cumulé	10 802 \$	376 \$	329 \$	1 111 \$	1 042 \$	— \$	— \$

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (suite)

Hypothèses relatives aux échéances

Les actifs, les passifs et les capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des rachats ou des remboursements par anticipation estimatifs, sauf dans les cas suivants :

- les dépôts dont les taux d'intérêt ne sont pas indexés selon un taux précis et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon les tendances historiques des soldes;
- la dette subordonnée dont les taux d'intérêt peuvent être révisés à une date ultérieure est classée à la date de réévaluation des taux;
- les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indicatifs, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Les différents dérivés répertoriés dans les tableaux suivants se présentent comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiement d'intérêts à taux fixe et variable selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou variable dans diverses devises.
- ii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où le contrat est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iii) Les contrats à terme standardisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme standardisés sont négociés selon des montants standardisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- iv) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui sont livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.
- v) Les swaps de rendement total comportent l'échange de paiements variables fondés sur les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux dérivés. Ces montants ne reflètent pas le profit éventuel ou la perte éventuelle lié au risque de crédit ou de marché de ces instruments.

(en millions de dollars canadiens)

2016

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couvertures	Autres contrats ^{(1), (2)}
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	4 910 \$	10 363 \$	1 288 \$	16 561 \$	14 503 \$	2 058 \$
Contrats à terme	276	—	—	276	—	276
Négociés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	65	—	—	65	—	65
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	2 342	53	—	2 395	56	2 339
Contrats à terme	1 805	59	—	1 864	—	1 864
Options achetées	1 498	6	—	1 504	—	1 504
Options vendues	1 457	6	—	1 463	—	1 463
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	50	53	—	103	—	103
Options vendues	77	260	—	337	—	337
Contrats à terme standardisés	6	400	—	406	—	406
Swaps de rendement total	20	24	—	44	3	41
	12 506 \$	11 224 \$	1 288 \$	25 018 \$	14 562 \$	10 456 \$

(en millions de dollars canadiens)

2015

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couvertures ⁽¹⁾	Autres contrats ⁽²⁾
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	2 804 \$	8 904 \$	1 197 \$	12 905 \$	11 064 \$	1 841 \$
Contrats à terme	310	—	—	310	—	310
Négociés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	148	—	—	148	—	148
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 621	169	—	1 790	84	1 706
Contrats à terme	1 164	57	—	1 221	—	1 221
Options achetées	1 605	3	—	1 608	—	1 608
Options vendues	1 593	3	—	1 596	—	1 596
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	63	30	—	93	—	93
Options vendues	95	213	1	309	—	309
Swaps de rendement total	25	24	—	49	2	47
	9 428 \$	9 403 \$	1 198 \$	20 029 \$	11 150 \$	8 879 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de de 0,4 milliard \$ au 31 octobre 2016 (0,4 milliard \$ au 31 octobre 2015).

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS

(en milliers de dollars canadiens)	2016		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE				
Couvertures de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	89 482 \$	(5 932) \$	113 022 \$	(5 278) \$
Couvertures de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	34 273	(11 460)	63 428	(16 902)
Contrats sur actions et indices boursiers				
Swaps de rendement total	2	—	169	—
AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	50 079	(48 014)	48 662	(44 709)
Contrats de change				
Swaps de devises	21 789	(34 778)	20 232	(32 063)
Contrats à terme	12 292	(7 300)	19 225	(5 886)
Options achetées	17 295	—	4 011	—
Options vendues	—	(16 812)	—	(3 754)
Contrats sur actions et indices boursiers				
Options achetées	6 319	—	4 063	—
Options vendues	—	(26 197)	—	(17 085)
Swaps de rendement total	1 260	(6)	3 789	(6)
Total	232 791 \$	(150 499) \$	276 601 \$	(125 683) \$

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

INFORMATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE COUVERTURE

La Banque utilise des swaps désignés comme instruments de couverture principalement pour gérer l'appariement du bilan et réduire au minimum la volatilité du revenu net d'intérêt. La valeur de ces swaps peut varier de façon importante.

Couvertures de juste valeur

La Banque a recours à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change pour couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Le montant nominal de référence des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'est établi à 5,1 milliards \$ au 31 octobre 2016 (4,4 milliards \$ au 31 octobre 2015).

Le tableau ci-après présente l'inefficacité des couvertures de juste valeur.

(en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
Profits nets (pertes nettes) comptabilisé(e)s sur l'instrument de couverture	6 493 \$	(65 149) \$
Profits nets (pertes nettes) comptabilisé(e)s sur l'élément couvert	(6 439)	65 616
Profits liés à l'inefficacité comptabilisés en résultat net	54 \$	467 \$

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a recours aux swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs assortis d'un taux variable. La Banque utilise aussi les swaps de rendement total pour couvrir les variations des flux de trésorerie liées aux régimes de rémunération fondée sur des actions. Le montant nominal de référence des swaps désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie s'est établi à 9,4 milliards \$ au 31 octobre 2016 (6,2 milliards \$ au 31 octobre 2015).

Des profits liés à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie de 0,1 million \$ ont été comptabilisés en résultat net pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (1,1 million \$ en 2015).

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie au 31 octobre 2016 devrait être reclassé à l'état du résultat consolidé au cours des 15 prochains exercices.

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars canadiens)

	2016			2015		
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction des risques ⁽³⁾	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction des risques ⁽³⁾
Contrats de taux d'intérêt	176 \$	268 \$	64 \$	227 \$	304 \$	65 \$
Contrats de change	51	113	62	43	82	38
Contrats sur actions et indices boursiers	7	20	5	8	25	7
	234	401	131	278	411	110
Incidence des conventions-cadres de compensation	(130)	(183)	(54)	(114)	(139)	(19)
	104 \$	218 \$	77 \$	164 \$	272 \$	91 \$

(1) Correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Il s'agit de la juste valeur de marché positive de tous les contrats en cours, compte non tenu des options vendues étant donné qu'elles ne constituent pas un risque de crédit et compte tenu des swaps liés à la titrisation qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan.

(2) Correspond à la somme i) du coût de remplacement total de tous les contrats en cours et ii) d'un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel futur, déterminé selon les lignes directrices publiées par le BSIF.

(3) Correspond à l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, comme l'exige le BSIF.

26. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dérivés non désignés dans des relations de couverture et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont évalués à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés à l'état du résultat consolidé.

Le tableau qui suit présente le revenu lié à ces instruments. Le revenu comprend le revenu net d'intérêt ainsi que les autres revenus, y compris les revenus de trésorerie et de marchés financiers, ou les revenus tirés des activités de courtage. Ces revenus ne comprennent pas les frais et commissions sur les transactions sur valeurs mobilières.

	2016	2015
Revenu net d'intérêt	9 646 \$	17 451 \$
Autres revenus compris dans ce qui suit :		
Revenus tirés des activités de courtage	25 719	18 735
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	11 766	8 855
	37 485 \$	27 590 \$

27. REVENUS D'ASSURANCE

Les revenus d'assurance présentés dans les autres revenus de l'état du résultat consolidé se détaillent comme suit.

	2016	2015
Revenus d'assurance	29 189 \$	29 946 \$
Réclamations et frais	(11 662)	(13 043)
Revenu d'assurance, montant net	17 527 \$	16 903 \$

28. REVENU LOCATIF

La Banque, à titre de bailleur, a conclu des contrats de location simple avec des clients à l'égard d'un portefeuille d'équipement (note 11). Ces contrats de location ont une durée allant de 1 an à 7 ans. Le revenu locatif de 1,6 million \$ (néant en 2015) lié à ces contrats de location est compris dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé. Le tableau qui suit présente les paiements minimaux au titre de la location à recevoir des preneurs en vertu de ces contrats de location simple non résiliables.

	2016
Moins de un an	12 095 \$
De un an à cinq ans	14 667
Plus de cinq ans	542
	27 304 \$

29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit consenties représentent un engagement de la Banque à rendre du financement disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour des montants et des durées déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins de un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans avoir été prélevés.

GARANTIES

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 143,9 millions \$ au 31 octobre 2016 (152,8 millions \$ au 31 octobre 2015).

Dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change) qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde aux clients le droit, mais non l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Ces options sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle reflète le montant estimé des paiements futurs au titre de ces dérivés à la date d'évaluation. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats en cours, s'élevait à 400,7 millions \$ au 31 octobre 2016 (572,4 millions \$ au 31 octobre 2015).

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de service et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de la transaction. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation.

29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

CONTRATS DE LOCATION, CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES IMPARTIS ET AUTRES CONTRATS

Les paiements minimaux futurs en vertu de contrats de location, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissaient comme suit :

	2016		
	Contrats de location	Contrats de services informatiques	Autres
Moins de un an	65 316 \$	56 337 \$	8 890 \$
De un an à cinq ans	145 743	108 471	16 970
Plus de cinq ans	35 026	—	—
	246 085	164 808	25 860
Moins : Paiements minimaux futurs au titre de la sous-location	(13 819)	—	—
Total	232 266 \$	164 808 \$	25 860 \$

Les paiements au titre de ces engagements passés en charges se sont établis à 54,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (54,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015).

ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés à son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient, entre autres, que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Les actifs financiers donnés en garantie aux termes d'opérations de titrisation sont présentés à la note 7. Le tableau suivant détaille les actifs financiers donnés en garantie en vertu d'autres contrats.

	2016	2015
Actifs donnés en garantie :		
Pour participer aux systèmes de compensation et de paiement	605 778 \$	365 349 \$
Pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et des valeurs empruntées	3 226 778	2 728 339
Pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	53 337	80 712
	3 885 893 \$	3 174 400 \$
Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :		
Valeurs mobilières	3 383 985 \$	2 950 705 \$
Prêts hypothécaires résidentiels (TACH LNH)	501 908	223 695
	3 885 893 \$	3 174 400 \$

PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures (réclamations, actions) de nature judiciaire et réglementaire concernant notamment des actions collectives, des portefeuilles de prêts, la gestion de portefeuilles par des fiduciaires et des contre-demands par suite d'actions en recouvrement. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces procédures.

30. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET DE RESTRUCTURATION

Le tableau qui suit présente des renseignements additionnels sur le poste Charges de dépréciation et de restructuration.

	2016	2015
Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles (notes 8, 9 et 10)	22 113 \$	72 226 \$
Provisions liées aux contrats de location	11 858	—
Indemnités de départ	4 373	4 607
Autres charges de dépréciation liées aux projets de TI	—	1 576
Total	38 344 \$	78 409 \$

DÉPRÉCIATION

2016

L'annonce faite par la Banque de son intention de restructurer ses activités de détail et de fusionner 50 succursales au cours des 18 prochains mois a été considérée comme étant un indicateur de dépréciation des logiciels, autres immobilisations incorporelles et immobilisation corporelles liés à l'UGT de détail. Par conséquent, la valeur comptable de ces actifs a été soumise à un test de dépréciation au niveau de l'UGT de détail, car ils ne génèrent pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs.

D'après les prévisions, la direction a déterminé que la valeur comptable de l'UGT de détail excédait sa valeur recouvrable estimée. Par conséquent, des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Ces charges comprennent les montants suivants : 16,7 millions \$ au titre de la dépréciation des logiciels et 5,4 millions \$ au titre de la dépréciation des immobilisations corporelles.

La valeur recouvrable de l'UGT de détail a été calculée en fonction de sa valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur trois ans approuvés par la direction, un taux de croissance final fondé sur la croissance prévue de l'économie de 2,1 % et un taux d'actualisation après impôts de 11,0 % établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres à l'UGT de détail.

Ces charges de dépréciation découlent d'une combinaison de facteurs, y compris la pression continue exercée sur les marges nettes d'intérêt par la faiblesse persistante des taux d'intérêt et le contexte concurrentiel, les changements de comportement des consommateurs au fil de l'évolution de la technologie et du mode de vie, l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que le fardeau administratif plus onéreux attribuable aux mesures réglementaires.

2015

À la suite de l'examen stratégique complet de ses activités de détail réalisé au quatrième trimestre 2015, la Banque avait évalué la recouvrabilité de la valeur comptable de certains de ses actifs aux fins de dépréciation. Par suite du test de dépréciation, une charge de 72,2 millions \$ de l'UGT de détail avait été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Cette charge comprenait les montants suivants : 29,2 millions \$ au titre de la dépréciation du goodwill, 33,1 millions \$ au titre de la dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles et 9,9 millions \$ au titre de la dépréciation des immobilisations corporelles.

CHARGES DE RESTRUCTURATION

2016

En septembre 2016, la Banque a annoncé son intention de fusionner 50 de ses succursales au cours des 18 prochains mois. Cette décision découlait de l'analyse stratégique commencée en 2015, ainsi que de l'évolution récente de la conjoncture économique. Dans le cadre de la restructuration prévue, des provisions liées à des contrats de location totalisant 11,9 millions \$ et des indemnités de départ d'un montant de 4,4 millions \$ ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

2015

En octobre 2015, la Banque a annoncé l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle et la mise en place d'une nouvelle équipe de direction. Certaines activités ont été restructurées dans le cadre de la première phase du plan de transformation visant la migration vers un modèle d'exploitation plus simple et plus efficace. Par conséquent, des indemnités de départ d'un montant de 4,6 millions \$ et d'autres charges de dépréciation liées aux projets de TI totalisant 1,6 million \$ ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

31. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

ACQUISITION DE CIT CANADA

Le 29 juin 2016, la Banque et CIT Group Inc. (CIT), une société américaine, ont conclu une entente définitive en vertu de laquelle la Banque a convenu d'acquérir les activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT (CIT Canada). La transaction a été conclue le 1^{er} octobre 2016. Le prix d'achat provisoire, fondé sur la valeur comptable nette de CIT Canada à la date de clôture, est estimé à l'heure actuelle à 985,4 millions \$ et demeure assujéti à des ajustements postclôture. La Banque a fait l'acquisition de CIT Canada pour accroître la proportion des prêts aux entreprises dans son portefeuille de prêts, pour renforcer sa position sur le marché du financement d'équipement et pour étendre sa présence sur le territoire canadien.

La juste valeur estimative provisoire des actifs acquis et des passifs pris en charge au 1^{er} octobre 2016 était comme suit :

	CIT Canada
ACTIF	
Prêts ⁽¹⁾	922 454 \$
Dérivés	5 736
Immobilisations corporelles	351
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	9 765
Goodwill	20 959
Actif d'impôt différé et autres	59 016
	1 018 281 \$
PASSIF	
Passif d'impôt différé et autres	32 914 \$
Total des actifs nets identifiables acquis	985 367 \$
Trésorerie versée	996 500 \$
Solde à recevoir estimatif – selon l'évaluation préliminaire	11 133
Total estimatif de la contrepartie d'acquisition	985 367 \$

(1) Le montant brut des prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis était de 906,2 millions \$.

La répartition du prix d'achat de CIT Canada pourrait être ajustée une fois que la Banque aura terminé l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Le goodwill comptabilisé découle des synergies et autres avantages qui devraient être générés par le regroupement des actifs et des activités de CIT Canada et de ceux de la Banque. Le goodwill lié à cette transaction a été alloué à l'UGT Services aux entreprises. Le goodwill comptabilisé n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

L'incidence de l'acquisition de CIT Canada sur l'état du résultat consolidé figure dans le tableau qui suit.

	2016
Contribution à compter de la date d'acquisition ⁽¹⁾	
Revenu total	3 288 \$
Résultat net	671 \$
Contribution estimée si l'acquisition avait eu lieu le 1 ^{er} novembre 2015 ⁽²⁾	
Revenu total	37 002 \$
Résultat net	2 648 \$

(1) Résultats approximatifs de CIT Canada pour la période de 31 jours à compter de la date d'acquisition.

(2) La direction, pour établir cette estimation, a présumé que les ajustements de la juste valeur apportés à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} novembre 2015.

En 2016, la Banque a engagé des frais d'acquisition ainsi que des salaires, des honoraires professionnels et d'autres frais liés à l'intégration des activités de CIT Canada. Ces frais ont été comptabilisés directement en résultat net, au poste Frais liés aux regroupements d'entreprises.

31. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (suite)

ACQUISITION DE LA COMPAGNIE DE FIDUCIE AGF

Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis

Le 1^{er} août 2012, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de la Compagnie de Fiducie AGF (Fiducie AGF) auprès de la Société de Gestion AGF Limitée. La répartition du prix d'achat de la Fiducie AGF a donné lieu à un profit d'acquisition de 24,3 millions \$ (16,4 millions \$ net d'impôts), étant donné que la juste valeur estimée des actifs nets acquis était supérieure au prix d'achat. Le profit correspond principalement à l'incidence favorable de l'escompte ou de la prime requise pour refléter les taux du marché alors en vigueur sur les instruments financiers acquis, qui a été contrebalancée en partie par la juste valeur estimée initialement de la contrepartie éventuelle. La tranche non amortie du profit découlant de la réévaluation des instruments financiers acquis de 8,1 millions \$ est amortie en résultat net sur la durée résiduelle estimée des instruments financiers acquis et s'est établie à 5,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (6,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015).

Bilan consolidé condensé

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2016	2015	2014	2013	2012 ^{(1) (2)}
ACTIF					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	123 716 \$	109 055 \$	126 247 \$	82 836 \$	90 860 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	63 383	91 809	122 608	126 002	480 183
Valeurs mobilières	5 660 432	4 487 357	4 880 460	4 480 525	6 142 961
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 879 986	3 911 439	3 196 781	1 218 255	631 202
Prêts					
Personnels	6 613 392	7 063 229	6 793 078	7 245 474	7 806 067
Hypothécaires résidentiels	16 749 387	14 998 867	13 707 489	13 663 748	13 201 905
Hypothécaires commerciaux	4 658 734	4 248 761	3 769 323	3 560 289	3 410 824
Commerciaux et autres	4 727 385	3 308 144	2 794 232	2 488 137	2 150 953
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	629 825	473 544	365 457	271 049	211 130
	33 378 723	30 092 545	27 429 579	27 228 697	26 780 879
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(105 009)	(111 153)	(119 371)	(115 590)	(117 542)
	33 273 714	29 981 392	27 310 208	27 113 107	26 663 337
Autres	1 005 109	1 078 452	846 481	890 301	928 283
	43 006 340 \$	39 659 504 \$	36 482 785 \$	33 911 026 \$	34 936 826 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Dépôts					
Particuliers	21 001 578 \$	19 377 716 \$	18 741 981 \$	19 282 042 \$	19 369 310 \$
Entreprises, banques et autres	6 571 767	7 226 588	5 781 045	4 645 308	4 672 133
	27 573 345	26 604 304	24 523 026	23 927 350	24 041 443
Autres	6 013 890	5 524 930	5 103 778	3 129 918	2 873 563
Dette liée aux activités de titrisation	7 244 454	5 493 602	4 863 848	4 974 714	6 037 097
Dette subordonnée	199 824	449 641	447 523	445 473	443 594
Capitaux propres	1 974 827	1 587 027	1 544 610	1 433 571	1 541 129
	43 006 340 \$	39 659 504 \$	36 482 785 \$	33 911 026 \$	34 936 826 \$

État du résultat consolidé condensé — Comme présenté

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2016	2015	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêt	589 644 \$	575 083 \$	560 980 \$	568 760 \$	531 028 \$
Autres revenus	325 807	322 043	313 085	296 577	265 615
Revenu total	915 451	897 126	874 065	865 337	796 643
Profit d'acquisition, amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	5 190	5 999	9 653	4 426	(23 795)
Provisions pour pertes sur créances	33 350	34 900	42 000	36 000	33 000
Frais autres que d'intérêt	679 549	722 824	641 309	674 079	604 463
Résultat avant impôts sur le résultat	197 362	133 403	181 103	150 832	182 975
Impôts sur le résultat	45 452	30 933	40 738	31 355	42 467
Résultat net	151 910 \$	102 470 \$	140 365 \$	119 477 \$	140 508 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	13 313	9 602	10 985	11 749	12 768
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	138 597 \$	92 868 \$	129 380 \$	107 728 \$	127 740 \$

(1) Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

(2) Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

État du résultat consolidé condensé — Base ajustée ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2016	2015	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêt	589 644 \$	575 083 \$	560 980 \$	568 760 \$	531 028 \$
Autres revenus	325 807	322 043	313 085	296 577	265 615
Revenu total	915 451	897 126	874 065	865 337	796 643
Provisions pour pertes sur créances	33 350	34 900	42 000	36 000	33 000
Frais autres que d'intérêt ajustés	636 796	639 560	620 807	629 539	582 466
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	245 305	222 666	211 258	199 798	181 177
Impôts sur le résultat ajustés	58 292	50 467	47 676	44 362	40 517
Résultat net ajusté	187 013 \$	172 199 \$	163 582 \$	155 436 \$	140 660 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	13 313	9 602	10 985	11 749	12 768
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	173 700 \$	162 597 \$	152 597 \$	143 687 \$	127 892 \$

Faits saillants

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audités)	2016	2015	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾
Rentabilité					
Résultat dilué par action	4,55 \$	3,21 \$	4,50 \$	3,80 \$	4,98 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	9,6%	6,8 %	10,1%	9,1 %	12,1%
Marge nette d'intérêt (sur l'actif productif moyen) ⁽³⁾	1,71%	1,84 %	1,88%	n.s.	n.s.
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	74,2%	80,6 %	73,4%	77,9 %	75,9%
Mesures financières ajustées					
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	5,70 \$	5,62 \$	5,31 \$	5,07 \$	4,98 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	12,0%	12,0 %	11,9%	12,1 %	12,0%
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	69,6%	71,3 %	71,0%	72,8 %	73,1%
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	42,4%	39,2 %	38,7%	39,0 %	36,9%
Par action ordinaire					
Cours de l'action — Clôture	49,57 \$	52,97 \$	49,58 \$	46,55 \$	44,45 \$
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres)	10,9x	16,5x	11,0x	12,3x	8,9x
Valeur comptable ⁽¹⁾	47,92 \$	46,33 \$	45,89 \$	43,19 \$	42,81 \$
Ratio cours / valeur comptable ⁽¹⁾	103%	114 %	108%	108 %	104%
Dividendes déclarés	2,36 \$	2,20 \$	2,06 \$	1,98 \$	1,84 \$
Rendement de l'action ⁽¹⁾	4,8%	4,2 %	4,2%	4,3 %	4,1%
Ratio du dividende versé ⁽¹⁾	53,1%	68,6 %	45,7%	52,0 %	37,0%
Volume moyen (en millions de dollars)					
Actif moyen ⁽⁴⁾	40 897 \$	37 822 \$	35 560 \$	34 199 \$	31 465 \$
Actif productif moyen ^{(1) (3)}	34 458 \$	31 248 \$	29 856 \$	n.s.	n.s.
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	1 443 \$	1 356 \$	1 281 \$	1 187 \$	1 059 \$
Qualité de l'actif					
Provisions pour pertes sur créances (en % des prêts et des acceptations moyens)	0,11%	0,12 %	0,15%	0,13 %	0,14%
Ratio de fonds propres réglementaires					
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III - base «tout compris»	8,0%	7,6 %	7,9%	7,6 %	s.o.
Autres renseignements					
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	33 842	28 957	28 943	28 532	28 118
Nombre d'employés en équivalent temps plein	3 687	3 656	3 667	3 987	4 201
Nombre de succursales	145	150	152	153	157
Nombre de guichets automatiques	398	405	418	422	426

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.(3) L'information comparative de 2014 a été retraitée pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* et la modification par la Banque de sa définition de l'actif productif moyen. Les chiffres comparatifs antérieurs à 2014 n'ont pas été retraités pour refléter l'adoption de ces modifications. Voir la rubrique sur les mesures non conformes aux PCGR.(4) Les chiffres comparatifs antérieurs à 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

Aux et pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audité)

	2016				2015			
	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.
Rentabilité								
Revenu total	236 369 \$	229 077 \$	226 803 \$	223 202 \$	231 649 \$	226 638 \$	220 679 \$	218 160 \$
Résultat net (perte nette)	18 383 \$	45 137 \$	45 714 \$	42 676 \$	(18 719) \$	44 166 \$	41 188 \$	35 835 \$
Résultat (perte) dilué(e) par action	0,45 \$	1,34 \$	1,43 \$	1,36 \$	(0,73) \$	1,44 \$	1,34 \$	1,15 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	3,7 %	11,2 %	12,5 %	11,6 %	(6,1) %	12,1 %	11,8 %	9,9 %
Marge nette d'intérêt (sur l'actif productif moyen) ⁽¹⁾	1,67 %	1,69 %	1,71 %	1,78 %	1,84 %	1,85 %	1,84 %	1,83 %
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	85,5 %	70,1 %	70,6 %	70,3 %	104,6 %	71,1 %	71,9 %	73,7 %
Levier d'exploitation ⁽¹⁾	(22,7) %	0,7 %	(0,3) %	n. s.	n. s.	1,3 %	2,4 %	1,9 %
Mesures financières ajustées								
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	50 542 \$	46 067 \$	46 696 \$	43 708 \$	44 127 \$	45 291 \$	42 313 \$	40 468 \$
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	1,47 \$	1,37 \$	1,46 \$	1,39 \$	1,44 \$	1,48 \$	1,38 \$	1,32 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	12,1 %	11,4 %	12,8 %	11,9 %	12,1 %	12,4 %	12,1 %	11,3 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	67,4 %	70,1 %	70,6 %	70,3 %	70,8 %	71,1 %	71,9 %	71,4 %
Levier d'exploitation ajusté ⁽¹⁾	3,9 %	0,7 %	(0,3) %	0,6 %	0,4 %	1,3 %	(0,7) %	(1,5) %
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	43,8 %	43,6 %	39,7 %	42,5 %	38,9 %	37,8 %	39,2 %	41,1 %
par action ordinaire								
Cours de l'action — Clôture	49,57 \$	48,41 \$	49,78 \$	47,70 \$	52,97 \$	49,48 \$	48,29 \$	46,81 \$
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres)	10,9 x	14,2 x	14,2 x	14,0 x	16,5 x	9,8 x	9,9 x	10,4 x
Valeur comptable ⁽¹⁾	47,92 \$	48,23 \$	47,34 \$	46,32 \$	46,33 \$	47,45 \$	47,10 \$	46,34 \$
Ratio cours / valeur comptable ⁽¹⁾	103 %	100 %	105 %	103 %	114 %	104 %	103 %	101 %
Dividendes déclarés	0,60 \$	0,60 \$	0,58 \$	0,58 \$	0,56 \$	0,56 \$	0,54 \$	0,54 \$
Rendement de l'action	4,8 %	5,0 %	4,7 %	4,9 %	4,2 %	4,5 %	4,5 %	4,6 %
Ratio du dividende versé ⁽¹⁾	143,5 %	44,6 %	40,6 %	43,6 %	n. s.	38,8 %	40,3 %	46,7 %
Qualité de l'actif								
Provision pour pertes sur créances (en % des prêts et des acceptations moyens)	0,13 %	0,10 %	0,08 %	0,12 %	0,13 %	0,10 %	0,12 %	0,15 %
Montant net des prêts douteux (en % des prêts et des acceptations)	0,29 %	0,29 %	0,24 %	0,21 %	0,32 %	0,29 %	0,32 %	0,31 %
Ratios de fonds propres réglementaires								
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires — base «tout compris»	8,0 %	7,9 %	7,9 %	7,7 %	7,6 %	7,7 %	7,8 %	7,8 %
Ratio de levier Bâle III	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,7 %	3,5 %	3,6 %	3,7 %	3,7 %
Autres renseignements								
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	33 842	30 496	30 393	30 319	28 957	28 957	28 945	28 945

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

RÉGIE D'ENTREPRISE

Tant aujourd'hui que par le passé, la bonne régie d'entreprise est un élément important dans la gestion des activités de la Banque Laurentienne. En 1987, la Banque a été notamment la première institution financière canadienne à séparer les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction. En outre, ses pratiques de régie d'entreprise sont, encore aujourd'hui, parmi les plus exemplaires.

Tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président et chef de la direction, sont des administrateurs indépendants et non liés à la direction. La détermination de cette indépendance est établie en fonction d'une série de critères, définis par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise qui s'appliquent à l'évaluation de chaque administrateur quel que soit le comité sur lequel il siège. En outre, des règles ont été mises en place visant l'appartenance à d'autres conseils afin de s'assurer que pas plus de deux administrateurs ne siègent au conseil d'administration du même émetteur public (à moins d'obtenir l'autorisation de la présidente du conseil).

Le conseil d'administration a formalisé son engagement envers la diversité et adopté une politique à cet effet. Le conseil a également adopté une pratique d'encadrement de la durée des mandats des administrateurs, des présidents de comités et du président du conseil.

Le conseil d'administration exerce essentiellement un rôle de surveillance quant à la gestion de l'activité commerciale et des affaires internes de la Banque. Les délibérations du conseil se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration s'engagent à agir conformément aux normes définies dans le Code de conduite des administrateurs, couvrant notamment la conduite générale de l'administrateur, sa contribution aux travaux du conseil et des comités ainsi que les transactions d'intérêt, conflits d'intérêt et autres situations pouvant compromettre son indépendance.

Le conseil d'administration a délégué certaines de ses responsabilités et fonctions à trois comités, dont les membres sont choisis dans ses rangs. Le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise présentent, sur une base régulière, des rapports écrits et verbaux sur leurs travaux au conseil d'administration. De plus, ces comités présentent aux actionnaires un rapport sur leurs travaux dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit consiste à aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe et du rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Pour ce faire, le conseil a nommé des administrateurs répondant aux critères d'indépendance et possédant les connaissances financières appropriées. Le comité rencontre, sur une base périodique, les auditeurs interne et externe sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent :

À l'égard de l'auditeur externe : recommander la nomination ou la destitution de l'auditeur externe ; s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources ; réviser l'étendue de sa mission et sa rémunération ; surveiller ses travaux et examiner son rendement ; approuver la politique de surveillance de l'auditeur externe et la politique des services non liés à l'audit ;

À l'égard de l'information financière : surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables ; réviser, avant leur publication, les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats ainsi que la notice annuelle et tout autre document exigé par les autorités réglementaires avant leur publication ; réviser les états financiers des filiales supervisées par le Bureau du surintendant des institutions financières ;

À l'égard de la fonction d'audit interne : approuver la charte ainsi que le plan d'audit interne ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'audit interne, et effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes ;

À l'égard des contrôles internes : s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et de gestion de l'information ; s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité ; s'assurer que la direction établit des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l'audit ;

À l'égard des organismes de surveillance : effectuer le suivi des constatations et recommandations des organismes de surveillance.

LE COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

En plus de réviser les transactions avec les apparentés de la Banque, le comité de gestion des risques s'assure que la Banque est dotée d'un processus adéquat et efficace de gestion des risques, ce qui comprend l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, l'élaboration de politiques adéquates en matière de risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et de financement, risque opérationnel, risque lié à la gestion du capital, risque réglementaire et risque de réputation.

Le comité est composé d'administrateurs indépendants dont les travaux comprennent des discussions avec les dirigeants responsables des activités de surveillance (l'auditeur interne ainsi que le chef de la gestion des risques et le chef de la gestion du risque réglementaire) sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

RÉGIE D'ENTREPRISE

Le comité doit s'assurer que la direction identifie les principaux risques de l'entreprise et mette en place des systèmes permettant de les mesurer et de les gérer adéquatement et s'assurer de l'intégrité et de l'efficacité de ces systèmes ; réviser la philosophie de risque global et la tolérance au risque ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de la fonction responsable de la gestion des risques et approuver son mandat et effectuer le suivi de ses constatations et de ses recommandations importantes ; approuver les prêts qui, aux termes des politiques de crédit, sont du ressort du comité et examiner la qualité du portefeuille de prêts et la suffisance des provisions pour pertes ; s'assurer que la direction adopte un processus visant à déterminer le niveau approprié de capital pour la Banque en fonction des risques assumés ; réviser le code de déontologie et le code de confidentialité sur la protection des renseignements personnels applicable aux dirigeants et employés et s'assurer de son respect ; s'assurer de la compétence et de l'indépendance des responsables de la gestion du risque réglementaire et de la gestion des risques et effectuer le suivi de leurs constatations et recommandations ; revoir annuellement, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise est composé d'administrateurs indépendants dont aucun n'est à la tête d'une société publique. Certains éléments de son mandat font l'objet de discussions sans la présence de membres de la direction.

En matière de ressources humaines, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard de la gestion des ressources humaines : réviser annuellement le processus de gestion de la performance et évaluer son efficacité ; s'assurer que le comité exécutif mette en place un plan favorisant l'embauche, la rétention et la motivation de personnel qualifié ;

À l'égard des cadres supérieurs : réviser les nominations de cadres supérieurs ; approuver la fixation des objectifs des membres du comité exécutif et évaluer l'atteinte de leurs objectifs ; s'assurer que les cadres supérieurs agissent avec intégrité et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Banque ;

À l'égard de la rémunération : approuver le cadre de rémunération globale (incluant les régimes d'intéressement, les avantages sociaux et les régimes de retraite) pour les cadres supérieurs, visant à favoriser l'atteinte des objectifs d'affaires de la Banque, ainsi que les modalités principales de rémunération et autres conditions de travail applicables aux autres employés et cadres de la Banque ; revoir annuellement, en collaboration avec le comité de gestion des risques, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière ;

À l'égard des régimes de retraite : s'assurer que la direction mette en place les mécanismes de contrôles internes appropriés visant une gestion adéquate des régimes de retraite.

En matière de régie d'entreprise, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard du président et chef de la direction : recommander au conseil d'administration la nomination du président et chef de la direction ou recommander de mettre fin à son emploi ; recommander au conseil les objectifs du président et chef de la direction, son évaluation, sa rémunération et ses conditions de travail ; mettre en place un processus de succession pour le président et chef de la direction ;

À l'égard du conseil et des comités : réviser les règles applicables en matière de régie d'entreprise et s'assurer de leur respect ; réviser les fonctions du conseil d'administration, sa composition (en tenant compte de la diversité des membres), sa rémunération ainsi que le nombre d'administrateurs ; réviser la constitution, la composition et les fonctions des comités ; réviser le code de conduite pour les membres du conseil et s'assurer de son respect ; assurer la formation continue des membres du conseil ; approuver des critères servant à évaluer l'indépendance des membres du conseil et évaluer périodiquement l'indépendance de chacun d'eux ; procéder à l'évaluation du conseil et de ses membres ; assurer le recrutement des nouveaux membres du conseil devant être soumis à l'élection par les actionnaires et veiller à leur orientation et à leur intégration ;

À l'égard de la divulgation publique : veiller à ce que les actionnaires soient bien informés au sujet des affaires de la Banque et traiter tout différend important qui pourrait surgir entre la Banque et ses actionnaires.

Le texte complet des fonctions du conseil d'administration et des mandats de chacun des comités se retrouve dans la section portant sur la régie d'entreprise du site Internet de la Banque tandis que les rapports des comités, se retrouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES

Au 31 octobre 2016 [en milliers de dollars canadiens, non audité]	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE ⁽¹⁾	POURCENTAGE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE
DÉNOMINATION SOCIALE			
B2B Banque	Toronto, Canada	739 034 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada		
B2B Trustco	Toronto, Canada		
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	13 \$	100 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	133 745 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
Capital Laurentienne (USA) inc.			
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada	120 064 \$	100 %
LBC Capital inc. ⁽²⁾	Burlington, Canada	1 122 130 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
LBEF inc.	Montréal, Canada		
LBEL inc.	Montréal, Canada		
LBC Capital GP inc.	Toronto, Canada		
LBC Leasing Limited Partnership ⁽³⁾	Toronto, Canada		
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	11 617 \$	100 %
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	355 411 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
<i>Filiales à part entière</i>			
VRH Canada inc.	Montréal, Canada		
BLC Trust	Montréal, Canada	89 319 \$	100 %

(1) La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans l'avoir des actionnaires des filiales.

(2) La Banque Laurentienne du Canada détient 85 % des actions avec droit de vote de LBC Capital inc. et VRH Canada inc. détient 15 % des actions résiduelles.

(3) LBEL Inc. détient 99,99 % des parts de LBC Leasing Limited Partnership et LBC Capital GP inc. détient 0,01 % des parts résiduelles.

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour garantir la créance.

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard prévus par la réglementation et stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Actifs administrés et actifs sous gestion – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts hypothécaires administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

L'actif productif moyen – L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des provisions cumulatives, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation et un portefeuille de prêts personnels géré par le secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Bâle III – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) – Principal organisme chargé de réglementer et de superviser les institutions de dépôts, dont les banques, les sociétés d'assurances ainsi que les régimes de retraite privés fédéraux.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Les capitaux propres attribuables aux actionnaires sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs des régimes de retraite, des réserves de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds comprenant principalement le CET1 et les actions privilégiées.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Juste valeur – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Levier d'exploitation – Écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Montant nominal de référence – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Un centième de un pour cent.

Prêts douteux – Prêts pour lesquels il n'existe plus d'assurance raisonnable que le capital ou les intérêts seront recouverts en temps opportun.

Prêts hypothécaires Alt-A – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standard de souscription de risque.

Provisions pour pertes sur prêts – Charge passée en résultat qui représente un montant que la direction juge approprié qui prend en compte les provisions cumulatives pour pertes sur prêts déjà établies pour absorber toutes les pertes sur prêts subies dans son portefeuille, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaut et de la conjoncture économique.

Provisions cumulatives collectives – Montant établi pour couvrir la perte de valeur du portefeuille de prêts existant qui ne peut encore être associée à des prêts particuliers. La Banque utilise un modèle de provision collective fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Provisions cumulatives individuelles – Pour les prêts aux entreprises, provisions qui réduisent la valeur comptable des prêts douteux au montant que la Banque prévoit recouvrer s'il est prouvé que la qualité du crédit s'est détériorée.

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts – Montant que la Banque juge suffisant pour absorber les pertes sur créances liées aux prêts et aux acceptations. Le total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts comprend les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives et est comptabilisé au bilan en réduction des prêts et des acceptations.

Ratio d'efficacité – Mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio de levier – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements, les dérivés et les opérations de financement par titres.

Ratio de liquidité à court terme – Mesure le caractère suffisant des liquidités de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 – Fonds propres de catégorie 1, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio du dividende versé – Dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Ratio total des fonds propres – Total des fonds propres divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. La Banque conclut les swaps suivants :

- Swaps de taux d'intérêt – Les contreparties échangent en général des versements d'intérêt à taux fixe et à taux variable d'après un montant nominal de référence prédéterminé libellé dans une seule devise.
- Swaps de devises – Le capital et les versements d'intérêt à taux fixe sont échangés dans des devises différentes.
- Swaps sur rendement total – Échange de paiements selon les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

Valeur à risque (VaR) – Perte potentielle que la Banque pourrait subir sur une période d'une journée relativement à un portefeuille en particulier ou à un groupe de portefeuilles, avec un niveau de confiance de 99 %.

Valeur comptable de l'action ordinaire – Définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

SIÈGE SOCIAL

Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-4500, poste 5996
Télécopieur : 514 284-3396

AGENT DES TRANSFERTS ET REGISTRAIRE

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
1500, boul. Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8

INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Les investisseurs et analystes
peuvent communiquer avec
le secteur Relations avec les
investisseurs en téléphonant au
514 284-4500, poste 4926.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D'ACTION

La Banque offre aux détenteurs
canadiens de ses actions ordinaires et
privilegiées de participer à son
régime de réinvestissement de
dividendes et d'achat d'actions, lequel
leur permet d'acquérir des actions
ordinaires de la Banque sans payer
de commission ou de frais
d'administration. L'acquisition
d'actions ordinaires par les
participants canadiens s'effectue au
moyen du réinvestissement des
dividendes en espèces versés sur les
actions qu'ils détiennent, ou bien en
effectuant des versements facultatifs
en espèces d'un montant minimal de
500 \$ par versement, jusqu'à
concurrence de 20 000 \$ sur chaque
période de 12 mois se terminant le
31 octobre.

CENTRE TÉLÉBANCAIRE, Services bancaires automatisés et Service à la clientèle

Tél. : 514 252-1846
ou 1 800 252-1846
Site Internet :
www.banquelaurentienne.ca
Code Swift : BLCM CA MM

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244
Courriel :
ombudsman@banquelaurentienne.ca

MÉDIAS

Les journalistes peuvent
communiquer avec le Bureau de la
direction en téléphonant au
514 284-4500, poste 3901.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des détenteurs
d'actions ordinaires de la Banque se
tiendra le mercredi 1^{er} mars 2017
à 9 h 30 au
Centre de diffusion TMX
Salle La Galerie
130, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5X 1J2

CHANGEMENT D'ADRESSE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les actionnaires sont priés de
communiquer tout changement
d'adresse à l'agent des transferts de la
Banque. Pour toute autre demande ou
question, veuillez communiquer avec le
Secrétariat corporatif en téléphonant au
514 284-4500, poste 7545.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT

Les actionnaires de la Banque,
qui le désirent peuvent faire déposer
les dividendes qui leur sont distribués
directement dans un compte issu
de toute institution financière
membre de l'Association canadienne
des paiements, en avisant par écrit
l'agent des transferts.

Pour de plus amples renseignements,
les actionnaires sont priés de
communiquer avec le registraire et
agent des transferts de la Banque,
Société de fiducie Computershare du
Canada, au numéro 1-800-564-6253.
Les porteurs d'actions ordinaires et
privilegiées non inscrits de la Banque
doivent s'adresser à leur institution
financière ou à leur courtier pour
adhérer à ce régime.

PRIX AU JOUR D'ÉVALUATION

Aux fins des calculs des gains en
capital, la valeur marchande des
actions ordinaires de la Banque
Laurentienne au 22 décembre 1971,
jour d'évaluation, redressée en
fonction des fractionnements de
juillet 1983 et de janvier 1987, s'établit
à 3,72 \$.

An English version of this annual
report can be obtained by writing to
communication@laurentianbank.ca
or to:
Laurentian Bank
1981 McGill College Avenue
20th Floor
Montreal, Quebec H3A 3K3

INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les actions ordinaires et les actions privilégiées décrites ci-dessous sont inscrites à la bourse de Toronto.	CODE CUSIP / SYMBOLE BOURSIER	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATE DE PAIEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 LB	Premier jour ouvrable de :	
		janvier	1 ^{er} février
		avril	1 ^{er} mai
		juillet	1 ^{er} août
		octobre	1 ^{er} novembre
Actions privilégiées			
Série 11	51925D 84 1 LB.PR.F	**	15 mars
Série 13	51925D 82 5 LB.PR.H	**	15 juin
Série 15	51925D 79 1 LB.PR.J	**	15 septembre
			15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

** À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le paiement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.

CETTE PAGE BLANCHE A ÉTÉ LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT

LES PHOTOS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉQUIPE EXÉCUTIVE ONT ÉTÉ PRISES PAR **JEAN-FRANÇOIS BÉRUBÉ**,
À L'EXCEPTION DE CELLE DE MADAME SUSAN KUDZMAN QUI A ÉTÉ PRISE PAR **JULIE MOREL**.
DESIGN : **GAUTHIER**

**BANQUE LAURENTIENNE
DU CANADA**

Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3K3

B2B BANQUE

199, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

LBC CAPITAL INC.

5035, route Service Sud
Burlington (Ontario) L7R 4C8

**BLC SERVICES
FINANCIERS INC.**

1350, boulevard René-Lévesque Ouest
12^e étage
Montréal (Québec) H3G 0A8

**VALEURS MOBILIÈRES BANQUE
LAURENTIENNE INC.**

1981, avenue McGill College
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3A 3K3



ISBN 978-2-9816451-0-4
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2016

banquelaurentienne.ca